

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS  
DU 14 JUIN 2016

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 3 juin 2016, accompagnée d'un ordre du jour comportant 45 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 32 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, ~~M. TONDREAU~~, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, ~~M. LECOCQ~~, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, ~~M. JACQUEMIN~~, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, ~~M. BOUCHEZ~~, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, ~~Mme WUILBAUT-VAN HOORDE~~, ~~Mme JUDE~~, M. ANDRE, ~~M. DUFRANE~~, M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU~~, ~~M. BONJEAN~~, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Voulez-vous prendre note que le procès-verbal de la séance du 11 mai 2016 sera approuvée si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour. Je rappelle que nous aurons le plaisir et la joie de nous revoir en Conseil le 12 juillet 2016.

Voulez-vous noter que sont remis les points 4 – 19 – 31 – 32 – 33 – 34 – 42

Voulez-vous noter également que Monsieur le Conseiller communal Georges-Louis Bouchez propose l'inscription d'une motion au Conseil communal en vue de créer une Commission Communale sur la situation du commerce montois. N'ayant pas pu faire inscrire par les Services pour des raisons de grève, j'ai mis à l'ordre du jour, juste avant les interpellations, ce point souhaité par Monsieur le Conseiller communal.

1<sup>o</sup> Objet : Prestation de serment du Président du CPAS en qualité de membre du Collège communal. Secrétariat

J'en arrive à la prestation de serment du Président du CPAS.

Si le Président du CPAS veut se donner la peine de venir prêter serment.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : « Je jure fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour votre prestation de serment. Je prends acte de votre prestation et vous installe en qualité de Président du CPAS de la Ville de Mons.

ADOPTE à l'unanimité – 1<sup>ère</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mes Chers Collègues, pour information, le Collège avait réparti les compétences sous réserve, bien sûr, de la prestation de serment de Monsieur le Président du CPAS et selon la décision collégiale, le Président du CPAS sera dorénavant également en charge du budget des finances et donc, il aura le plaisir, dès cette séance du Conseil communal, de répondre à d'éventuelles questions et de présenter un certain nombre de points qui, techniquement, sont dans mon portefeuille, compte tenu qu'il ne vient d'être chargé des Finances et du Budget que depuis quelques secondes. Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, excusez-moi d'intervenir, mais les travailleurs retiennent en bas, pour une petite interview le Groupe MR, et donc, peut-être que l'on pourrait attendre quelques minutes que celui-ci puisse se réunir ici afin de participer au débat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On me dit qu'il donne des interviews et donc, je ne vais pas attendre le temps qu'il donne des interviews, c'est son droit le plus strict de donner des interviews, mais il n'est pas retenu par les Membres des Organisations syndicales, telles que je suis informé, la preuve, c'est que vous êtes là.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Oui, mais je suis l'émissaire, justement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous parlez moins à la presse, vraisemblablement ?

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Exactement

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie et on lui dira que vous avez défendu le point.

2<sup>o</sup> Objet : Conseil communal. Commissions. Composition. Changement entre deux Conseillers communaux. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'imagine qu'il n'y a aucune difficulté? S'il y a des changements complémentaires, nous les examinerons la fois prochaine.

ADOPTE à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

3<sup>o</sup> Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du 19.4.2016 du TPI de Mons. Juridique Ctx/TAXES/AN

ADOPTE à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

4° Objet : WALLONIE 2020. Mission d'investigations. Approbation du mode de passation (adjudication ouverte avec publicité belge et européennes) et des conditions du marché. MP BE2016/W2020/Investigations

REMIS

5° Objet : CISM – Assemblée générale du 29/06/2016. Gestion financière  
CISM/AG29/6/2016

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Toutes les Assemblées générales, oui, je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : On va s'abstenir du point 5 au point 12 inclus.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je ne peux raisonnablement pas voter sans mon Groupe. Je demande encore une fois au Conseil de patienter quelques minutes, je suis le seul élu ici, je ne crois pas qu'attendre quelques minutes va retarder l'agenda des uns et des autres, et je trouve quand même par correction et par respect pour le Groupe MR .....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il dialogue avec les syndicats et s'exprime auprès de la presse, c'est formidable !

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Que l'huissier aille chercher le Groupe MR, mais je demande au Conseil ....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, écoutez, le quorum est atteint, je suis vraiment désolé... voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

Entrée de MM. TONDREAU, MILLER, LECOCQ, JACQUEMIN, Mme JOB, MM. BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN = 41 présents

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Sur le point 5 qui concerne le Centre de Santé. Comme vous le savez certainement, le réviseur refuse de signer les comptes pour je le cite : « incertitude significative portant sur la continuité », donc, ce serait pour avoir la position du Collège par rapport à l'intercommunale qui est en faillite virtuelle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui M. le Conseiller, vous qui connaissez l'institution de l'intérieur, pourriez-vous nous éclairer ?

M. Jean-Paul DEPLUS, Conseiller : En l'état actuel des choses, oui, M. le Bourgmestre, bien entendu, donc, en l'état actuel des choses, effectivement, l'Assemblée générale du 29 est

maintenue mais elle ne pourra pas approuver les comptes, donc, pour la raison qui vient d'être signifiée maintenant. Nous avons tenu, hier, un Conseil d'administration dans lequel, l'ensemble des participants dont M. JACQUEMIN a obtenu les informations nécessaires, c'est-à-dire les informations dont nous disposons à ce stade et à ce stade, nous n'avons pas encore l'autorisation de la Ville de poursuivre les travaux vers une Assemblée générale qui devrait accepter les comptes puisqu'en effet, il y a des réserves de la part de Mme SAEY qui est le commissaire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pourriez-vous avoir la gentillesse de communiquer au Collège l'ensemble des informations ainsi que les demandes à formuler, ce que je peux peut-être faire puisque l'Assemblée générale ne peut pas se tenir, je peux retirer ce point.

M. Jean-Paul DEPLUS, Conseiller : C'est-à-dire que l'Assemblée générale se tiendra mais on ne pourra pas approuver les comptes. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Donc, les points ne seront pas approuvés. Oui, je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, en effet, je partage également les inquiétudes de mon collègue, Hervé JACQUEMIN, sur la situation de faillite virtuelle dans laquelle se trouve cette intercommunale, je crois d'ailleurs que cela fait un petit temps qu'Hervé et notre collègue Jean-Paul DEPLUS réfléchissent à la question. Il y a deux choses, je pense, il y a d'une part, les mesures à prendre peut-être pour essayer d'arrêter l'hémorragie causée par un déficit structurel de cette intercommunale mais d'autre part, cela, c'est une première chose mais aussi d'assurer la pérennité des missions de prévention de la santé en milieu scolaire et à cet égard, le Hainaut et particulièrement le Cœur de Hainaut est un cas un peu particulier par exemple dans les autres provinces wallonnes, tout ce qui est la prévention de la santé en milieu scolaire est organisée en général par l'institution provinciale. Si on prend le Hainaut en tant que tel, ce n'est pas le cas mais par exemple, en Wallonie picarde, il y a une seule intercommunale avec certes des centres de santé scolaire répartis sur le territoire mais une seule intercommunale qui gère tout cela. Par contre, sur le territoire du Cœur de Hainaut, il y a, outre, notre intercommunale, un SPSE à Pâturages, un à Saint-Ghislain, un à Strépy, un à Morlanwelz et là, je ne parle que des centres de prévention de santé scolaire liés au pouvoir communal. Je me demande si l'une des pistes envisagées, ce ne serait pas de fusionner ces différentes intercommunales au niveau du Cœur du Hainaut en une seule intercommunale tout en conservant bien entendu des centres de médecine scolaire qui serait répartie sur l'ensemble du territoire mais qui aurait l'avantage, à mon avis, de diminuer drastiquement les frais de gestion fixe que sont un ou une Directeur(trice), un ou une comptable, etc... Tous ces frais

fixes de les mutualiser tout en permettant la prévention scolaire sur le terrain, voilà, c'est une piste que je voulais lancer tant qu'à avoir une réflexion sur comment diminuer les coûts, peut-être avoir une réflexion sur l'ensemble du Cœur du Hainaut comme cela se fait par exemple, en Wallonie picarde. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie pour ces suggestions. Je demande que le Conseil d'administration via son président et je pense que vous êtes vous-même Vice-Président de mémoire, vous adressiez, au Collège, la situation avec une série de questions, on a bien entendu ce que notre collègue a évoqué mais l'Assemblée générale, nous la maintenons parce que je pense qu'il y a une modification statutaire. Le Groupe PTB a déjà dit « Abstention ».

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: C'est oui mais dans le dossier, il était marqué qu'on discuterait des comptes à l'AG mais avec la modification si on retire les comptes, on veut bien discuter de la réforme statutaire le 29 juin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, c'est clair. Le MR ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Si l'Assemblée générale ne concerne que les statuts, on peut voter « oui ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 4<sup>e</sup> annexe

6<sup>e</sup> Objet : CHUPMB – Assemblée générale du 30/06/2016. Gestion financière CHUPMB-AG30/6

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI,

ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 5<sup>e</sup> annexe

7<sup>e</sup> Objet : IBH – Assemblée générale du 21/06/2016. Gestion financière IBH/AG21/6/2016

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 6<sup>e</sup> annexe

8<sup>e</sup> Objet : IDEA – Assemblée générale du 22/06/2016. Gestion financière IDEA/AG22/6/2016

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 7<sup>e</sup> annexe

9<sup>e</sup> Objet : HYGEA – Assemblée générale du 23/06/2016. Gestion financière HYGEA/AG23/6

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 8<sup>e</sup> annexe

10<sup>e</sup> Objet : IGRETEC – Assemblée générale du 28/06/2016. Gestion financière AG28/6/2016

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 9<sup>e</sup> annexe

11<sup>e</sup> Objet : Ores Assets – Assemblée générale du 23/06/2016. Gestion financière Ores/AG23/6/2016

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 10<sup>e</sup> annexe

12<sup>e</sup> Objet : IPFH – Assemblée générale du 23.6.2016. Gestion financière IPFH/AG2362016

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 11<sup>e</sup> annexe

Entrée de Mme JUDE = 42<sup>e</sup> présents

13<sup>e</sup> Objet : Comptes annuels 2015. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous en arrivons au compte. M. le Président du CPAS chargé du Budget et des Finances, pourriez-vous faire une brève introduction ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : M. le Bourgmestre, chers collègues, comme brève intervention, je tiens à signaler que l'exercice 2015 se clôture avec un déficit de 3.606.000 euros contre un déficit en 2014 de 2.654.000 euros et cette différence est due essentiellement à une diminution des additionnels à l'IPP de l'ordre de 5.200.000, en fait, nous avons reçu, une circulaire du Fédéral signalant qu'il y avait un retard au niveau perception ce qui fait que nous avons dû enregistrer ce déficit. Au niveau du service extraordinaire, le taux de réalisation était de 63 %. Comme remarque, on peut signaler que lors de l'exercice 2015, les recettes au niveau des musées, forcément, avec 2015, ont augmenté de 800.000 euros et que cette année a été marquée surtout par la cession des activités du service Incendie vers la zone de secours et c'est ce qui entraîne notamment une diminution des charges en frais de personnel de près de 9.500.000 euros. Rappeler aussi que dans le travail qui est réalisé régulièrement pour la diminution des charges financière d'emprunts, nous avons pu diminuer cette charge de 477.000 euros. Voilà, ce qui était, je crois, important à signaler et on est prêt à répondre à vos questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui, je vous en prie, M. le Conseiller LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Effectivement, j'ai une question parce que quand je lis le rapport de la Commission budgétaire, il est indiqué que le compte est en boni de 1,650 million d'euros. Le rapport ajoute « résultat significatif repris d'ailleurs au bilan au code 1303, c'est-à-dire au passif du bilan », cela prouve, pour ma part et si nécessaire que la bonne gestion était d'actualité sous l'égide des Echevins des finances précédents mais peut-être que la différence vient du fait, effectivement, comme vous l'avez expliqué de la présumée diminution des centimes additionnels à l'IPP, en réalité, vous le savez très bien et il faut quand même être honnête dans cet hémicycle, il y a eu un retard d'enrôlement au niveau de l'Etat fédéral. Ce retard est dû au fait que la régionalisation a provoqué des grosses différences dans les déclarations fiscales, il a fallu mettre au point le



Tax-on-Web, cela à pris un peu plus de temps que prévu et donc, il y a eu, effectivement, un retard de 5.2 millions d'euros comme vous l'avez signalé mais vous avez oublié de dire que l'Etat fédéral a fait une avance de trésorerie à la Ville de Mons qui devait être payée en décembre 2015, cela l'a peut-être été en janvier 2016, je n'ai pas l'information sur le sujet d'un montant de 5,4 millions d'euros, ce qui compense évidemment la totalité des centimes additionnels perdus sur l'impôt des personnes physiques et donc, je pense que la Commission voit clair quand elle nous explique dans les pages que j'ai lues, que, effectivement, le compte est en boni de 1,650 million d'euros si, bien entendu, on prend en compte l'avance de l'Etat fédéral, il me semble logique de prendre en compte cette avance puisque c'est un retard, un retard qui est dû uniquement à la régionalisation, ce n'est pas un retard qu'on a chaque année, c'est juste pour cette année 2015 qu'il y a eu un petit retard, donc, je pense que nous, nous allons voter les comptes parce qu'ils sont en boni et comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, les comptes de la Ville de Mons se portent bien, il ne faut pas crier au scandale, nous en avons, ici, la preuve. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. le Président du CPAS, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, effectivement, ce que j'ai évoqué, c'est la comptabilité budgétaire où effectivement, nous actons au niveau de la comptabilité budgétaire, un déficit et j'ai expliqué que c'était dû effectivement à une diminution de perception que nous récupérerions probablement dans les années à venir mais qu'au niveau budgétaire et c'est quand même à partir de cette comptabilité-là, que nous allons devoir effectuer notre modification budgétaire et c'est à partir de cela que nous devons aussi construire le budget 2017 et effectivement, au niveau de la comptabilité générale, il y a un boni de 1.650 million d'euros au niveau de la comptabilité générale, donc, ce que vous dites est tout à fait en corrélation avec mes explications.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je ne vais pas faire de polémique bien entendu mais ici, je pense qu'on est au point 13, donc, le point 13, ce sont les comptes annuels, donc, si on commence à mélanger les budgets et les comptes, ça n'ira pas. Le point 14, c'est l'amendement au budget 2016 mais le point 13, ce sont les comptes, donc, il ne faut pas mélanger, sinon, cela prête à confusion, voilà, je vous remercie pour l'honnêteté de votre précision.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous restons au point 13.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 12° annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 43 présents

14° Objet : Premier amendement au budget 2016. Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous souhaitez introduire, M. le Président ?

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Donc, premier amendement du budget, donc, consiste à inclure le compte au niveau du budget, les résultats du compte au niveau budgétaire et avec l'exercice propre et les exercices antérieurs, nous sommes maintenant à un résultat global de 288.000 euros, c'est-à-dire, moins ce qui était initialement prévu 6.067.000 euros, toujours en liaison avec ce dont on a parlé au niveau du compte. Au niveau des recettes, il y a une modification et une augmentation des recettes puisque nous avons au niveau des recettes de dettes, l'opération TéléMB qui était effectuée et qui est donc visible au niveau de cette modification budgétaire. Par ailleurs, je précise que ni la taxe kilométrique ni l'indexation des salaires ne sont prévues actuellement, ce sera la prochaine modification budgétaire d'octobre qui sera certainement la modification budgétaire la plus importante de l'année.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. M. LECOCQ, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Effectivement, l'amendement au budget 2016 est plutôt cosmétique puisqu'il ne modifie pas énormément le budget. Il le présente comme l'a très bien dit, M. l'Echevin, en boni de 283.000 euros, c'est donc déjà un budget à l'équilibre, il faut le signaler, je pense que c'est très important de le dire et de le répéter. Je note également que la Commission du budget nous explique ceci et je pense que c'est important de le dire dans cette Assemblée parce que peut-être que tout le monde n'a pas lu l'ensemble des notes, que l'amendement au budget 2016 est présenté en boni de l'exercice

sans prélèvement sur les provisions, qu'il se clôture par un boni au résultat global, qu'il convient de rappeler que la mise en place en 2011 par un échevin des Finances, vous savez lequel, je ne vais pas le rappeler, des billets de trésorerie a permis un gain substantiel, ce n'est pas moi qui le dis, des points de base, traduisez des intérêts par rapport aux emprunts à courts termes traditionnels, que le crédit spécial de recettes, c'est-à-dire le non-consommé, ce que je vous ai expliqué la fois passée quand on parlé du Tax Shift ou dépenses non-engagées durant l'exercice a été limité au maximum, on est plus ou moins à 700.000 euros au lieu de 4.000.000 l'année passée et surtout reste inchangé par rapport au budget initial, bref, tout va très bien, Madame la Marquise, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: On dit souvent que l'argent est le nerf de la guerre et que c'est dans un budget d'une ville qu'on voit les politiques qui vont être menées. Pour citer, mon collègue du CDH en décembre 2015, notre budget n'est que la conséquence de la note de politique générale, donc, je m'attendais à un amendement budgétaire de poids, qui allait montrer le cap important pris par le nouveau Collège au lieu de cela, il n'y a rien, presque rien, on dirait qu'on est passé d'une majorité PS-MR à une tripartite traditionnelle PS-MR-CDH. Je m'attendais par exemple à ce que la technique consistant à utiliser des budgets non-consommés soit retirée du budget puisque le partenaire CDH a trouvé cela illégal, il n'en est rien. Je m'attendais à ce que le non-renouvellement du personnel soit atténué puisqu'on n'a pas arrêté d'entendre que c'était la volonté de l'ancien partenaire qui n'est plus dans la majorité et il n'en est rien. Je m'attendais à voir apparaître une ligne budgétaire sur les familles, il n'en est rien. Je m'attendais à ce qu'au moins, il y ait quelque chose qui montre qu'on va mettre en œuvre POLLEC dès 2016 et rien, pas un changement. J'imaginai qu'on allait voir se dessiner là-dedans le projet de sauvetage de la médiathèque avec cette fusion avec les bibliothèques communales dont on a parlé il y a 15 jours et il n'y avait rien non plus, en fait et en fait, on va me répondre que certaines mesures sont longues à mettre en place et je n'imaginai pas qu'on allait avoir les mesures de fiscalité alternative aujourd'hui, je peux entendre qu'il y a des choses qui sont dans le Plan de Gestion et qu'il va falloir du temps pour changer mais on est quand même face à un amendement budgétaire qui n'est pas à la hauteur de ce dont on a parlé il y a 15 jours. Déjà, pour nous, cette note de politique générale était une peau de chagrin mais en plus, cette peau de chagrin, ce qu'on nous dit aujourd'hui, c'est qu'on ne la mettra pas en œuvre avant 2017 et donc, on n'aura qu'un an pour la mettre en œuvre et là-dessus, nous sommes fortement déçus sinon bien évidemment, nous nous

abstiendrons sur l'amendement budgétaire puisqu'il va dans la même ligne que le budget pour lequel nous avons dit « non » en décembre. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est moi qui vous remercie. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre. Effectivement, d'habitude, j'interviens plus longuement sur la modification budgétaire avec des éléments qui portent sur l'énergie, les travaux, etc... Finalement, il n'y a pas eu grand-chose à relever sauf que finalement, il y a beaucoup de choses qui sont reportées. J'ai notamment pu voir qu'au niveau travaux, il y a beaucoup de travaux de voirie qui apparemment n'aboutiront pas en 2016 mais devront être reportés en 2017, c'est le cas à Ghlin pour la rue Limaige, à Jemappes, la rue du Fort Mahon, l'avenue Benoîte à Havré, place d'Hyon, rue Louis Piérart à Hyon, Chemin Vert à Obourg, un petit peu partout à Mons, des travaux sont reportés, alors, on s'interroge sur le pourquoi de ces retards, est-ce que finalement ce changement de majorité ne nous aura pas tout simplement fait perdre presque 6 mois et donc, accuser un retard pour le Collège dans la mise en œuvre de ces priorités. On s'interroge aussi sur des reports de travaux dans les écoles, des travaux de peinture, d'entretien, d'acquisition de matériel de psychomotricité, de remplacement de chaudières, au contraire, on note des déblocages en urgence de budgets pour assurer des bâtiments provisoires sous forme de pavillons préfabriqués à l'école de la Cité du Bois de Mons, effectivement, c'est nécessaire mais nous rappelons que cela est surtout nécessaire pour faire face à l'augmentation de la population scolaire. A nouveau, nous appelons à la plus grande vigilance quant au maintien de la qualité des services aux citoyens dans votre stratégie d'augmentation de la population et votre objectif d'atteindre rapidement 100.000 habitants, cela ne peut se faire au détriment des habitants actuels, des écoles actuelles, des voiries actuelles. Dernier point, en termes d'énergie, à chaque modification budgétaire, il y a des ajustements parce qu'on a plus ou moins consommé, en général, on a consommé plus d'énergie que prévu, alors, soit, il faut se réjouir parce tout simplement on a consommé tout d'un coup beaucoup moins et donc, il y a une efficacité qui s'est mise en place de manière instantanée ou alors, on a tout simplement pas approfondi cette question dans la modification budgétaire et on ne met pas de nouveau comme une priorité pour la mise en œuvre de toutes ces nécessaires économies d'énergie. Voilà. J'en resterai là dans cette analyse de cette petite modification budgétaire. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. M. le Conseiller BOUCHEZ, oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je ne vais pas redire ce qu'a déjà constaté Ecolo. Juste, on a été retenu en début de Conseil par des délégués syndicaux qui s'inquiètent de l'investissement et je pense, à juste titre, dans les services

publics, on nous avait reproché que et on nous reproche d'ailleurs que quand le MR est là, on réduit les effectifs, on ne remplace tous les départs à la retraite mais je vois que finalement, les partenaires PS-CDH se sont convertis à la ligne libérale en la matière, donc, on soutiendra cet amendement puisqu'il est dans la droite ligne du Plan de Gestion que nous avons présenté. Ce Plan de Gestion, quand on écoutait certains, c'était la maison des horreurs mais je vois que c'était finalement convenable pour tous et pourquoi, vous ne revenez pas en arrière ? Pour une raison très simple, c'est parce que c'est nécessaire, c'est indispensable pour préserver les finances de la Ville sur le long terme, c'est indispensable parce que si on préserve ces finances, cela permettra de préserver des services aux citoyens, c'est également indispensable pour faire face aux évolutions, évolution technologique, évolution de la société et donc, une série de mesures, pas toujours agréable doivent être prises. J'aime juste souligner le sens des responsabilités qu'on doit avoir en politique et donc, de reconnaître cela, c'était un peu facile de rejeter la responsabilité sur les autres. Même chose en ce qui concerne le non-consommé, je me rappelle d'un groupe politique qui depuis qu'il a rejoint la majorité est devenu certainement plus raisonnable, cela, ce sont des choses dans la vie qui arrivent, des fonctions changent les hommes et les femmes aussi d'ailleurs puisqu'un recours, en tout cas, une plainte avait été introduite auprès du Ministre FURLAN, quand j'avais lu la presse le lendemain, j'avais presque l'impression que c'était une plainte contre moi qu'on avait déposée parce que vous ne vous rendez pas compte, j'utilisais les non-consommés, c'est-à-dire, technique qui elle-même avait été autorisée par le même Ministre FURLAN et finalement force est de constater que dans cet amendement, on ne touche pas du tout aux non-consommés, on le touche tellement peu que vous ne présentez pas de modification du Plan de Gestion, donc, c'est qu'à priori, à l'heure où nous parlons, le Plan de Gestion est toujours d'actualité, il n'y a pas de changement dans la trajectoire budgétaire, ce qui fait que cet amendement est tout à fait conforme à ce que nous avons décidé, à ce que nous avons voté. Je tenais juste à le souligner parce que je crois qu'en politique, on peut faire du slogan mais les actes vous rattrapent toujours. Là, on est sur un acte, alors, cela fait sourire, j'entends, je sais, on fait encore la caricature « BOUCHEZ, il communique », oui mais moi, je communique ce que je fais et je fais ce que je dis et cela, ce serait bien que dans toutes les formations politiques, on essaye de s'en inspirer parce qu'aller manifester sur le maintien des services publics à Bruxelles avec des belles vestes rouges et puis appliquer la même politique que l'on applique d'ailleurs à la Région wallonne mais qui est la même que celle au Fédéral, c'est vrai et bien, ça appelle quand même au sens des responsabilités et je crois, M. le Bourgmestre, vous aimez bien parler de double discours, je crois qu'il faut mettre un terme au double discours et

assumer ses responsabilités quand on gère des responsabilités telles que celles de la Ville de Mons. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'autres interventions ? Je suis vraiment confus de devoir vous contredire, ce n'est pas tellement dans mes habitudes mais la politique menée par le Gouvernement Fédéral par rapport à la fonction publique n'a strictement rien à voir avec ce qui se fait à la Région wallonne. Le Gouvernement Fédéral a une attitude qui est totalement inacceptable à l'égard des pouvoirs publics et des services publics. Moins 10 % de personnel, moins 20 % de fonctionnement, moins 30 % d'investissement, si vous trouvez la même chose en Région wallonne et bien, nous pourrions en discuter. La Région wallonne a bien pris un plan de remplacement partiel, ce qui est une mesure additionnelle que l'on trouve également au niveau fédéral mais cela n'a strictement rien à voir l'un avec l'autre. Par ailleurs, pour ce qui concerne les difficultés de non-réalisation d'investissements, nous sommes tenus en tant qu'Administration communale par le plan d'investissement communal et c'est vrai que les décisions prennent du temps et en fonction des décisions positives, nous avançons, on aimerait que cela aille un peu plus vite mais nous sommes tenus par le rythme de ce plan d'investissement communal. M. le Président du CPAS, je vous laisse peut-être le soin de répondre à l'une ou l'autre des éléments d'interrogations.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre, je crois que j'étais très clair lors de la présentation de cette modification budgétaire. Elle est technique parce que nous sommes obligés de passer le compte pour le mois de juin, une fois qu'on a passé le compte, on l'inclut en modification budgétaire. On a mis dans cette modification budgétaire, ce qui était indispensable, comme je l'ai rappelé, la problématique notamment au niveau de TéléMB. La grosse modification budgétaire qui est la plus importante et chaque année, c'est pareil, c'est généralement au mois d'octobre et nous parlerons aussi du budget 2017, je crois que le débat au niveau de l'action en politique et de la modification éventuelle au niveau de l'action en politique, c'est là qu'on le verra dans cette modification budgétaire, si, elle est purement technique et ce n'est pas ici, maintenant que l'on dessine dans les finances, la nouvelle politique, je crois que le rendez-vous, il est fixé au mois d'octobre et puis encore plus, je crois, au mois de décembre puisque là, nous aurons notre budget 2017.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Sur base de toutes ces explications, M. BOUCHEZ, oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, au début, je me demandais si c'était le Bourgmestre qui répondait ou le Président du parti socialiste quand vous avez critiqué

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'est exactement la même chose que le Conseiller communal ou bien le président du MR.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ah non, M. le Bourgmestre, il y a une différence, vous, vous exercez un mandat exécutif et donc, vous êtes le Bourgmestre de tous les Montois même les Montois qui ont voté MR et qui soutiennent ce Gouvernement et donc,

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, mais je dois corriger.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vos propos sur le Gouvernement fédéral relèvent d'une appréciation politique qui est votre droit en tant que Président du PS mais dans cette Assemblée, vous êtes Président de l'Assemblée et Bourgmestre de tous les Montois et je vous rappelle qu'à Mons, il y a quand même 20 % des gens qui votent MR et qui soutiennent ce Gouvernement et qui ont d'ailleurs été choqués par certaines attitudes de votre part mais dans d'autres chefs également quand il y a des potences sur la Grand Place et donc, quand vous vous exprimez en tant que Bourgmestre, je pense et cela, c'est une contrainte que je n'ai plus, cela, c'est l'avantage de nous avoir renvoyé dans l'opposition, c'est qu'un Conseiller à la parole libre mais quand on est membre d'un exécutif, on a aussi des obligations particulièrement lorsqu'on est Bourgmestre et donc, de ce fait, M. le Bourgmestre, je ne vais pas faire un débat sur la politique fédérale même si je crois qu'il faudrait cesser en ce qui concerne la désinformation, je vous apporterai les visuels du MR sur les engagements par exemple, au SPF Finances qui sont si souvent décriés mais nous en parlerons dans d'autres Assemblées. Par contre, sur le fond, M. le Bourgmestre, je suis quand même surpris qu'on nous dise que les changements vont seulement arriver parce que moi, j'avais cru comprendre que cette majorité s'était faite de hautes luttes, qu'il y avait eu des débats entre les partis, qu'on n'est pas rentré dans cette majorité, je reprends les propos que j'ai pu lire « On n'est pas rentré dans cette majorité n'importe comment, on a exigé certaines choses » et donc, vous pouvez comprendre qu'on s'attendait à voir ces orientations dans le budget. Elles ne sont pas là, on nous dit « attendons », nous attendrons mais on ne se fait pas beaucoup d'illusions parce que la marge de manœuvre est extrêmement réduite, cela, c'est la réalité, c'est que la marge de manœuvre pour les communes est quasi inexistante et donc, la trajectoire qui a été prise est celle que l'on doit prendre quand on a le sens des responsabilités et j'ose espérer que ce Collège conservera le sens des responsabilités quels que soient les partis qui le composent et dans ce cas, nous le soutiendrons. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE  
PTB NON

ADOPTE – 13<sup>e</sup> annexe

15<sup>e</sup> Objet : Placement de terrasses, de tables et de chaises (Occupation du domaine public par des terrasses, tables, chaises, chevalets et autres mobiliers) Modification du règlement pour les exercices 2016 à 2019. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

16<sup>e</sup> Objet : CPAS – Compte de l'exercice 2015 – Approbation. Gestion financière  
CPAS.Compte 2015

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. John BEUGNIES, Conseiller: On va s'abstenir.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je suis désolé, il me semble que j'avais que c'était reporté, non ? Il n'y a pas un document dans le dossier qui disait que dossier était reporté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, il n'est pas reporté. C'est le 19 qui est reporté.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Probablement que l'erreur vient du fait que le compte du CPAS était présenté en Commission du CPAS et les comptes de la Ville ont été présentés encore dans la Commission du Bourgmestre puisque dépendants de lui. Dorénavant, les comptes et les modifications budgétaires viendront dans la Commission qui sera CPAS et Budget.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok ? On peut considérer « oui ».

Sortie de M. BARVAIS = 42 présents

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE,



JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

4 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 15<sup>e</sup> annexe

Entrée de M. BARVAIS = 43 présents

17<sup>e</sup> Objet : Ancrage communal du logement 2012-2013 et 2014-2016. Modifications de programme. Cellule Logement RF/AA/MB/04/16

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Non, je voulais juste mentionner qu'il n'était pas là au moment où moi, j'ai consulté les dossiers mais ma collègue me dit qu'elle l'a vu, donc, il n'y a pas de souci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Oui, M. POURTOIS.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Je l'ai vu aussi si je peux apporter cette petite précision. Non, simplement, quelques éléments par rapport à la situation notamment de la Maison internationale et de la rue de l'Athénée. Tout d'abord, vraiment, je me réjouis parce qu'on sait à quel point dans une Ville comme Mons, la politique du logement, c'est une politique importante bien qu'on n'ait pas de diminution du nombre de logements disponibles, donc, premier élément, évidemment, je m'en réjouis pleinement. Je me réjouis évidemment aussi et là, plus particulièrement pour la Maison Internationale qu'on prenne en considération la valeur patrimoniale du bien. Là aussi, souvent dans cette Assemblée, on a pu discuter de l'importance notamment de prendre en considération cet aspect et puis évidemment, je dirai du sens que l'on donne à notre réflexion en favorisant des logements familiaux au bénéfice de la population et évidemment des familles, voilà, plutôt que de prendre des logements individuels et donc, de privilégier une forme de confort à une rentabilité du m<sup>2</sup>, donc, je voulais saluer ces aspects et je pense qu'on est sur la bonne voie. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. le Conseiller. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Pour que ce soit bien clair, il n'y a rien qui change si j'ai bien compris, il y a simplement un transfert de logements d'un endroit vers un autre sinon il n'y a rien qui change.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Effectivement, M. le Conseiller, c'est une demande qui émane du Fonds wallon du Logement et donc, le nombre de logements ne change pas mais simplement, le fonds s'adapte à la structure des bâtiments pour préserver notamment leur caractère patrimonial et agrandir la taille des logements sur ces lieux-là mais le nombre global ne change pas compte tenu des transferts opérés.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Et la surface reste identique aussi plus ou moins ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Oui, donc, le nombre de logements restera identique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok.

ADOPTE à l'unanimité – 16<sup>e</sup> annexe

18<sup>e</sup> Objet : MONS – Chemin de Binche – pour la s.c IDEA - Permis d'urbanisme pour la création d'une voirie de liaison entre la zone d'activité économique du Crachet et le parc industriel de Frameries. Approbation de la voirie : tracé et projet. Gestion Territ. et Economique AB 29469AB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MARNEFFE. Vous voyez que vous avez quand même la parole.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Dans le cas de cette création de voirie entre la zone économique du Crachet et le parc industriel de Frameries, on doit traverser des zones agricoles et donc, dans la perspective du débat qu'on va avoir tout à l'heure sur les inondations, je pense que clairement, on a un cas d'école dans lequel, il serait intéressant d'aller plus loin dans tout ce qui est prévention des inondations. Ce site pourrait faire l'objet d'un projet-pilote pour la plantation de haies, la mise en place de bandes enherbées, en tout cas, profiter de cette création de voirie pour aller un tout petit peu plus large que la voirie prévue et prévoir des mesures de prévention des inondations. Par ailleurs, je voulais savoir s'il y avait des concertations avec le projet de compensation du parc éolien qui est en projet sur le site et éventuellement, comme dans tous projets éoliens, il y a souvent des compensations en termes de biodiversité, je me demandais s'il y avait des interactions qui été prévues vu qu'il y a déjà des compensations dans le cadre du site Natura 2000 qui est en bordure du projet de création de voirie. Voilà. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. D'autres intervenants ? M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci Mme la Conseillère pour cette intervention.

Effectivement, nous avons été attentifs à ce dossier qui pour mémoire se déroule sur la commune de Frameries pour lequel nous remettons un avis. Simplement pour vous indiquer

que le tronçon de voirie concerné va faire l'objet de modifications qui vont impacter l'environnement mais qu'une négociation a eu lieu entre l'IDEA et la Division Nature et Forêts de la Région Wallonne pour faire en sorte que le cordon boisé qui va être touché par la création de la voirie puisse être reconstitué après les travaux avec la mise en place d'essences identiques à la situation actuelle, donc, votre préoccupation sera rencontrée pleinement par les acteurs publics en charge du dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui, Madame

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Non, je pense que tout ce qui est reconstitution de la bande boisée, le long du site Natura 2000, c'est quelque chose de très marginal, cela n'intervient que sur une toute petite partie du tronçon, donc, je pense que la création de haies et de bandes enherbées tout le long de la voirie, c'est un projet qui est vraiment beaucoup plus ambitieux et par ailleurs, prévoir une synergie avec le projet éolien qui est prévu apparemment sur le même site, c'est aussi aller vraiment plus loin que la seule concertation avec le DNF sur le tout petit tronçon Natura 2000 qui est concerné par le projet, donc, pour moi, on ne répond à cette demande mais bon, voilà, je prends acte.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Ecoutez, Mme la Conseillère, on est au stade de l'ouverture de la voirie et donc, on relaiera vos réflexions à l'IDEA pour qu'ils puissent en tenir compte du mieux possible.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà. Nous serons le relais. Moyennant cette affirmation, puis-je considérer que tout le monde est d'accord ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va s'abstenir mais on enverra à l'IDEA.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTE – 17<sup>e</sup> annexe

19<sup>e</sup> Objet : Quartier Fariaux – ZACC 25. Création de voiries (piétonne, cyclo-piétonne et routière) et reprise par la Ville. Gestion Territ. et Économique

## REMIS

20° Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'ASBL « Contrat de Rivière ». Validation du programme d'actions 2017 à 2019. Gestion Territ.et Économique Environnement

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : On n'en a déjà parlé en Commission notamment de ce contrat rivière, donc, la Ville de Mons, évidemment doit s'engager à assurer le suivi de l'exécution du plan d'actions et notamment pour les cours d'eau de la Ville comme vous le savez, alors, évidemment, je ne vous ferai aucun grief parce qu'évidemment, vous venez d'arriver mais on peut déceler quand même un point noir concernant les dépôts clandestins en bordure de cours d'eau, j'ai eu votre parole en Commission que cela allait être une de vos priorités, voilà, trop souvent encore, on constate que nos cours d'eau sont par certains citoyens, jugeaient comme de véritables dépotoirs, ce qui fait que la Ville de Mons doit lutter beaucoup plus efficacement et donc, j'aimerais vous entendre pour voir quelles seront vos premières initiatives dans le domaine ? Et les agents affectés à cette tâche, je vous remercie, Mme l'Echevine.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie, donc, je rejoins les préoccupations de mon collègue par rapport à tout ce qui est dépôt de déchets et on ne peut que se réjouir que la Ville adhère à nouveau à l'opération « Rivières propres », ce qui permet non seulement d'aller vers le nettoyage des rivières et des bords de rivière mais également d'avoir une réappropriation des riverains avec leur environnement, une implication qui est la meilleure sensibilisation qu'on peut imaginer. On se réjouit également de tout ce qui est opération de lutte contre les invasifs, par contre, on avait déjà interpellé l'année dernière sur l'action intitulée « Faisons barrage aux OFNI », donc, pour Objets Flottants Non Identifiés, c'est une opération qui avait été mise en place à Morlanwelz, à Estinnes et à Honnelles et c'était quelque chose qui avait été réalisé avec succès et on regrette que la Ville de Mons ne mette pas du personnel à disposition pour d'abord, placer les barrages, également enlever les déchets tous les deux jours parce que donc, quand il y a des déchets sauvages, donc, non seulement, ils sont sur les berges et salissent l'environnement mais également tombent dans la rivière, donc, quand ils tombent dans la rivière, il faut les récupérer, donc, il faut enlever ces déchets parce que si on fait des barrages et qu'on ne retire pas les déchets tous les deux jours, il va y avoir un amoncellement et cela va provoquer des problèmes d'inondations, vous voyez tout se tient, et par ailleurs, il faut également, faire une levée du barrage en cas de grosse crue

et donc, nous vous le demandions déjà l'année dernière, nous le répétons à l'occasion de ce point, ce serait intéressant que la Commune de Mons participe à cette action et mette du personnel à disposition pour aider le Contrat de Rivière à la mettre en place sur le territoire. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Oui, je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : M. le Bourgmestre, merci. Je voudrais donner quelques éléments additionnels à l'intervention de mes collègues. Le plan d'actions 2017-2019 du Contrat Rivière de la Haine fait l'objet d'un inventaire depuis le premier trimestre 2016 et il est donc, complet et c'est à la demande du Ministre COLLIN que ces plans d'actions seront remis au mois d'octobre, ce qui n'empêche nullement bien entendu que le point soit voté aujourd'hui. Concernant les opérations « Rivières propres », effectivement, le Contrat Rivière s'inscrit naturellement dans ces opérations. En 2015-2016, nous en avons effectué quelques unes en sollicitant la semaine précédente par un folder toute la population de la commune concernée mais malheureusement, disons qu'il reste encore là, peut-être un manque de sensibilisation que nous nous engageons à effectuer. Toujours concernant ce plan d'actions 2017-2019, 20 communes sur 28 adhèrent maintenant au Contrat Rivière de la Haine et nous avons le plaisir de pouvoir voir adhérer la commune voisine de Jurbise. Voilà, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Mme l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : Vous remercier effectivement pour vos remarques, effectivement, on en a discuté en Commission, du coup, je n'ai pas eu l'occasion de préparer un peu la volonté d'intégrer l'action « OFNI » dans la prochaine programmation puisque je n'en ai pas eu vent avant ce soir mais je serai vraiment disposée à discuter de la possibilité d'intégrer l'action très prochainement en sachant que le Contrat effectivement prendra cours à partir de septembre ou octobre. Je suis convaincu que c'est un projet dans lequel il faut adhérer. Il y a deux communes de plus qui viennent encore adhérer au projet pour le prochain contrat-programme ce qui est vraiment positif, les résultats sont là malgré effectivement encore un point noir en matière de dépôts clandestins le long des berges mais cela, voilà, c'est une action au quotidien, un apprentissage, un accompagnement, c'est pour cela, que c'est fort important dans ce programme de travailler avec les associations de terrain et les gens qui utilisent au quotidien les ruisseaux et les réseaux hydrographiques du bassin en question. Je vous remercie en tout cas pour l'intérêt que vous portez au dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Moyennant toutes ces informations.

## ADOPTE à l'unanimité – 18° annexe

21° Objet : Coordination Accueil Temps Libre: Approbation du renouvellement du programme de coordination locale pour l'enfance (CLE) 2016-2021 sous réserve d'approbation et de modification des membres de la commission communale de l'accueil (CCA) qui doit se réunir le mardi 7 juin 2016. Education Jeunesse et Extrascolaire

## ADOPTE à l'unanimité – 19° annexe

22° Objet : Approbation du ROI des écoles communales de la Ville de Mons. Éducation 4

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Je n'étais pas en commission, donc, c'est plutôt une question, donc, c'est les règlements d'ordre intérieur des différentes écoles, donc, des règlements qui s'appliquent à l'ensemble des élèves et je me demandais quelles étaient un peu les activités pédagogiques qui étaient mise en place autour de ce règlement dans les écoles parce qu'il y a pas mal de choses innovantes qui se font en matière de pédagogie un peu active au niveau des règlements pour que ce ne soit pas juste des textes que les élèves apprennent à coup de punition, j'ai envie de dire mais plutôt qu'ils puissent travailler eux-mêmes à l'élaboration des règles communes de leur école et des règles dans les classes, pour savoir s'il y avait des choses qui se faisaient dans certaines écoles communales et si ce n'était pas le cas, qu'est-ce qu'on pourrait mettre en place parce que je crois qu'on est dans un changement générationnel important et notamment vis-à-vis de l'autorité, on le sait, vis-à-vis de la pédagogie, vis-à-vis des règlements et donc, je pense qu'il y a sans doute moyen de mettre en place différentes choses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. M. MILLER.

M. Richard MILLER, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Si je pose une question à laquelle il a été répondu en Commission, je m'en excuse. Tout d'abord, Mme l'Echevine, je voudrais souligner un point qui est important, c'est un élément du règlement mais enfin, qu'il soit explicitement précisé, repris dans ce règlement est important à nos yeux, c'est tout ce qui concerne la neutralité de l'enseignement public, vous avez raison d'indiquer dans ce règlement que c'est la meilleure garantie pour tous ceux qui la fréquentent du respect de leurs opinions politiques, idéologiques, religieuses ou philosophiques, je voulais remercier d'avoir veillé à ce que ce soit explicitement indiqué dans ce règlement. J'ai une petite interrogation par rapport au fait qu'il est indiqué dans ce règlement qu'en annexe, on trouvera, le projet éducatif du réseau communal, voilà, il n'est pas en annexe dans le dossier, ce n'est pas grave,

je suppose que vous pouvez nous en dire quelque chose mais j'aimerais peut-être vous entendre tracer les grandes lignes de ce projet éducatif pour le réseau communal étant donné, bien entendu, qu'il y a également le projet éducatif pour chaque établissement pris séparément mais là, c'est au niveau des établissements mais si vous pouviez déjà donner quelques éléments d'indication par rapport au projet éducatif de notre réseau communal. Une ou deux questions, au moment de l'élaboration de ce règlement, avez-vous eu une réflexion, y a-t'il eu une réflexion par rapport à l'utilisation de ce que l'on appelle des jours blancs, donc, ces jours où il n'y a plus cours mais les enfants pourraient bénéficier soit de formation culturelle voire même, je pense que cela s'applique aussi à l'enseignement primaire, à l'enseignement fondamental, voire même des éléments relatifs à ce que l'on appelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, les EVRAS, c'est-à-dire des cours relatifs à la vie relationnelle, affective et sexuelle puisqu'il est bien indiqué dans le règlement que l'objectif de notre enseignement communal est de permettre à chaque enfant quelque soit son origine sociale bien entendu, de devenir un citoyen épanoui et responsable, un citoyen épanoui, cela passe aussi de nos jours même de plus en plus par une information relative à cet aspect et dans la foulée de cette question, il y a un point parmi les faits graves qui peuvent être commis par un élève, il est indiqué que parmi ces faits graves, nous retenons en tant que pouvoir communal « tout acte de violence sexuel à l'encontre d'un élève ou d'un membre du personnel de l'établissement », alors, je n'en fais pas une fixation mais c'est plutôt une demande de renseignements, avez-vous déjà été informée, je ne vous demande pas les noms de l'un ou l'autre fait de cette nature étant donné que cette violence sexuelle se constate de façon de plus en plus précoce dans les grandes villes. Je voulais demander est-ce qu'il y a eu une réflexion par rapport à l'utilisation des jours blancs soit par rapport à cette vie affective, soit par rapport à un cours orienté vers l'apprentissage culturel, avez-vous eu aussi une réflexion sur l'apprentissage d'une forme de citoyenneté à travers déjà les premiers éléments qui peuvent être donnés dans l'enseignement primaire à cet égard. Je vous remercie, Mme l'Echevine.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci et merci des félicitations que vous avez prodiguées en début de votre intervention, nous y sommes très sensibles.

M. Richard MILLER, Conseiller : Et elles étaient sincères.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je retiens d'ailleurs cela comme étant l'élément essentiel mais Mme l'Echevine va vous répondre.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On pourrait bien entendu longuement mais je vais être relativement succincte même si évidemment l'éducation est vraiment quelque chose de primordial pour le Collège. Je voudrais faire référence au projet éducatif et pédagogique de la

Ville de Mons qui a été approuvé par le Conseil Communal du 30 juin 1998 et qui bien entendu garanti tout d'abord les valeurs de démocratie, de pluralisme et de solidarité mais aussi le principe de laïcité tout en permettant évidemment aux jeunes de s'épanouir avec chacun leurs convictions respectives et en développant évidemment l'innovation, le développement socio-affectif et en favorisant la participation active des élèves, voilà, je ne vais peut-être pas m'étendre sur le projet éducatif mais celui-ci a bien été acté par le Conseil Communal mais les principales valeurs, la démocratie, le pluralisme, la solidarité et la laïcité. Par rapport à l'utilisation des jours blancs, je rappelle quand même que dans l'enseignement fondamental, l'obligation scolaire est couverte jusqu'au 30 juin, qu'il y a en effet, des jours où certains parents ne mettent pas les enfants mais qui est une obligation scolaire obligatoire et que tout enfant qui n'est pas présent dans l'école pour les enfants dont il y a obligation scolaire, donc, c'est-à-dire les enfants du primaire doivent fournir un certificat médical ou une raison valable en tout cas pour laquelle l'enfant ne serait pas présent. L'obligation scolaire est jusqu'au 30 juin. Il faut souligner aussi que les derniers jours d'école puisque les examens ont eu lieu et que la matière a été vue, sont considérés comme des jours où il y a des activités autres que pédagogiques, des activités culturelles ou sportives qui sont organisées. L'année dernière, par exemple, nous avons organisé la remise des brevets cyclistes aux Waux-Hall un des derniers jours de l'année et nous avons eu 300 enfants qui étaient présents et cela leur permet également de faire du sport et de participer au bien-être et au bien-vivre ensemble. Par rapport aux cours de citoyenneté qui commenceront le 1<sup>er</sup> octobre prochain, il y a évidemment une demande qui sera adressée à tous les parents par rapport au choix de la morale ou de la religion puisque vous savez qu'il y a toujours une heure du choix de la religion ou de la morale qui sera organisée et que le deuxième cours sera le cours de citoyenneté. Il y a toute une note à cet effet mais on attend évidemment la directive ministérielle qui prévoit toute une série de clauses par rapport aux personnes qui donneront le cours de citoyenneté, donc les personnes doivent avoir le titre requis, doivent avoir fait preuve de neutralité, doivent être minimum bachelier, donc être porteur d'un titre et donc, en fonction des titres et des personnes qui seront demandeuses, nous analyserons évidemment si celles-ci rentrent dans les conditions et sont porteuses des titres pour donner les cours de citoyenneté, ce qui ne sera pas le cas de tous les professeurs et de tous les maîtres spéciaux de religion. Voilà, en quelques mots sans rentrer dans le détail. Dire que par rapport au règlement d'ordre intérieur, sera joint chaque fois, le projet d'établissement qui est spécifique à l'établissement et donc, complémentirement au règlement d'ordre intérieur, seront toujours ajoutées des spécificités par rapport à l'établissement puisqu'une école a une entrée qui se fait devant, une école a une



entrée qui se fait des deux côtés, une école à un tel horaire et donc, bien évidemment, il y a une spécificité par rapport aux établissements qui seront joints au règlement d'ordre intérieur. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: C'est juste qu'on n'a pas du tout répondu à ma question ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : En effet, ce n'est pas joint dans le règlement puisque c'est un règlement d'ordre intérieur, donc, c'est un écrit, maintenant, vous devez quand même savoir qu'il y a quand même du travail qui se fait puisque notamment, ici, on travaille sur la pacification de deux cours de récréation par toute une série de marelles qui vont être faites en collaboration avec la musée des Ateliers et donc, tout cela, c'est aussi dans le but de réduire la violence dans les établissements scolaires, donc, on en a deux qui sont occupées de se faire pour le moment, voilà, je ne vais pas dire les écoles parce que je n'ai pas envie qu'on stigmatise les établissements scolaires mais vous devez savoir que cela se fait de plus en plus dans les établissements, il y a aussi la réduction des heures de midi qui est importante à signaler puisqu'on se rend compte aussi que dans des établissements si l'heure de midi dure 1h40 quand c'est possible, certains établissements les ont réduites pour éviter aussi la violence éventuelle sur l'heure de midi. Donc, c'est toute une adaptation aussi en fonction de la réalité de terrain et en fonction de l'école, de l'établissement.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: C'est intéressant, il y a pas mal de choses mais je pense que c'est aussi intéressant de pouvoir travailler le règlement avec les élèves, il y a pas mal d'Universités de la Paix notamment qui travaillent là-dessus et qui travaillent avec des écoles primaires pour justement que plutôt d'avoir des règles qui soient émises dans un règlement et en plus décidées au Conseil communal mais voilà, ce sont les choses qui font, que ce soient des règles qui soient travaillées avec l'ensemble d'une école en fait, je vous enverrai quelques documents que l'Université de la Paix fait, elle fait des formations notamment pour des élèves et cela est vraiment intéressant justement dans une gestion plus participative de la société et des règles dans lesquelles ont vit mais j'enverrai cela par mail. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci à vous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. MILLER et M. MANDERLIER ont demandé la parole. M. MILLER.

M. Richard MILLER, Conseiller : Je remercie Mme l'Echevine pour l'ensemble de sa réponse. Je crois qu'effectivement, je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure, le fait qu'il soit

explicitement indiqué dans le règlement, le respect de la neutralité de l'enseignement public est un point important, nous continuerons à y être attentif d'autant plus qu'il est mentionné que le port de signes convictionnels ostentatoires n'est pas autorisé et que cela concerne aussi les élèves, c'est un point important. Par rapport à l'organisation du cours de citoyenneté, nous ne doutons pas du fait que vous y serez fort attentive, je pense que dans la directive qui viendra de la circulaire ministérielle qui viendra de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y aura aussi tout un pan anti-radicalisme, donc, voilà, déjà avec ceci, c'est déjà rencontré mais nous serons attentifs à ce qui sera mis en œuvre dans nos écoles à ce sujet et enfin, permettez-moi de réinsister sur l'aspect cours de formation à la vie relationnelle, affective et sexuelle des élèves étant donné que c'est de plus en plus tôt que les enfants sont confrontés à quelques difficultés dans le domaine. Je vous remercie, Mme l'Echevine.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. le Conseiller MANDERLIER.

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : Pour répondre à mon collègue, Richard MILLER, effectivement dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, toutes les activités EVRAS sont menées par les équipes pluridisciplinaires des centres PMS et donc, au niveau communal, cette mission est remplie par l'intercommunale de Santé. Je vous remercie, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui.

M. Richard MILLER, Conseiller : Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue mais ma demande est vraiment pressante pour que dans notre enseignement communal à Mons, c'est aspect-là soit vraiment bien pris en considération parce que ce n'est pas le cas dans tous les établissements, ce n'est pas le cas dans toutes les villes, ce n'est pas le cas dans toutes les communes et donc, si j'ai tenu à souligner l'importance de cet élément et de sa présence dans le règlement d'ordre intérieur par rapport à la neutralité, je tiens tout aussi fortement à tout ce qui a trait à ce qu'on appelle les EVRAS soit vraiment des modèles dans notre Ville et je sais, Mme l'Echevine, que c'est un point qui vous intéresse.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Sans problème mais pour compléter peut-être ce que M. Jérôme MANDERLIER disait, il est vrai que le Centre de Santé anime énormément les classes scolaires quand ces dernières vont notamment passer leur visite médicale et que donc, évidemment, il y a tout un travail qui est fait et notamment avec les plus grands de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires par rapport à l'orientation sexuelle, par rapport à la sexualité et par rapport à toute une série de faits tels que ceux-là et donc, il y a tout un travail qui est fait par eux, donc, cela, c'est à pointer aussi parce que tout à l'heure, on parlait du Centre de Santé mais il a un rôle de fait primordial et ils disposent de personnes compétentes en la matière par rapport, en tout cas, à la situation qui nous préoccupe.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

23<sup>e</sup> Objet : Approbation du règlement de travail de l'enseignement officiel subventionné – enseignement fondamental et académie de musique. Education 4

ADOPTE à l'unanimité – 21<sup>e</sup> annexe

24<sup>e</sup> Objet : Approbation des projets d'établissement de l'école communale de la rue Ferrer et du groupement d'Obourg. Education 64

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, un peu en lien avec notamment ce que mon collègue, Richard MILLER a dit tout à l'heure, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des projets d'établissement de l'école communale de la rue Ferrer et du groupement d'Obourg. En tout premier lieu, j'aimerais vraiment souligner le travail et l'implication du corps enseignant que l'on sent vraiment pleinement dans ces textes. J'ai trouvé énormément de choses intéressantes comme par exemple, j'ai pris au hasard, des projets d'éveil aux professions, le partenariat avec le Centre Sportif PHASE à Havré, l'implication dans la vie des quartiers, un projet de potager pédagogique, diverses activités citoyennes comme le tri des déchets, des actions de protection de l'environnement et autres ou encore une très, très belle réflexion sur l'intégration d'élèves provenant de l'enseignement spécialisé. J'ai toutefois un regret, c'est que contrairement à ce qui m'avait été dit par Mme l'Echevine lors du dernier Conseil communal, je n'y ai vu aucune mention relative à des projets pédagogiques visant à former nos enfants, comme on disait un peu tout à l'heure, c'est en lien avec cela même si, Richard, c'était plus ciblé mais visant à former nos enfants au vivre-ensemble, à la vie en inter-culturalité ou tout simplement à la tolérance, rien non plus sur une éducation au civisme, alors, je ne me permettrai certainement pas de mettre en doute la volonté exprimée par Mme l'Echevine parce que pour en avoir discuté avec elle, je sais que cela fait partie de ses intentions mais je dois malheureusement constater que dans ces projets pédagogiques qui nous sont soumis aujourd'hui, il n'y a rien de concret en la matière et ce n'est pas lié évidemment à notre Ville mais quand je vois l'actualité de ces derniers jours, je me dis que plus que jamais, on doit former nos enfants au vivre-ensemble surtout à la tolérance et au respect de la diversité et pourtant à nouveau, je ne critique certainement pas le corps enseignant parce qu'on sent vraiment qu'il s'investit pleinement dans ces projets. Peut-

être n'ont-ils pas été informés des intentions de Mme l'Echevine en la matière, alors, simplement la question, pourrait-elle nous dire comment elle va faire en sorte pour que les projets d'établissement prennent en compte dorénavant ces thématiques importantes du mieux vivre-ensemble ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Mme l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je pense que cela coule de source et on prend, par exemple, l'école communale de la rue Ferrer pour les personnes qui ont l'occasion de s'y rendre, on voit qu'il y a une diversité culturelle et dans le projet d'établissement de la rue Ferrer puisque vous en faisiez illusion, il y a une phrase qui dit « la diversité culturelle et sociale fait de l'école du Centre, un endroit propice à l'épanouissement des enfants », donc, cela veut bien dire que justement cette diversité propose évidemment, tend en tout cas vers l'épanouissement des enfants avec tout ce que cela comporte bien entendu par rapport au projet éducatif et par rapport en tout cas à l'équipe pédagogique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui, tout à fait, je l'avais lu, en effet, c'est dans l'introduction du texte mais pas dans le projet. Je me permets vraiment d'insister parce que cela peut paraître un détail mais je trouve vraiment important à l'heure d'aujourd'hui, après ce qui s'est encore passé ces derniers jours, que ce soit à l'encontre notamment du monde gay, etc... Je trouve vraiment qu'on a un rôle à tous les nouveaux de pouvoirs notamment au niveau communal pour vraiment former nos gosses à un autre état d'esprit et je crois que c'est important de le mettre non pas nécessairement dans le préambule mais vraiment dans le projet pédagogique, la différence qu'elle soit sexuelle, qu'elle soit culturelle, qu'elle soit religieuse ou autre, on a un rôle fondamental à jouer là-dedans, dans l'enseignement fondamental. Je sais que vous le partagez, Mme l'Echevine, mais je pense qu'il faut vraiment insister pour que cela fasse partie - passez-moi l'expression même si elle va faire plaisir à Mme l'Echevine de la Culture - partie de notre crédo. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien.

ADOPTE à l'unanimité – 22<sup>e</sup> annexe

25<sup>e</sup> Objet : Nouvelle desserte montoise en transport public. Description du nouveau réseau en termes de circuit, de tarification, d'amplitude et de fréquence. Approbation du projet de nouvelle convention à intervenir entre le TEC Hainaut et la Ville de Mons. Gestion Territ. et Economique Mobilité Transport en commun/TEC

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On va commencer par M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Voilà, sans surprise, on va voter « contre » ce point puisqu'il s'agit de la suppression de la gratuité de l'intramuros et nous, on tient beaucoup à cette gratuité de l'intramuros et je dois dire que M. l'Echevin de la Mobilité, je ne comprends pas, je ne comprends vraiment pas pourquoi vous prenez cette décision. Je vous l'ai entendu dire plusieurs fois et encore au dernier Conseil communal, « moi, je ne suis pas « pour » la suppression de la gratuité de l'intramuros » mais vous le faites quand même, alors, il faut m'expliquer, ce n'est pas à cause du MR, il n'est plus là le MR. C'est peut-être à cause du CDH ? Je ne sais pas mais il faut vraiment m'expliquer, pour des raisons d'économie, j'imagine, je vois 186.000 euros d'économie, quand on voit ce qu'on dépense parfois à l'extraordinaire, je trouve que ce n'est pas un argument valable, en tout cas, pour vraiment rendre service aux gens, ce n'est pas un argument valable, alors, expliquez-moi pourquoi vous la supprimez cette gratuité alors que vous ne voulez pas le faire en tant qu'Echevin de la Mobilité. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Nous, on est un peu comme M. LAFOSSE, on n'a jamais été « pour » la suppression de la gratuité dans les bus intramuros, donc, ce débat, il vit dans cette ville depuis 2012 et notre position a toujours été claire, il fallait évidemment analyser les circuits intramuros et notamment leur impact sur le désengorgement de la Ville par les voitures mais il fallait garder l'enveloppe au niveau de la mobilité puisqu'on sait que la mobilité à Mons-Centre est une catastrophe et que la mobilité douce est quand même vraiment le parent pauvre. En mars 2015, il y a près d'un an et demi, la majorité précédente, donc MR-PS a décidé de revoir l'enveloppe à la baisse et la majorité actuelle a décidé qu'elle allait continuer dans ce sens-là et donc, on est évidemment avec des enveloppes réduites. Je pensais qu'au moins, avec ces enveloppes réduites, on garderait un objectif principal qui me semble être l'objectif principal de bus gratuit ou à tarif préférentiel, c'est-à-dire, permettre aux personnes de ne pas venir se garer en ville mais de pouvoir se garer à l'extérieur ou de venir en transport en commun en bénéficiant d'une offre de transport si pas gratuite puisque ce n'était pas la volonté du Collège précédent ni du Collège actuel, au moins un tarif réduit. Or, quand on analyse, les cartes que l'on a reçues dans le dossier aujourd'hui, qu'est-ce qu'on voit ? Les deux lignes que j'appellerais à tarif préférentiel, donc, la ligne rouge et orange d'ailleurs, je ne sais pas pourquoi les lignes payantes sont vertes et bleues et que celles du tarif préférentiel sont rouges et oranges mais j'espère que cela n'a rien à voir avec les couleurs de la majorité, donc, ces deux lignes, la rouge et l'orange à tarif préférentiel, elles ne

desservent aucun parking de délestage, elle circule dans Mons, elles vont à la gare fort heureusement, elles vont à Hyon – j’y reviendrai – mais elles ne vont à aucun parking de délestage. Il semblerait qu’en commission, on nous ait dit « Oui, mais les autres bus, donc, le bus qui va aller vers les Grands Prés et le Grand Large, lui, il dessert un parking de délestage et ce n’est quand même pas très cher de mettre sa voiture-là et de payer 2,10 », sauf que quand on analyse la carte justement qui est dans le dossier, le parking de délestage n’est pas indiqué, il faut quand même être fort pour savoir que ce parking de délestage existe, il faut habiter le centre-ville et qu’on habite le centre-ville, on ne va aller se garer au parking de délestage, donc, on ne sait déjà pas que ce parking de délestage existe. Si, on est une jeune femme, personnellement, quand il fait noir, je ne m’y promènerais pas, je sais qu’il y a des caméras mais enfin, on a vu l’efficacité des caméras quand on a péché la vitre dans la rue d’Havré mais surtout 2,10 euros, cela reste cher. A Namur, le parking est ouvert 7j/7 avec des navettes 7j/7, ici, le dimanche, vous pouvez aller au parking de délestage mais il faudra venir à pied dans le centre de Mons et si vous êtes une famille de trois par exemple, vous allez payer 6,30 euros alors qu’à Namur, vous payez 2 euros pour mettre votre voiture toute la journée et pour prendre des navettes pour vous et l’ensemble des personnes dans votre voiture, donc, moi, je ne vois vraiment pas la politique de délestage, elle est encore remise dans le projet de ville que la majorité actuelle a validé il y a 15 jours mais en tout cas, dans les bus intramuros, je ne vois rien, donc, qu’est-ce qu’on va faire, on a pris 1 an et demi pour arriver à cette décision-ci qui j’imagine sera votée, en tout cas, la tripartite traditionnelle PS-MR-CDH contre le reste de l’opposition alors que dans 6 mois, on va venir avec une politique de parking de délestage qui n’ira pas dans le sens de ce qu’on a voté aujourd’hui pour les bus, je ne comprends pas comment on a pu faire cela ? Sur Hyon, moi, je trouve cela très bien que les habitants d’Hyon, aient un tarif préférentiel mais c’est quand même un peu difficile à expliquer aux habitants de Cuesmes, de Flénu ou de Jemappes qu’eux, ils doivent payer 2,10 euros pour venir à Mons mais que quand on habite Hyon, on peut payer 30 cents, enfin, moi, j’ai du mal à expliquer et d’autant plus quand j’ai lu avec un peu d’effroi la réponse de l’Echevin de la Mobilité à ma proposition de permettre aux Montois qui n’habitent pas le centre-ville d’avoir un bus qui les amène pour la Ducasse de Mons, donc, je ne demandais même pas qu’il y ait des bus à tarif préférentiel tous les jours de la semaine, je demandais qu’une fois par an, pour la Ducasse rituelle, on puisse penser à faire comme quand on a ouvert IKEA, qu’on puisse penser à faire comme pour l’inauguration de Mons 2015, c’est-à-dire d’affréter quelques bus pour permettre aux gens qui n’habitent pas Mons-centre ou les communes limitrophes de venir à la Ducasse en toute sécurité. Enfin, c’est plus anecdotique

mais bon puisque ce projet va être voté, il faut quand même bien qu'il fonctionne, il y a la problématique de l'achat des cartes ou du rechargement de la MOBIB puisqu'on le sait ce tarif préférentiel, c'est une carte de 6 euros pour 20 trajets, ce n'est pas 30 cents à chaque trajet, si vous n'avez pas cette carte et que vous montez dans le bus, vous payez 2,10 euros, or, actuellement, le seul endroit où on sait acheter ces cartes ou recharger, c'est au TEC Hainaut, sur la place Léopold, heureusement, si on a une carte MOBIB, on peut le faire 24h sur 24, si on n'a pas de carte MOBIB, ce qui est en général le cas des touristes, en fait, quand on vient d'un autre Pays, on a rarement une carte MOBIB, c'est assez simple à expliquer, ils risquent de se retrouver en arrivant le samedi avec des TEC fermés et donc, ne pas pouvoir bénéficier de tarif préférentiel donc, est-ce qu'il n'y aurait pas au moins un moyen que ces cartes soient en vente à minima à l'Office du Tourisme et à maxima dans quelques commerces montois parce que sinon, on ment aux gens en disant qu'il y aura un tarif préférentiel puisque, in fine, ils ne sauront pas acheter la carte puisqu'elle n'est pas vendue dans les bus, et donc, ils vont payer 2,10 euros. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Dans le cadre de la tripartie, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Troisième voix de la tripartite, cela fait longtemps que l'on n'a plus fait une tripartite PS-MR-CDH. On ne va pas revenir sur le principe de la gratuité et ce qu'à très justement dit John BEUGNIES, à croire que le MR, c'est comme les esprits, cela vous hante même quand ce n'est plus là et donc, il y a toute une série de décisions qui apparemment étaient de notre faute mais avec lesquelles vous allez devoir vivre encore pendant les années à venir, je vous plains de cela mais en tout cas, force est de constater que tout le monde était d'accord sur le fait que ces bus gratuits ne pouvaient plus le rester puisque je l'ai souvent dit quand j'étais dans la majorité, donc, je n'ai pas changé de point de vue dans l'opposition, la gratuité au sens strict n'existe pas, cela veut juste dire que les impôts des Montois finançaient ces bus, c'est un choix politique que l'on peut soutenir mais c'est aussi un choix politique de considérer que ceux qui les utilisent doivent y contribuer même quelque peu, donc, sur la gratuité, nous étions d'accord, nous le sommes toujours. Par contre, on nous avait quand même dit qu'on allait modifier cette gratuité mais il faut quand même quand on pose un choix qu'il ne soit que budgétaire, là, ce n'était pas notre responsabilité mais il faut que cela soit aussi un choix de mobilité et au même titre que ce qu'a indiqué, Charlotte DE JAER, moi, je suis un peu surpris par rapport au parking de dissuasion et au peu d'efforts qui sont faits alors, je connais la réponse, la Ville de Mons a été la première à instaurer des parkings de dissuasion en 1999, les gens ne les ont pas utilisés, c'est moi-même qui utilisait cet argument et la meilleure preuve, c'est qu'il suffit de faire le tour de ce qu'étaient les

parkings de dissuasion, il n'y avait jamais une voiture et donc, on a décidé de changer les parcours de bus mais ici, c'est justement l'occasion de donner une seconde chance à ces parkings de dissuasion en sachant qu'ils sont de plus en plus utilisés dans les autres villes. Un exemple concret qu'a souvent été souligné par Jean-Marc LECOCQ, c'est par exemple, le cas de Bruges, quand vous arrivez à Bruges, on vous indique le parking du centre, vous arrivez dans un parking et là, vous devez prendre une navette payante pour rejoindre le centre-ville mais quand vous ne connaissez pas Bruges, vous n'avez pas le choix, vous suivez les panneaux indicateurs et donc, cela vous dirige vers ces parkings de dissuasion. L'absence de mesures fortes par rapport à ces parkings de dissuasion est d'autant plus incompréhensible que l'on a investi ce qu'on a appelé le parking Gobert, alors, là, je dois avouer qu'il y a une certaine incompréhension de ma part puisque lorsque nous étions au Collège, il avait été convenu que le parking Gobert serait exploité pendant Mons 2015 mais qu'on avait bien évidemment pas fait un tel investissement juste pour un parking parce que l'investissement se comptait en millions et non pas les 400.000 euros dont on m'a parlé, cela, c'est l'aménagement. Il faut prendre en compte le prix de l'achat aussi, on peut oublier parfois mais il ne faut quand même pas l'oublier et donc, quand on voit un tel investissement, on s'était dit, on va en faire un parking en 2015 et puis, par après, on va exploiter le centre, par exemple, pour un centre de loisirs, c'était l'idée puisque ce sont de telles activités qui se développent au Grand Large. Finalement, lors de la discussion de la note de politique générale, on m'a fait comprendre que le projet relatif à ce centre de loisirs n'était plus à l'ordre du jour, donc, je me dis qu'on va revenir sur le parking, alors, il faut faire en sorte que ce parking soit occupé, il y a plusieurs façons de le faire, on l'a déjà dit, avec des agents, des agents de la Ville pourquoi pas ? Essayer de les inciter d'aller mettre les voitures plutôt là-bas avec des navettes à intervalle régulier pour qu'ils puissent se rendre sur leur lieu de travail, cela permettrait de désengorger le centre de la Ville et au moins d'exploiter ce parking, on peut le faire via l'affichage, j'ai donné l'exemple de la Ville de Bruges, il y a d'autres villes qui fonctionnent comme cela, par exemple à Gand, puisqu'on avait aussi parlé de Gand, c'est aussi une autre façon de faire. On peut aussi envisager pourquoi pas, une gratuité uniquement entre les parkings de dissuasion et le centre mais voilà, ici, c'est trois idées parmi tant d'autres, on pourrait les développer. J'aimerais, en tout cas, vous entendre sur l'aspect parking de dissuasion parce qu'ici, j'ai le sentiment qu'on a juste pris une mesure budgétaire et rien d'autre, alors, sur la mesure budgétaire, on vous suit mais il faut quand même en profiter pour en faire une mesure de mobilité puisque M. l'Echevin s'y était engagé. Aussi, au niveau des tickets, c'est vrai que – je ne vais pas m'étendre trop longuement, on a déjà été très complet



là-dessus – juste une question parce que la lecture du dossier, apparemment semble dire que c'est « non » mais si j'ai bien compris, il n'est pas possible d'acheter les tickets dans les bus, quand on monte dedans, dans ces circuits, il n'est pas possible de les acheter, est-ce que là, c'est vraiment insurmontable comme obstacle ou est-ce qu'on peut revenir en arrière parce que les gens souvent s'ils prennent ces bus, c'est justement pour des déplacements courts, des déplacements intramuros et donc, pour ceux qui n'ont déjà pas un abonnement des TEC, ils ne vont pas justement au TEC, ils ne vont pas dans les points d'Infotec, en général, ils prennent ce bus 1 ou 2 fois exceptionnellement parce qu'ils doivent faire une course rapide, parce qu'il pleut, alors que d'habitude, ils vont à pied, faut quand même leur offrir un service qui est suffisamment souple pour qu'il puisse être efficace. Troisième élément et cela rejoint l'étonnement sur Hyon et je ne vais pas cibler Hyon plus qu'autre chose, c'est vrai que c'est surprenant, fondamentalement, c'est surprenant, j'ai d'ailleurs lu certains commentaires parfois sur les sites de journaux mais il ne faut se fier à cela, qui avançaient certaines théories auxquelles je ne peux pas me joindre mais en tout cas, je pose juste la question de savoir s'il y a eu des statistiques de fréquentation pour déterminer les arrêts, quel a été l'élément objectif qui a permis à un moment de dire, on va installer tel arrêt dans tel rue, je suppose qu'il y a des statistiques des parcours anciens et aussi pourquoi alors, avoir étendu, je vous l'ai dit, on a pris le cas d'Hyon mais ce n'est pas le seul cas, pourquoi l'avoir étendu alors, à certains endroits ? Enfin quatrième élément, est-ce qu'une évaluation est prévue parce qu'on change le tout, on change l'ensemble des lignes, c'est vrai, moi aussi, cela m'avait fait sourire quand j'avais vu la ligne rouge et la ligne orange mais en tout cas, il serait intéressant qu'on puisse pouvoir évaluer pour adapter selon les besoins et donc, dans ce cadre, intégrer également une éventuelle adaptation dans le cadre du plan de mobilité parce qu'une desserte de bus intramuros, cela fait partie d'un plan de mobilité global. Si l'objectif est de faire qu'il y ait moins de voitures en centre-ville, il faut alors utiliser ces bus intramuros de la manière la plus adéquate, or, ici, encore une fois, on a une décision isolée comme on a eu des décisions isolées en matière de parking en voirie, comme on a des décisions isolées en matière de parking couvert et à chaque fois, c'est une succession de décisions isolées, je ne les critique pas en tant que telles, je dis juste que cela me paraît difficilement concevable et franchement en toute humilité, tous les experts en mobilité que j'ai pu rencontrer considèrent également que cela paraît quand même très difficile de véritablement mener une politique de mobilité avec une succession de petites décisions les unes après les autres, ce n'est d'ailleurs pas à vous que je vais le dire, M. l'Echevin, puisque c'est votre père qui est le dernier dans cette ville à avoir fait un vrai plan de mobilité pour lequel il a été critiqué, on est toujours critiqué

quand on fait un plan de mobilité mais au moins, il avait le mérite d'avoir installé un vrai plan de mobilité avec des vrais choix de mobilité, force est de constater que depuis que Maurice LAFOSSE n'est plus Bourgmestre et bien, on vit toujours sur un plan de mobilité de 1997 ou 1998 mais depuis lors, il y a tellement de choses qui ont changé dans la Ville que fatalement, il ne fonctionne plus bien. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Mme la Conseillère MEUNIER.

Mme Marie MEUNIER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Sur une note un peu plus positive, permettez-moi tout d'abord de féliciter le travail de M. l'Echevin de la Mobilité ainsi que de l'ensemble du Collège sur ce dossier qui n'est pas évident du tout puisque ce n'est jamais facile de faire mieux avec un budget moindre et de souligner cette volonté de garantir le meilleur service possible aux citoyens en préférant maintenir 4 circuits TEC plutôt que de les supprimer. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui, M. le Conseiller POURTOIS.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci. Simplement quelques éléments suite à la discussion. D'abord, j'abonde évidemment dans le même sens que Marie qui vient, je trouve, de donner un mot juste « on doit faire plus avec moins », je pense qu'elle a tout à fait raison. Tout d'abord, aussi saluer tout de même le fait que l'on aboutisse à un résultat parce que cela on ne l'a pas dit mais voilà, il y avait des négociations qui sont maintenant d'assez longues durées, le fait que l'on puisse ensemble aboutir non seulement à des discussions mais aussi à des résultats mérite d'être souligné et je tiens d'ailleurs à souligner le travail de Pascal et de tous ses services qui n'est pas toujours un travail très facile loin de là. Concernant la gratuité, je pense qu'ici, en fait, on est tous d'accord sur un principe très simple, la gratuité, c'est super et si cela ne tenait qu'à moi, on pourrait même la mettre un peu partout, maintenant, il y a des réalités concrètes, des réalités financières qui font qu'à certains moments, on doit poser des choix qui sont des choix politique bien sûr mais qui sont aussi des choix de gestionnaire, des choix responsables et force est de constater, on en a assez discuté, ici, tous ensemble que la situation financière de la Ville de Mons ne permet pas d'offrir la gratuité pour ce genre de services, d'ailleurs, si la recette magique, la recette miracle de la gratuité, pour ce type de service, existait, je suis certain que d'autres villes pourraient aussi l'utiliser, donc, on doit trouver des compromis et à ce titre, je tiens quand même à souligner le fait qu'il y ait un compromis notamment pour le centre-ville quand on sait l'importance du développement de notre centre-ville en termes évidemment d'attractivité. Ce centre-ville, on a aujourd'hui, une desserte qui est garantie non seulement par le maintien des lignes mais évidemment, on a un compromis en termes de prix alors évidemment la gratuité, elle était optimale, elle était

vraiment souhaitable mais à côté de cela, on a des responsabilités à prendre et il fallait absolument éviter qu'on ait une pleine tarification qui elle n'était absolument pas bien évidemment souhaitable et donc, aujourd'hui, le fait que l'on ait 30 centimes par trajet, alors, bien sûr, c'est 30 centimes de trop, on peut aussi se dire que c'est 1,80 euros de moins et c'est à ce titre, je pense, remarquable. Pour l'intramuros, évidemment, voilà, il y a une difficulté qui est celle de la responsabilité financière mais je salue le fait que l'on ait trouvé une solution. Pour les Grands Prés et le Grand Large, je suis persuadé que ce sont deux pôles qu'il faut continuer à développer, on a souvent, ici, pu discuter aussi de leur accessibilité, je suis persuadé que ce sont des enjeux de demain et notamment, on a eu l'occasion d'en discuter par rapport au pôle sportif que représente à mon sens, le Grand Large, donc, vraiment, j'y crois, j'y crois beaucoup et puis les parkings de délestage, un très petit mot, c'est aussi une question de mentalité et je pense qu'on va dans le bon sens et c'est notre responsabilité d'élus d'en parler, d'en discuter, d'essayer de trouver des solutions et pourquoi pas aussi discuter de la signalétique de ces parkings, on pourrait tous ensemble, essayer d'y voir là, des améliorations en termes de signalétique et d'explication des intérêts pour tous les Montois et les travailleurs de cette Ville. Merci beaucoup.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre: Merci. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je vois encore une fois que bien évidemment, ce nouveau plan en ce qui concerne les différentes lignes intramuros fait beaucoup parler de lui. Avant de répondre à chacune des questions qui m'ont été posées, je vais peut-être aussi faire un petit résumé de la philosophie qui était celle du Collège proposé par le Service de la Mobilité et de l'Echevinat de la Mobilité, donc, comme vous le savez, il y a eu un accord PS-MR en début de mandature de manière à diminuer de moitié la dotation envers les TEC, c'était une volonté de notre partenaire MR, je le répète mais voilà, c'est pour que les choses soient claires, d'ailleurs, quand je reprenais le programme du PS, il était bien marqué qu'on souhaitait développer en tout cas, ce type de communication transport en commun, donc, à partir de là, il y a eu un accord, cet accord-là, bien évidemment, il faut le respecter et le Collège s'y est engagé, c'est ce que nous avons fait maintenant et donc, à partir de là, nous avons négocié avec le TEC. Nous avons insisté sur plusieurs choses à savoir, premièrement, nous souhaitons couvrir la ligne du Grand Large et de la piscine parce que comme déjà dit et suggéré, déjà entendu, ici, dans la salle, c'est un pôle qui va se développer à la fois de loisirs, à la fois sportif. Le Collège va devoir à un moment donné, se positionner sur les différents choix qui seront faits dans le cadre du Master Plan mais cela, cela viendra en son temps et donc, en prévision de celà, nous savions qu'il fallait absolument desservir la

zone du Grand Large. Deuxièmement, c'était la zone vers Hyon, pourquoi Hyon, on pourrait faire ce type de raisonnement pour les autres communes qui sont proches de Mons mais la commune la plus proche de Mons qui était la moins bien desservie en ligne – je dirais – régulière de TEC était Hyon puisqu'Hyon est desservi à raison de deux fois par jour. Donc, à partir de là, nous avons soumis un troisième souhait et ce souhait, c'était la ponctualité des différentes lignes. Pourquoi cette ponctualité ? Parce que nous pensons que si le service est maintenant dans le cadre de l'intramuros, payant à raison de 30 cents le parcours et dans le cadre des deux lignes extramuros est payante de manière régulière au tarif TEC, nous pensions qu'il fallait une régularité de manière à ce que les personnes puissent faire un choix, soit venir en voiture, soit ne pas venir en voiture sachant qu'une fois qu'elles ont décidé d'aller sur le parking Gobert ou le parking d'Imagix ou encore des Grands Prés, elles savaient, à 8 h quelles avaient un bus et qu'à 8h10, elles pourraient se retrouver dans le cœur de Mons puisque la ligne qui est proposée vers le Grand Large est une ligne qui en tout dure 10 minutes et pas plus, nous l'avons fait, nous l'avons essayé pendant la conférence de presse avec les journalistes, ils ont pu constater qu'elle dure en tout 10 minutes. A partir de là, il fallait évidemment que le TEC ayant un subside de moitié, puisse lui aussi s'y retrouver question budgétaire et donc, question budgétaire, il est simple à comprendre qu'à partir du moment où la dotation est de 186 au lieu de 2 x 186.000 euros, eux, ils devaient s'y retrouver. Je tiens à rajouter que dans la réflexion du TEC, des statistiques ont été faites, ont été menées. Ces statistiques ont montré puisque comme vous le savez, il y a plus ou moins 2 millions de personnes qui empruntaient l'ensemble des 4 lignes intramuros initiales, il fallait aussi voir et étudier la provenance de ces personnes, c'est une étude qui a été faite à partir de là, ils ont établi les nouveaux circuits, deux internes, deux externes, deux intramuros et deux extramuros et ils ont dû aussi penser aux différents arrêts et la philosophie qu'ils ont pris était dans un périmètre où le bus passe qu'il y ait un arrêt à plus ou moins 350 mètres à chaque fois de manière à ce que chaque personne qui veut utiliser ces lignes puisse au plus parcourir 350 mètres. Au niveau de ces arrêts, il y aura, donc, un panneau d'indication indiquant les heures d'arrivée du bus. Une chose que je veux aussi ajouter de manière générale, c'est qu'il faut savoir que toutes les personnes qui sont détentrices d'un titre de transport TEC, bien évidemment, pour eux, la gratuité est conservée et d'après la statistique qui a été menée dans l'étude TEC, on constate qu'en fait la moitié des personnes qui utilisaient les infrastructures bus intramuros détenaient déjà un titre TEC de transport, ce qui veut dire, que pour elles, la gratuité, bien évidemment, elle reste. Pourquoi avons-nous choisi d'étendre à la fois au niveau du Grand Large et à la fois au niveau d'Hyon ? Le Grand Large, vous l'avez compris, c'est

dans le cadre d'un développement de ce site et en même temps de pouvoir desservir la piscine qui était demandeuse. Il faut savoir qu'au niveau de la piscine, les week-ends, le parking Gobert est parfois même plus que saturé puisqu'ils doivent déjà se mettre le long de la voirie, donc, dire que ce parking-là n'a été construit que dans le cadre de 2015, c'est faux. Il est clair que pendant la semaine, il est moins utilisé mais là, cela va être notre objectif en termes de communication, essayer de faire changer les habitudes, de manière à ce que les personnes puissent l'utiliser dans le cadre d'un stationnement longue durée, donc, les personnes qui viennent, par exemple, travailler à Mons plus de 8 heures, on va essayer de changer leurs habitudes de manière à ce qu'ils puissent arriver au niveau du parking Gobert, une fois qu'ils seront arrivés au parking Gobert, ils sauront qu'à telle heure, un bus viendra les prendre pour les conduire à l'intérieur de Mons. Concernant Hyon, donc, là, Hyon étant une commune qui était moins bien desservie, donc, vous avez compris pourquoi on a souhaité faire une allonge vers eux. Il faut savoir que c'est une population, je ne vais pas dire qui est plus âgée mais on a constaté que pas mal de personnes ont abandonné la voiture et que dès lors, pour elles, c'est quand même beaucoup plus facile de pouvoir accéder dans Mons. Il faut savoir qu'en ce qui concerne le parking de longue durée, tous les parkings qui sont autour de la ceinture sont des parkings totalement gratuits avec aussi, les parkings de la Place Nervienne, donc, je trouve qu'il n'est pas inintéressant de pouvoir proposer aux personnes qui utilisent les bus intramuros de pouvoir y accéder de cette manière-là, donc, ils peuvent se mettre en périphérie où le parking est gratuit et ainsi ne pas rentrer dans Mons et utiliser les lignes et les endroits où ils veulent aboutir. La gratuité, je pense, M. BEUGNIES, on a longuement discuté. Mme DE JAER, concernant l'enveloppe non gardée au niveau de la mobilité, donc, il est vrai que le montant a été divisé de moitié dans un but d'économie du budget. Ce budget-là, comme vous le savez, a été proposé et accepté par la tutelle et donc, proposé par l'ancien Echevin des Finances au niveau du CRAC et que dès lors, faire marche-arrière, cela veut dire qu'à partir de là, il faudrait renégocier avec le CRAC et leur demander soit une possible augmentation de ce point budgétaire mais avec compensation. La compensation, à partir du moment où on a pris cette orientation, il est quand même plus que difficile maintenant de faire marche-arrière, donc, cela, c'est une chose. La deuxième chose, c'est que les TEC ont eu donc, en son temps, il y a maintenant plus ou moins 1 an, l'instruction comme quoi, on avait une volonté de diminuer de moitié, ils ont dès lors, équipé leurs bus d'un moyen de détection du titre de transport, ce sont des investissements, eux, ils doivent aussi à un moment donné, pouvoir prévoir à moyen terme, court terme et long terme, comment ils peuvent développer leur entreprise et il est quand même impossible une fois dire « oui », une fois dire « non », faire un

pas en avant, faire un pas en arrière, vous le prenez comme vous le voulez mais voilà, la position actuelle du Collège a été celle-là, maintenant, il faut s'y maintenir et le TEC va bien évidemment et là, je réponds à la question de M. BOUCHEZ, bien évidemment, évaluer, il est question qu'on évalue de manière régulière l'utilisation de ces lignes, la pertinence des arrêts, donc, cela, c'est une volonté. Les TEC eux-mêmes vont avoir un système qui va se développer avec des indicateurs mais cela, ça relève évidemment de la politique du TEC mais avec des indicateurs visibles du temps restant pour les différentes lignes mais cela fait partie de la politique du développement du TEC. Je vous rassure que la ligne rouge et orange, cela a été décidé bien avant que l'ancienne majorité soit mise en cause et que dès lors, il ne faut pas y voir autre chose que la volonté des TEC de bien communiquer. En ce qui concerne le dépliant qu'ils ont fourni, c'est un dépliant qui appartient bien évidemment au TEC maintenant notre politique à nous, comme on vous l'a déjà dit, elle est bien évidemment d'essayer et cela va être un enjeu important en termes de mobilité pour la Ville de Mons d'essayer de faire changer les habitudes au niveau des Montois pour qu'ils empruntent lorsqu'ils viennent pour de la longue durée pour qu'ils empruntent les park and ride, cela, ça va être nous qui allons devoir communiquer, nous allons avoir une communication qui va être établie à ce moment-là par les services et la Ville de Mons proposé au Collège, donc, chaque chose en son temps. Ici, il faut savoir qu'il fallait absolument démarrer pour le 1<sup>er</sup> juillet puisqu'au niveau du budget 2016, nous avons prévu un démarrage de la nouvelle formule au 1<sup>er</sup> juillet en accord avec le budget du TEC et donc, il fallait absolument démarrer maintenant. Pour les 2,10 euros, il est vrai que si maintenant, la personne n'a pas de carte à 6 euros pour les 20 trajets, elle peut toutefois, utiliser une ligne en payant 2,10 euros, je suis tout à fait d'accord, maintenant, il y a déjà des contacts qui ont été pris avec l'Office du Tourisme de manière à ce que cette carte-là soit à la fois vendue en concertation peut-être aussi en même temps avec des package pour visiter des espaces muséaux, etc... Donc là, il y a une réflexion qui est faite dessus et il y a vraiment une volonté aussi de la part du TEC d'y avancer, d'y aboutir. Vous aviez posé aussi la question pourquoi ne pas utiliser les bus une fois par an lors de la Ducasse de Mons. Sincèrement, ce n'est pas le fait qu'on ne veut pas, c'est que tout à un coup. Pendant l'année 2015, lors des week-ends, le coût, je pense de mémoire, il faudrait qu'on vérifie, mais je pense que le coût était de 400.000 euros, cela a été supporté entièrement par la Fondation. Cela veut dire que si maintenant, nous faisons cela dans le cadre de la Ducasse de Mons, je ne dis pas que je suis « contre » mais cela à un impact budgétaire et c'est un impact budgétaire qui doit être proposé en début de session budgétaire et voir si c'est possible de l'inscrire ou pas dans le budget sachant que nous sommes sous plan de gestion

communal. Je tiens quand même aussi à dire que les lignes qui vont vers Gobert et qui vont vers les Grands Prés, ce sont des lignes tout à fait régulières, mais les parkings y sont totalement gratuits, ce qui veut dire qu'une personne qui s'y parque pendant une journée complète, elle va payer 2,10 euros si elle le paie directement. Si maintenant, elle prend un abonnement, l'abonnement le plus cher sera de 37 euros, il est dégressif en fonction de l'âge, ce sont les tarifs TEC, ce n'est pas un tarif imposé par la Ville de Mons, ce qui veut dire que pour un coût de 37 euros par mois, une personne pourrait très bien se garer à volonté sur ces parkings de dissuasion. Lorsque l'on regarde ce que coûte un parking intramuros qui sont soumis aux horodateurs, qui pour l'instant, je vous signale, ne sont pas toujours respectés vu les horodateurs qui ne permettent pas l'encodage des numéros de plaque et donc, qui permettent le rechargement systématique des horodateurs, si vous additionnez en temps réel le nombre d'heures qu'une voiture pourrait rester à ces emplacements-là, cela coûte bien plus cher que 37 euros. Si vous voulez un abonnement au niveau d'un parking souterrain que ce soit au niveau du parking Grand-Place, du parking de la Halle ou du parking de Messines, vous avez aussi un abonnement : parking Grand Place 65, parking Messines 35 et parking de la Halle 35 euros.

Alors acheter un ticket au niveau du bus là, cela n'est pas possible, c'est une question qui a été posée au TEC en son temps. Mais là c'est au niveau technique, ce n'est pas possible pour eux d'avoir ce type d'appareillage et en plus ce type de contrôle. Parce qu'une fois qu'il est possible d'acheter un ticket sur place au niveau gestion, ça prend plus de temps et le chauffeur doit déjà s'occuper de pas mal de choses quand il conduit et en plus cela risque de prolonger la durée des circuits et cela n'a pas été une volonté de la part du TEC. Alors, qu'est-ce qu'il y avait encore. Le choix de la mobilité, là, c'est Monsieur BOUCHEZ, oui c'est un choix politique qui a été fait lors de l'ancienne majorité de ne plus donner la totalité de la gratuité sur l'ensemble des lignes. C'est un choix politique que le Collège assume et que vous assumez aussi puisque vous étiez là à ce moment là, je suppose.

Faire des comparaisons avec Gand et Bruges, c'est bien, mais moi, alors, je préférerais faire une comparaison avec Courtrai, où là, on a été voir et je dirais qu'ils ont une philosophie tout à fait autre que celle de Gand et que celle de Bruges. Mais cela, si vous voulez, un jour nous pouvons en discuter. Ce serait trop long de développer les différentes politiques qu'ils ont menées à la fois au niveau de Gand et au niveau de Bruges et au niveau de Courtrai ; c'est totalement différent ; puisque d'un côté, nous avons une gestion privée et d'un autre côté une gestion semi-privée et d'un autre côté une gestion entièrement publique. Donc, ce sont des approches totalement différentes mais je veux bien à un moment donné en discuter avec vous.

Mais je pense que cela sort du contexte ici des bus intra-muros. Alors par contre là où je ne suis absolument pas d'accord avec vous, c'est lorsque vous dites que l'on a, au niveau de la mobilité, choisi des décisions, on a pris et décidé des décisions comme cela isolées. C'est totalement faux. C'est vraiment une vue globale lorsqu'évidemment sur des mesures différentes qui s'ajoutent dans le cas d'une politique globale de mobilité. Nous sommes venus à un moment donné avec dix mesures qui ont été proposées au Collège dans le cadre justement de la mobilité au niveau de Mons et l'intra-muros. Dans ces 10 mesures là on parlait, souvenez vous, entre autres de revoir la tarification, on parlait des achats minutes, on parlait de revisiter les lignes bus intra-muros, ce qui a été fait. Dans ces 10 mesures là, on parlait également de revoir le billet de stationnement, de le faire passer de 15 euros à 25 euros et là, on a longuement polémique dans la presse à ce sujet de manière, à ce que les personnes respectent le règlement que le Collège souhaite instaurer dans le cadre de la mobilité du stationnement et il y a encore eu d'autres propositions. A cela se sont ajoutées les propositions de renouveler la flotte des horodateurs. La flotte des horodateurs étant vétuste, ne permettant pas d'évoluer vers une politique de smart cities et coûtait trop cher aussi lorsqu'ils étaient vandalisés. On a opté pour des nouveaux horodateurs, des horodateurs avec un paiement uniquement par carte et tout type de paiement sauf la monnaie, de manière à pouvoir déduire du budget de la mobilité le service sécurité, le ramassage etc..., ce qui compense largement l'installation à ce moment là des achats minute et la volonté d'aller vers les smart cities qui auront à un moment donné un coût aussi d'un impact budgétaire au niveau technique. Maintenant, vous avez cité, je pense que vous avez cité le nom de mon père, j'en suis très heureux ! C'est déjà la troisième fois que vous répétez qu'il avait fait un plan de mobilité en 1999. Il est vrai. Je regrette toutefois que lorsque nous avons eu ces discussions là, lorsque vous étiez Echevin, mais qu'à aucun moment vous ne veniez là-dessus, et que vous reconnaissiez qu'un plan de mobilité était important, était nécessaire et qu'en tout cas ma philosophie était de conserver une certaine gratuité en tout cas, moi je souhaitais la totalité. Le Collège en a décidé autrement, vous le savez. Maintenant, j'espère bien qu'à l'avenir vous allez cesser de tout le temps citer mon père parce que sincèrement cela fait maintenant plus de 15 ans qu'il n'est plus là, mais en tout cas, cela me fait plaisir, et je lui en ferai part.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce sera le mot de la fin. Merci Monsieur l'Echevin sur cette note positive. Alors, Monsieur JOOS vous aviez demandé la parole.

M. John JOOS, Conseiller : Moi, je l'avais déjà appuyé dans un autre débat, concernant la gratuité. La gratuité, oui, rien n'est gratuit sauf que la solidarité est peut-être un mot que Monsieur BOUCHEZ oublie souvent. La solidarité permet la gratuité pour les personnes les



plus fragiles de notre société. Et dans ce système des petits bus, il faut souligner aussi, je l'avais dit à plusieurs reprises que nous avons une population, on ne peut pas l'ignorer, de plus en plus vieillissante, et que les personnes âgées sont aussi face à des difficultés qui sont criantes. Moi je vois, il faut aussi le dire, parfois des personnes âgées rouvrir un sac poubelle conforme pour y mettre les leurs parce qu'elles ne parviennent pas à payer des sacs poubelles. Je ne sais pas si par contre cette gratuité-là il faudrait aussi la faire payer, peut être, ou trouver une solution pour les taxer, je ne sais pas ?

Bref, je regrette la suppression de cette convention avec le TEC. Je pense que le collègue aurait dû aller vers quelque chose de plus souple, une diminution de la convention avec le TEC par exemple mais en tout cas, de conserver un minimum de service gratuit notamment pour les personnes qui se servaient régulièrement de ces bus. Il y avait au-delà de la convention, une fonction sociale pour les personnes qui sont en difficultés notamment ici nos personnes âgées. De ces bus, nous voyons beaucoup de personnes âgées faire leurs courses, on parle aussi des commerçants locaux, etc, c'est clair que ce n'est peut-être pas le portefeuille recherché mais cela joue un rôle social important. Je regrette donc la suppression simple et totale. Par contre, je reviens aussi sur la remarque de mon collègue, Georges-Louis BOUCHEZ, sur le fait qu'une solution doit être trouvée avec le TEC pour que les personnes et notamment ici les plus âgées ne doivent pas se déplacer jusqu'à la gare pour aller chercher cette carte à 6 euros. Même si cela coûte que 30 cents le trajet, ça serait regrettable. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Conseiller. Alors il y avait, je pense... qui demande la parole pour que je puisse mesurer? On va peut-être refaire le même parcours, Monsieur LECOCQ aussi.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Après

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Après. Monsieur BOUCHEZ, Madame DE JAER, Monsieur BEUGNIES et puis Monsieur LECOCQ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur l'Echevin, je dois avouer je ne comprends pas pourquoi je dois arrêter de citer votre père, cela vous fait plaisir. Si cela vous fait plaisir, moi, je vais continuer, si je peux vous donner un peu de plaisir, vous savez, je fais ce que je peux. D'ailleurs, si vous voulez qu'on discute de Bruges, je vous invite même à ce que l'on passe un week-end à Bruges comme cela on pourra le vivre ensemble et cela nous permettra d'améliorer nos rapports et de revenir avec beaucoup d'ondes positives.

Par contre, votre réponse par rapport au maintien ou non de la gratuité, je ne veux pas répondre, Monsieur JOOS, non, on n'oublie pas la solidarité, je sais qu'il y a beaucoup de

clichés autour de ma formation politique, nous on n'est pas là pour y répondre. On n'a pas à se justifier, sur toute une série de points, on est très à l'aise. La seule chose par rapport à la gratuité, je dois avouer que votre réponse est stupéfiante parce que vous arrivez à flinguer votre nouveau partenaire, à vous tirer une balle dans le pied et en plus, sans nous toucher. Je trouve qu'il fallait le faire quand même une réponse pareille. Parce que vous dites le MR avait décidé, en fin, nous l'a imposé quasi, et bien maintenant, on ne sait plus revenir en arrière. Cela veut dire que le CDH quand il est rentré en majorité n'a pas voulu remettre en cause cette mesure puisque moi, j'avais lu dans la presse que Savine MOUCHERON avait négocié vraiment c'était le grand soir, on avait négocié, vous allez voir ce que vous allez voir. Donc apparemment, ils n'ont pas voulu le remettre en cause puisqu'ils sont quand même rentrés malgré cette suppression de la gratuité. Et vous vous tirez une balle dans le pied c'est que vous donnez le sentiment que même quand on n'est plus là, vous n'avez pas la force d'aller convaincre le Ministre FURLAN. Ministre FURLAN qui a été nommé par votre Bourgmestre, par notre Bourgmestre. Il a été nommé ministre par le Président du PS, c'est comme cela que ça marche en Belgique.

Et donc, oui c'est juste un fait, ce sont les présidents de partis qui nomment les ministres dans notre pays. Et donc, fondamentalement je trouve que c'est un peu bizarre comme réponse, je crois, Monsieur l'Echevin, et je vous le dis en toute amitié, n'essayez pas de dire que c'est à cause du MR. Assumez-le, nous on l'assume, il n'y a aucun problème. Il n'y a pas de difficulté avec cela. Pourquoi cette gratuité a été remise en cause ? Parce qu'il fallait trouver des marges budgétaires, parce que les communes n'ont pas des marges qui sont folles, on n'a pas des leviers qui sont à l'infini et donc oui, on a essayé de jouer sur ce que l'on pouvait en faisant le moins de mal possible aux citoyens et donc ces bus qui ne sont pas gratuits, ces bus intra-muros et bien il y a plus de 60% des gens qui les utilisent qui ont déjà un abonnement, ils ne vont pas le ressentir, on a déjà toute une série de tarifs préférentiels qui permettent d'en aider d'autres. Alors c'est encore de trop pour une catégorie de la population qui malheureusement ne rentre pas dans toutes ces aides et qui devront payer pour certains, c'est déjà beaucoup même si cela peut paraître peu, c'est déjà beaucoup mais malheureusement, le maintien du budget de la Ville passait par là, donc, allez, assumez le, qu'on n'en parle plus, vous n'étiez pas d'accord peut-être vous, à titre personnel, mais dans un collège et je l'ai d'ailleurs appris soit on se tait et on reste dedans, soit on n'est pas d'accord et la porte est toujours là. Donc si vraiment ça vous est insupportable il n'y a pas de souci, je peux vous montrer le chemin de la porte, je l'ai pris moi-même. Donc, il n'y a pas de difficulté et on vit très bien malgré tout.

Alors en ce qui concerne le parking Gobert, là, je suis désolé, quand vous me dites c'est faux que l'on a fait le parking Gobert pour Mons 2015, d'ailleurs je ne sais pas si le professeur FINET l'a pris en compte dans ses calculs de 350 millions ou pas, ça ce serait intéressant de le savoir. Mais ce qui est fou, c'est qu'au moment où on a pris la décision clairement on comptait à l'époque, alors vous allez me dire, c'est votre parole contre la mienne, mais à l'époque, on comptait faire évoluer ce site. Moi, que cela reste un parking, ce n'est pas grave, c'est beaucoup d'argent pour un parking extra-muros, mais vous ne répondez pas et pourtant ça partait bien, j'ai entendu un Conseiller communal socialiste dire : c'est vrai on peut travailler sur l'affichage par exemple. Vous ne répondez pas à la manière dont vous allez faire en sorte que ce parking soit occupé. Vous le dites vous-même : vous dites la semaine, il n'est pas assez occupé. Et bien quelles sont les mesures dans le cadre de ce plan que vous avez négociées avec les TEC. C'est le moment, on est en train de négocier, il y a une convention financière qui est en jeu, c'est le moment de leur dire, parce qu'il y a cela dans d'autres villes, on a parlé beaucoup de villes flamandes mais je pense que du côté d'Ecolo on parlera peut-être de Namur mais c'était le moment de dire comment on fait pour attirer les gens vers ce parking de dissuasion. Je n'ai pas pris des agents communaux pour rien, ça on pourrait peut-être aussi faire un travail avec notre personnel. Je crois qu'il y aurait peut-être moyen d'y gagner des deux côtés. Alors sur également le fait que vous dites que oui, on doit travailler sur l'extra-muros, mais malgré tout déjà maintenant si les gens vont se garer en extra-muros, ils payent quand même moins cher qu'en intra-muros. Et cela malheureusement, on n'en peut rien quelle que soit la formation politique les gens aiment bien se garer au plus près de ce qu'ils peuvent. On le voit aux sorties d'écoles si certains pouvaient mettre leur voiture, même pas dans la cour, mais dans la classe, je crois qu'ils le feraient.

C'est un fait, il faut vivre avec cela. Donc, cela veut dire que si l'on veut faire marcher ces parkings de dissuasion, c'est pas une histoire de 4 ou 5 euros même 10 euros la journée, malheureusement, c'est comme le paquet de cigarettes, même certains montants qui peuvent paraître importants et bien ne découragent quand même pas l'utilisateur d'agir comme il agit. Et donc, il faut quand même venir avec un plan plus global et cela me permet de faire la transition sur le plan de mobilité parce que là, Monsieur l'Echevin, il y a une contradiction qui est quand même flagrante, vous me dites, non, non, ce n'est pas du tout une mesure isolée, c'est une mesure globale, mais si c'est une mesure globale, pourquoi vous nous avez présenté au dernier Conseil communal, un pré-diagnostic du plan de mobilité. Donc, vous allez seulement venir avec un diagnostic et puis après avec votre plan de mobilité, arrêtez la procédure. Si vous avez déjà un plan global, pourquoi faire perdre le temps des agents de la

Ville de Mons à faire un autre plan. Vous me dites que vous l'avez, alors, si vous l'avez, il faut le sortir. Parce que vous nous sortez les 10 mesures présentées en Collège, alors ces 10 mesures que l'on a soutenues, mettez vous à l'aise, il ne faut pas s'énerver avec cela, il n'y a pas de souci, mais ce sont 10 mesures provisoires qui devaient faire face à l'urgence parce qu'on avait nos horodateurs qui n'étaient plus du tout à jour, parce qu'effectivement on avait pris une décision au départ budgétaire sur les bus et il fallait essayer de s'en sortir de la meilleure manière possible sur le plan de la mobilité et donc, c'est pour toute une série d'autres motifs qu'il fallait avoir les adaptations les plus rapides possible. Mais vous ne pouvez pas dire que ces 10 mesures étaient un plan de mobilité. Parce que si c'est un plan de mobilité, alors ça a dû échapper à tous les Conseillers communaux, parce qu'on n'a pas eu un vrai débat sur la mobilité globale. Quand je vous parle de mobilité globale, c'est le sens des rues, c'est de savoir si les rues sont à double sens, ce sont les voies d'accès, c'est comment fait-on de l'inter modalité entre le train, le bus, les voitures personnelles ? Cela, c'est un plan de mobilité ! Et d'ailleurs, un plan de mobilité ne peut pas être pensé qu'au niveau uniquement de la Ville, ça doit bien sûr être sur un effet beaucoup plus large. Il suffit de voir l'entrée de l'autoroute et la sortie plutôt d'autoroute, du côté de Warocqué le matin et donc là Monsieur l'Echevin, il faut quand même être de bon compte, il n'y a pas de plan de mobilité. Cette mesure, c'est une mesure qui vient peut être avec 4 - 5 autres pour donner un semblant de plan mais elle ne rentre pas dans une cohérence globale d'un plan de mobilité qui permettrait au citoyen de se déplacer avec le moins de difficultés possibles et là je vous demande quand même de l'assumer. Et c'est pour cela que je vous ai parlé de l'évaluation. Parce qu'au terme de l'évaluation, pour moi, les éléments de cette évaluation doivent être intégrés dans le plan de mobilité pour à la fois optimiser les bus mais optimiser la mobilité dans sa globalité. Enfin, dernier point, vous avez parlé du billet de stationnement. Je n'ai quand même pas, je pense, de leçon à recevoir en matière de billet de stationnement puisque s'il y en a bien un qui a voulu faire respecter le règlement, c'est moi. On en parle d'ailleurs encore maintenant. N'est-ce pas Monsieur JOOS ? Là vous pouvez quand même me le reconnaître. Donc, il n'y a pas de difficulté avec cela. Mais la seule chose c'est que le billet augmente c'est une chose mais il faut alors que ça s'intègre dans un aspect qui est beaucoup plus global et toute la polémique sur laquelle vous revenez tout le temps, je n'ai jamais voulu vous répondre jusqu'à présent mais il est quand même temps, votre polémique, elle venait d'où ? Elle venait du fait qu'on voulait que les nouveaux horodateurs soient là et que les réglementations en matière de bus soient également adoptées avant de passer le ticket à 25 euros, parce que si les nouveaux horodateurs n'étaient pas là, cela veut dire qu'il y a plein de

gens qui ne savaient pas payer avec leur carte , ils ne sauront d'ailleurs toujours pas payer par gsm ou autre et malgré tout, ils auraient pris une taxation, ça c'était injuste. Donc, ne revenez pas sur le fait que l'on n'a pas voulu, on a accepté les 10, que les choses soient claires par là. Mais en tous les cas, ça ne s'inscrit pas dans une logique globale de mobilité et ça c'est véritablement un problème pour les citoyens qui le vivent au quotidien et il y a véritablement urgence. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : En essayant de ne pas être trop redondante, sur le fait que l'on ne peut plus faire marche arrière c'était trop tard moi, alors que le plan de gestion nous l'impose, moi, j'ai entendu, il y a 15 jours ici, qu'on allait aller renégocier le plan de gestion et en tout cas, le fait qu'on n'arriverait pas à l'équilibre en 2019, alors, je sais bien que je n'entends que d'une oreille et peut-être que j'ai mal entendu mais il me semble que c'est quand même ce que l'on a dit. Donc, si on va renégocier le plan de gestion, je ne vois pas pourquoi, cette partie là ne peut pas être renégociée, surtout que c'est « peanuts » par rapport au reste. Ensuite, on n'a pas pu faire marche arrière parce qu'on a dû mettre des nouvelles machines pour valider les tickets dans les bus. Alors la décision de la Société Wallonne du Transport, elle date du 15 mars, je pense que le MR a quitté la majorité un mois après, on ne va pas me faire croire que les machines étaient déjà dans les bus. Et par ailleurs, sur ces machines, il faut se rappeler que 6 mois avant que l'on ne valide le nouveau plan de gestion, on a renouvelé l'ensemble de la flotte et que donc cela aurait coûté moins cher aux contribuables si au moment où on a renouvelé l'ensemble de la flotte, on savait ce qu'on allait faire des bus gratuits et qu'on allait mettre directement les horodateurs plutôt que de payer un coût supplémentaire, qui est un coût pour tous les wallons pas que des montois pour les mettre par la suite. Là on voit vraiment le manque de prévoyance et la politique à l'emporte pièce. On renouvelle l'ensemble de la flotte, 6 mois après on se fait ah...mais finalement, ces bus, on va quand même peut être les faire payants. On prend un an et demi pour discuter et puis on se rend compte qu'il faut mettre des horodateurs, qui coûtent des sous supplémentaires par rapport à l'achat de bus directement équipés, enfin bref, il faut arrêter de nous faire croire que ces bus intra-muros font partie du plan communal de mobilité. Monsieur BOUCHEZ l'a dit, ce plan communal de mobilité il n'est pas encore sur la table, les bus intra-muros, eux la décision est sur la table. Donc voilà, on prend une série de décisions notamment les 10 mesures de l'Echevin, qui ne rentrent pas dans un plan global de mobilité parce qu'on a envie d'agir, parce qu'on a envie d'exister, parce que je ne sais pas mais en tout cas, ça ne rentre pas dans un plan global. Pour en venir aux parkings de dissuasion, si j'ai bien compris, c'est

moins cher de prendre un abonnement à Halle et Messines que de payer un abonnement, puisque vous avez dit 35 euros pour Halle et Messines, on est à 37,5 si on paie l'abonnement pour se garer à l'extérieur. Enfin, ça reste quand même cher et par ailleurs, le fait que le ticket soit payé par personne par rapport à d'autres parkings de dissuasion, comme le parking de Namur, ça n'encourage pas le covoiturage. A Namur, vous payez 40 euros par mois et si vous faites du covoiturage et que vous êtes trois travailleurs dans la voiture, c'est 40 euros divisés par trois alors que dans votre offre on est sur le même prix mais par personne. Donc, je ne vois pas vraiment comment on dissuade les gens de se garer dans les parkings intra-muros et se garer dans les parkings intra-muros ça amène du charroi en Ville, ça amène du charroi qui crée des embouteillages, et qui a un impact négatif sur la qualité de l'air, cela on ne pourra pas faire le contraire, on a beaucoup plus intérêt. Enfin, on ne peut pas mettre le parking Halle et Messines sur le même pied que les parkings à l'extérieur de la Ville si on veut avoir une qualité de l'air et une qualité de vie intra-muros pour les gens qui s'y baladent, les voitures doivent un minimum y rentrer donc, on doit favoriser l'extra-muros or, quand on va sur le site de la Ville, je ne parle pas de la carte des TEC, la carte des TEC, on est bien d'accord c'est les TEC qui la font, même si je pense qu'il y a moyen de négocier. Le site de la Ville, jusqu'à nouvel ordre, c'est la Ville qui décide ce qui a dessus. On va sur l'onglet stationnement, qu'est-ce qu'on voit : parkings gratuits intra-muros, parkings couverts intra-muros, parkings payants intra-muros, point barre, on ne parle pas du parking de délestage. Alors, enfin, moi, avant de faire des grandes pancartes qui vont coûter cher, est-ce que le web master de la Ville ne peut pas simplement mettre ce parking et cette possibilité là sur le site ? Cela me semble, Monsieur POURTOIS, a demandé que l'on soit constructif, je pense que là, c'est une mesure constructive, c'est rajouter quelques lignes sur le site de la Ville, ça ne me semble pas difficile. Ensuite, en effet, se garer un peu plus loin que son lieu de travail, c'est un changement de mentalité. Et moi, je pense que pour changer les mentalités, il faut que les personnes qui dirigent cette Ville soient exemplaires et donc, il faut cesser de se garer dans la cour de l'Hôtel de Ville, parce que quand Monsieur BOUCHEZ dit, on se gare dans la cour de l'école, et bien, en fait, ici les Echevins font la même chose, ils se garent dans la cour de l'Hôtel de Ville, alors qu'en plus on est dans un patrimoine.

Alors, ensuite, sur Hyon, moi, je ne vais pas râler qu'on ait prolongé une ligne, je suis très contente que les habitants d'Hyon aient une ligne. Mais la difficulté c'est de faire comprendre à l'ensemble des montois pourquoi certains montois ont un tarif privilégié pour se rendre d'Hyon à Mons-Centre, alors que les autres n'ont rien. Et sur les bus pour la ducasse, Monsieur l'Echevin, je ne pense pas n'avoir écrit nulle part et je pense même l'avoir dit à

plusieurs reprises que je voulais qu'ils soient gratuits. Je veux qu'on ait donc vos 400.000 euros OK, pour une fois, j'entends le chiffre, il n'était pas dans la réponse que vous m'avez donnée mais il faut pouvoir anticiper le fait que peut-être des gens seraient prêts à payer 2 euros pour venir en bus à la ducasse et donc, il faut arrêter de dire que l'on veut offrir un service gratuit. Parce que là vous ne m'avez pas dit combien ça a coûté pour affûter des bus gratuits pour aller à IKEA, ça vous m'avez dit que pour l'inauguration de Mons 2015. Donc, moi, j'aimerais bien savoir, combien a coûté le fait de mettre en place des bus gratuits pour les montois pour aller à IKEA. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Mme DE JAER. Monsieur BEUGNIES

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, merci Mr le Bourgmestre. Il y a une chose que vous avez dite, Monsieur LAFOSSE qui est exacte, et Monsieur BOUCHEZ l'a dite aussi c'est que la gratuité de l'intra-muros c'est un choix politique et là je suis tout à fait d'accord mais là où je ne suis pas d'accord, c'est quand on lie cela au budget et aux impôts. Parce qu'il y a moyen d'être créatifs et inventifs. Si je prends l'exemple de la Ville d'Aubagne, un exemple que je connais bien, il faut savoir qu'Aubagne, c'est une ville comme Mons, plus ou moins, il y a 100.000 habitants. Donc cela équivaut au Grand Mons. Et bien à Aubagne, absolument tous les transports en commun sont gratuits. Les bus, les trams, tout est gratuit. Et cela coûte 0 euro 0 cent à la Ville. Tout simplement parce que c'est financé via une taxe par les entreprises de la région. Et cela a un effet évidemment bénéfique aussi bien sur le lien social, ça a un effet bénéfique pour les jeunes qui peuvent avoir accès plus facilement à l'emploi sans avoir de voiture, ça a un effet bénéfique évidemment sur l'environnement, puisque la Ville d'Aubagne respire et ça a un effet évidemment formidable au niveau de la mobilité puisque la ville est complètement désengorgée donc, inspirez vous d'Aubagne. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur l'Echevin, Monsieur LECOCQ, excusez moi.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Excusez-moi de sourire, mais, Monsieur BEUGNIES, je paie assez de taxes ! J'ai une entreprise dans le Centre-ville ! Enfin pas loin. Bien. Grand Mons, oui.

Merci Monsieur le Bourgmestre et je voulais féliciter et remercier en tout cas, l'Echevin de la mobilité pour ses félicitations.

C'est vrai que durant près de 16 ans, le MR, par l'intermédiaire de ses différents Echevins des Finances, a été le gardien de l'équilibre entre les dépenses et les recettes de la Ville de Mons. C'est vrai. Et d'ailleurs, cet Echevinat des Finances nous, on l'a toujours accepté. Bien.

En ce qui concerne bien entendu cette mesure précise, je vous remerciais s'il vous plait, comme l'ont dit, bien entendu, mes collègues avant moi, de ne pas tout nous mettre sur le dos. D'abord nous avons établi et élaboré ensemble un plan de gestion, je vous rappelle que dans ce plan de gestion, il y a une augmentation des impôts par l'intermédiaire des centimes additionnels sur le précompte immobilier, très importante quand même pour les propriétaires mais ça permettra d'augmenter le Fonds des Communes. Il y a aussi, ne l'oublions pas le non-remplacement d'une personne sur quatre dans l'Administration communale. Donc voilà, il y a quand même des efforts qui ont été faits dans tous les domaines et donc, il fallait évidemment qu'au niveau des dépenses il y ait aussi des efforts. Mais ce n'est pas l'Echevin des Finances qui a pointé sur cette ligne-là, il faut moins 10%, non, non, c'est le Collège. L'Echevin des finances quand tout va mal, c'est de sa faute, et quand tout va bien, c'est le Collège. Mais moi, je m'adresse maintenant au Collège. La responsabilité vous appartient, les choix que vous avez faits et je vous l'ai dit quand on a reparlé encore du Tax-Shift la fois passée, faites des choix dans les dépenses mais ne revenez pas toujours en disant que vous n'avez pas, que ce sont les Echevins des Finances qui sont responsables de ces choix. Dans chaque département, il y a eu des choix et dans le département de la mobilité, des sports et des fêtes, il faut faire des choix. Et je pense qu'il est de la responsabilité de l'Echevin de les faire, ça lui appartient.

Et donc, par cette même idée, si vous voulez revoir cette convention, et bien il suffit d'ajouter un article, vous donnez 200.000 euros sur les 180.000.000 euros que la Ville dépense chaque année ce n'est pas quand même énorme, comme l'avait dit Mme DE JAER. Vous donnez 200.000 euros au TEC et les bus demain sont gratuits. Ce n'est pas notre objectif, nous le groupe MR, ça vous le savez. Mon chef de file vous l'a expliqué. Mais en tout cas, vous pouvez le faire.

Voilà. Je n'ai pas terminé je pense. Si, j'ai terminé, excusez-moi. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur l'Echevin, voulez-vous ajouter des éléments neufs ou bien vous vous en tenez à votre ...

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je vais répondre mais je pense que Monsieur John JOOS a demandé la parole.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah pardon, excusez-moi, Monsieur l'Echevin. Monsieur John JOOS a demandé la parole. -

M. John JOOS, Conseiller : Je constate que le débat mobilité est aussi important que le débat sur les commerces. Tout le monde y met beaucoup de passion. Par contre, je me demande, parce que je me rends compte que 40% de ce qui est dit par le MR dans le débat, soulève



encore des règlements de comptes, je me demande s'il ne faudrait pas que vous puissiez à un moment donné vous parler, régler vos comptes en dehors de ce Conseil communal parce qu'il y a les enjeux de la commune et puis les enjeux participatifs liés aux pouvoirs. Certains ont exprimé leurs ambitions à vouloir arriver très vite à la tête de cette ville, je comprends mais encore une fois, ici, c'est le Conseil communal qui est pris en otage par des intérêts personnels qui outrepassent la gestion de politiques communales. A propos de la mobilité, j'ai une simple question au sujet d'une chose qui avait été évoquée en Commission sur l'existence d'un plan de mobilité impliquant une étude de mobilité. Parce que je pense que le Collège ne peut pas faire de plan de mobilité sans véritable étude globale à la mobilité. J'ai ici parcouru le site de la Région Wallonne concernant l'introduction des plans de mobilité faits par la Ville de Mons, impliquant une étude par des experts à la mobilité, elle n'existe pas. Cela permettrait d'éviter les longs débats aussi. Existe-t-il cette étude de la mobilité mettant en lien les aspects économiques et commerciaux et les besoins de déplacements-stationnements de la population ? Je sais qu'on doit faire des économies budgétaires à tous les niveaux mais le Collège a augmenté les taxes notamment celle du stationnement en centre-ville, est-ce que le Collège ne peut pas dégager un peu d'argent pour réaliser une véritable étude de mobilité avec des experts et la soumettre à la Région Wallonne ? Merci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci. A vous, Monsieur l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Je vais quand même répondre à quelques questions mais je vais essayer d'être plus court parce que de toute manière, je pense que le débat ici est pipé, puisque d'une part, certains posent maintenant des questions, essayent de mettre la majorité, en tout cas le Collège de maintenant en difficulté alors qu'ils ont participé aux réunions, donc il y a des discussions qui se font et qui se sont tenues de manière je dirais, je ne vais pas dire secrète parce que ce n'est pas là l'objectif, mais en tout cas de manière positive sur certains dossiers et que l'on se sert de part et d'autre d'éléments qui auraient pu être dits à certains moments lors de ces réunions préparatoires. Donc je ne vais pas polémiquer là-dessus mais je tenais à le dire quand même. Alors moi, je veux bien tout entendre. Mais quand on mélange pré-diagnostic, plan communal de mobilité avec la philosophie, la politique générale qu'étaient les dix mesures proposées par le Collège, c'est vraiment intellectuellement malhonnête, parce que ça sème la confusion dans les esprits de tout le monde. Vous savez très bien qu'un plan communal de mobilité ça se fait sur une entité donc cela veut dire que cette entité, le plan communal est lancé, nous sommes au stade de pré-diagnostic et je le répète, je l'ai déjà dit il y a trois phases dans ce stade non, il y a quatre phases dans ce plan communal de mobilité, il y a le pré-diagnostic, le diagnostic,

les objectifs à attendre et la mise en activité des solutions que l'on aura choisies. C'est un programme qui est établi par la Région Wallonne. Toutes les communes qui veulent faire un plan communal de mobilité ou le réévaluer, le réadapter doivent passer par cette procédure là. C'est un marché public qui est fait par la Région Wallonne. Donc mélanger, c'est pas pour autant évidemment que chaque ville n'a pas le droit et le choix de dire tient mais ça serait quand même préférable de prendre des horodateurs, ce serait préférable de faire des zones achats minutes, ce serait préférable de construire un parking à tel endroit, ce serait préférable de supprimer certains parkings à tel endroit, ce serait préférable de faire des parkings de délestage, ça n'a strictement rien à voir ; c'est complémentaire, ça vient dans le pré-diagnostic et puis après il va avoir les phases qui vont évoluer mais le cheminement d'un plan communal de mobilité, ça se fait sur une entité. Et c'est l'entité, donc quand je parle de l'entité, c'est l'entité ici principalement du Grand Mons, donc pas uniquement Mons intra-muros. Alors, la mobilité. Dans le plan communal de mobilité on va également étudier la mobilité douce, on va également étudier comment faire évoluer les circuits vélos, on va évidemment analyser comment faire pour peut-être développer un peu mieux les lignes du transport en commun. Donc ne mélangez pas tout, ici, nous avons en Collège décidé de 10 mesures, ce ne sont pas des mesures qui ont été faites comme ça plic-ploc comme on a l'air de le dire et ce serait même injurieux vis-à-vis du Service de la Mobilité, qui je le répète, est un service efficace et qui fonctionne très correctement au niveau de la Ville, je vais utiliser un terme mais bon c'est « dégoûtant » pour eux de dire cela. Parce qu'ils y travaillent depuis des années là-dessus, on arrive avec des solutions à moindres coûts puisque nous sommes sous plan de gestion communale et entendre cela, moi, ça m'étonne fortement.

Alors concernant le billet de stationnement, vous mélangez tout encore une fois. Le billet de stationnement pourquoi ? On a demandé lorsqu'on a souhaité en Collège, et c'était décidé à l'unanimité, et je m'y soumetts. Et c'est vrai qu'à un certain moment il y a des discussions. Mais lorsqu'on a accepté les 10 mesures, les 10 mesures, il a été dit en fin de paragraphe, je ne sais plus dire quel article : « on souhaitait que l'ensemble des mesures soient d'application ensemble pour pouvoir à un moment donné faire une évaluation globale de ces 10 mesures » Donc, c'est une volonté du Collège de ne pas faire appliquer telle mesure, telle mesure séparément. Le fait est que maintenant, nous sommes avec une modification du réseau TEC au niveau des bus intra-muros, avec une application, une date butoir qui est le 1<sup>er</sup> juillet, et donc l'ensemble des autres mesures viendront en même temps. En ce qui concerne les horodateurs, je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'ils sont obsolètes, tout le monde le dit depuis le début qu'ils sont obsolètes et ils ne permettent plus en tout cas, de faire

évoluer vers une évolution que je disais tout à l'heure de smart-cities, une ville intelligente où l'objectif final serait qu'à un moment donné les personnes qui viennent dans Mons, par exemple à la Rue de Bertaimont, à la Rue d'Havré ou à la Rue de Nimy, se disent, en arrivant, maintenant avec une application smart-cities, voilà je sais que il reste 10 places et je sais que cela ne sert à rien si maintenant le nombre d'emplacements est occupé. Donc, dire qu'il n'y a pas de politique générale, c'est totalement faux, le plan communal de mobilité ce n'est pas les 10 mesures ; elles vont évidemment, d'ailleurs, être intégrées dans le pré-diagnostic, donc c'est bien pour preuve qu'elles servent aussi à quelque chose et donc, je ne peux plus entendre quand on fait ce mélange volontaire de manière à tromper les gens et à embrouiller les gens intellectuellement.

Madame DE JAER, vous parliez aussi la nouvelle flotte des bus intra-muros, il est vrai que TEC, à un moment donné, les bus vieillissants, ils ont dû envisager le renouvellement de l'ensemble de la flotte. La flotte actuellement a été remplacée et est arrivée dans le courant de l'année 2015, et c'est celle que vous avez pour l'instant et qui sera encore d'application pour l'ensemble des 4 lignes. Mais de toute façon, cette flotte-là, elle devait être remplacée, il était aberrant de faire croire maintenant qu'on a remplacé pensant que la gratuité allait être conservée. C'est totalement faux, elle a été remplacée parce que les bus vieillissaient. Maintenant, vous le savez aussi, on allait faire revenir des bus articulés dans l'intra-muros. Donc, il faut arrêter de mélanger les choses, ces bus là, ils devaient absolument être remplacés dans le cadre ...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit ! Donc je me permets, comme ça vous répondez à ma question. Ce que j'ai dit c'est que quand on a racheté les nouveaux bus, si on avait su qu'on allait faire les bus payants, ce qu'on a décidé 6 mois plus tard, on les aurait directement achetés avec des horodateurs intégrés, plutôt que d'acheter des bus et puis de demander à la Société Wallonne du Transport d'y ajouter les horodateurs puisque c'est ce que vous m'avez dit, vous m'avez dit : on n'a pas pu faire marche arrière puisque la Société Wallonne du Transport avait investi pour mettre de nouveaux horodateurs , c'est ce que vous m'avez tout à l'heure, on pourra le lire dans le PV. Donc ma question c'est : pourquoi ne pas directement avoir acheté des bus avec des horodateurs plutôt que après avoir mis les horodateurs.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : acheter les bus, de toute façon, ils devaient le faire, ce type d'instrument, ce sont des options, qu'ils achètent ou qu'ils n'achètent pas et qu'ils placent ou qu'ils ne placent pas, donc ça n'a pas engendré un surcoût, si ce n'est que l'installation de cet appareil là. Alors maintenant, on peut toujours tout faire : marche arrière, on peut toujours

faire un pas en avant et faire deux pas en arrière. Maintenant, la volonté du Collège n'est pas celle-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Vous avez terminé Monsieur l'Echevin ? Je pense que le débat fut riche. Oui, vous voulez l'enrichir encore d'avantage ?

M. John JOOS, Conseiller : Non, pas du tout, mais je voulais savoir s'il y avait une étude qui était en cours ? Alors je ne remets pas en question cela quand je pose l'étude des experts ...

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : L'étude, j'ai oublié de vous répondre mais l'étude en fait, c'est dans le cadre justement du plan communal de mobilité, pré-diagnostic, diagnostic, objectifs et les mesures que nous allons mener. Donc, là, il y a un bureau d'études qui analyse cette étude. Donc cette étude là, elle va être réalisée. Excusez-moi, j'avais oublié de répondre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, oui, très rapidement

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : très rapidement, pour information à nos collègues.

Simplement dire que les contrats aux TEC, sont des contrats, en tout cas, pour l'achat de véhicules, passent par la SWET et ce sont des contrats qui sont lancés plusieurs mois avant, voire des années avant et donc à l'époque, impossible de prévoir la mise en place de ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : OK. Alors oui.

Mme Charlotte DEJAER, Conseillère : On n'a pas répondu à ma question, je ne vais pas revenir sur le débat, mais on ne m'a pas dit si cela serait mis sur le site en fait le parking de délestage. C'est une mesure qui ne coûte rien.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui j'ai oublié de vous répondre. J'avais déjà au préalable discuté avec l'Echevin DARVILLE, puisque maintenant, c'est lui qui a les compétences au niveau informatique et nous allons faire quelque chose de cohérent et de compréhensible pour la population.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui sur le site internet, bien évidemment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur BOUCHEZ

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Je ne sais si cela vaut encore vraiment le coup de débattre de mobilité, parce qu'on n'arrive pas à débattre sur le fond. A chaque fois, nous sommes confrontés à un mur. L'Echevin vient maintenant chercher le respect des services comme dernier prétexte. On n'a jamais dit que les services n'étaient pas compétents. Personne n'a dit cela. Personne n'a jamais remis en cause le travail des services. Ce sont des choix politiques qui doivent être menés et donc là oui, qu'il y ait une responsabilité peut être scabinale ou collégiale, ça certainement. Mais aller dire que parce qu'on a pris 10 mesures alors que dans les 10 mesures...

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Monsieur BOUCHEZ, cessez d'essayer de trouver des responsables

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Écoutons-nous, écoutons-nous

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mais le problème, je sais que certains ont du mal avec cela en politique. Mais en politique, il y a le sens des responsabilités. Et le rôle d'un Conseil communal, c'est de faire des propositions, c'est de voter des textes, de vérifier leur application et ne le prenez même pas pour vous, moi, je vous dis juste que c'est vous qui avez parlé de responsabilités, on n'a jamais mis en cause les services. Moi, ce que je ne peux pas tolérer, c'est que quand un Echevin est en difficulté, il dit : vous insultez les services, c'est scandaleux. Alors que personne ici n'a parlé des services. Ici on est entre politiques et les politiques ils ont la responsabilité de répondre de leurs actions et nous, on a la responsabilité de faire des propositions et de les assumer. Mais on ne peut pas commencer à mettre au milieu des fonctionnaires qui n'ont rien demandé et de dire vous ne vous rendez pas compte de ce que vous faites, vous mettez en cause les fonctionnaires. Ce que je veux vous dire sur le fond, c'est que si vous pensez que vos 10 mesures, c'est un plan de mobilité à l'échelle montoise, et bien, très bien. Allez faire un sondage, sortez maintenant en rue, pour tous les gens qui utilisent une bagnole, un vélo, qui vont à pied ou qui prennent le bus à Mons, ils vont vous dire qu'à tout le moins, si vous avez un plan de mobilité, il n'est pas efficace. Et donc, moi, la seule invitation que je vous ai faite, très gentiment, très calmement, sans polémique, sans vous mettre en cause personnellement, j'ai juste dit qu'on n'avait pas de plan global de mobilité, qu'on prenne une succession de mesures, et à aucun moment dans votre prise de paroles, vous ne faites la démonstration de l'inverse. Vous affirmez que ce sont des choses globales, si vous pensez que changer les horodateurs, ça fait partie d'un plan de mobilité, très bien et vous allez même plus loin parce qu'à un moment donné vous dites ce n'est pas parce que vous modifiez les règles de stationnement, que ça a une influence sur le plan de mobilité. Alors, vous appelez cela comme vous voulez mais à un moment donné, oui le stationnement a une influence sur la mobilité parce que les endroits où se trouvent les lieux de stationnement vont générer du flux automobile. Donc premier impact à tout le moins. Le fait de stationner des voitures en voirie ou dans des parkings couverts, a également un impact sur la mobilité. Et donc, si vous ne prenez pas en compte l'ensemble des éléments de la mobilité, c'est-à-dire quel que soit le véhicule que l'on prend, l'inter-modalité également qui est en jeu, alors, je peux comprendre la situation dans laquelle on est. Et donc, je vous le répète, Monsieur l'Echevin, il faut arrêter de se cabrer, ce n'est pas Pascal LAFOSSE qui est mis en cause ici, c'est juste que tout le monde, quelle que soit la formation politique, on doit reconnaître que

comme dans toutes les villes, on a un problème de mobilité. La difficulté c'est qu'ailleurs, on prend des initiatives, chez nous, on a le sentiment que l'on fait du coup par coup. C'est juste cela que je vous ai indiqué, si maintenant, vous avez un plan autre que vos 10 mesures, sortez-le. Sortez-le, il n'y a pas de difficulté. Mais considérer que vos 10 mesures c'est un plan de mobilité, lancez un sondage et vous verrez, je suis certain que je ne suis pas le seul à considérer que ce n'est pas du tout un plan de mobilité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous savez que je suis rarement à rappeler le règlement, mais l'article 10 explique que nul à l'exception des membres du Collège, ne parle plus de deux fois sur le même objet. Alors vous avez vu ma tolérance trois fois, mais quatre fois, cinq fois, c'est quand même un peu beaucoup. Donc, si on pouvait clôturer ce point 25.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Monsieur Di RUPO,

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je pense que vous avez répondu à toutes les questions, Monsieur l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : J'ai bien compris la leçon du chef de groupe MR et je pense qu'ici tout le monde a bien compris les leçons. Il n'y a une personne qui connaît tout et l'ensemble ici des membres du Collège, qui ne savent pas ce qu'ils font.

Bon, j'en tiendrai note mais...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela, c'est presque une maxime

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Peut-être à Gand en mangeant un bout ensemble mais j'ai l'impression que...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oh là !, ça, ça ne nous regarde pas. Vous m'avez promis : 60 secondes

M. John JOOS, Conseiller : Oh, même pas, même pas. C'est parce que je pense qu'il faut vraiment à un moment donné prendre ses responsabilités, il y a quelque chose qui devient insupportable. Je vais m'adresser directement à Georges-Louis BOUCHEZ parce que ça commence vraiment à être insupportable. Dites moi, non, non.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutons-nous !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je vous rappelle juste une chose : ce sont les conseillers communaux qui interpellent le Collège, pas les autres conseillers communaux.

M. John JOOS, Conseiller : Oui mais je vais quand même faire une remarque

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous êtes le Président de l'Assemblée, il serait quand même intéressant de le rappeler.

M. John JOOS, Conseiller : Je vais quand même faire une remarque et l'adresse

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutons-nous !

M. John JOOS, Conseiller : Au Conseil, je m'adresse au Conseil, je ne m'adresse pas, je ne suis pas là forcément pour m'adresser au Collège, parce que nous sommes tous des Conseillers communaux ici, même le Collège

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : 60 secondes, c'est tout !

M. John JOOS, Conseiller : A l'ensemble du Conseil communal

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On aura tout vu maintenant, magnifique mais c'est vrai que vous êtes un membre supplémentaire du CDH.

M. John JOOS, Conseiller : Non mais comment ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Jusqu'à preuve du contraire, c'est votre famille politique qui a mis un article dans la presse sur l'éthique à Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. On passe au vote ! On passe au vote !

M. John JOOS, Conseiller : Je dois dire parce que c'est quand même « dégueulasse » : on est dans une enceinte démocratique et on veut m'empêcher de m'exprimer.

Donc, je voulais juste sur cette question, parce qu'il y a des conseillers qui donnent des leçons de morale aux autres, je trouve ça fantastique mais il faudrait qu'eux-mêmes se les appliquent quand ils sont au pouvoir. Allez, quand on est Conseiller communal, donner des leçons d'éthique au Collège, moi, je ne suis pas contre, je n'ai rien contre mais sachez que je n'ai de respect que pour les gens, Monsieur BOUCHEZ qui s'appliquent à eux-mêmes ce qu'ils sont capables de respecter en l'exigeant des autres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, votre réponse

M. John JOOS, Conseiller : Et donc, ma réflexion, Monsieur BOUCHEZ, ..

Mme DE JAER, Conseillère : Est-ce qu'on peut faire une interruption de séance pour que les esprits échauffés puissent se calmer, Monsieur le Bourgmestre ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc Citoyen : c'est non, CDH : oui, Ecolo : non, non, MR :.. C'est moi qui dirige les opérations.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Mr JOOS, vous pouvez parler !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre MR : OUI le PS : oui.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM.

BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 23<sup>e</sup> annexe

26<sup>e</sup> Objet : Régie foncière. Comptes 2015. Régie foncière RF/SD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous souhaitez introduire le sujet, Monsieur l'Echevin ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non ça va.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui Monsieur TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'ai quelques questions à poser à l'Echevin. J'ai découvert que dans les comptes que l'Echevin nous propose pour la Régie foncière, il y a dans les recettes qui sont prévues, une qui se pose en matière de loyers. J'ai constaté que dans ces loyers, il y en avait plus ou moins 20 % qui étaient restés à percevoir. Cela représente une somme de +/- 100.000 euros. Alors, je voudrais savoir comment va-t-il faire pour les récupérer, comment envisage-t-il de faire pour pouvoir récupérer ces sommes, est-ce qu'il a déjà prévu quelque chose, est-ce que c'est en cours, est-ce que en même temps il y a déjà eu des cas semblables les années précédentes, donc il y a toute une série de questions parce que je ne vois pas très bien comment il met dans des comptes de 2015, des sommes dont on ne sait pas très bien quand il va les percevoir. Voilà la question que j'ai.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, il y avait Monsieur LECOCQ, je vous en prie

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Voilà, tout d'abord, ça fait la deuxième fois, mais je dois encore féliciter quelqu'un aujourd'hui, je me permets de féliciter l'Echevin de la Régie Foncière et en même temps le Collège pour la clarté de la comptabilité, la présentation des comptes, j'avais déjà fait cette remarque à Monsieur BARVAIS pour le CPAS, je dois dire franchement qu'ici on a des comptes bien présentés, clairs, avec un actif, un passif, un compte de résultats, avec bien sûr, pas trop dans le détail mais c'est normal, c'est une présentation générale, donc voilà, on constate qu'à la Régie, il y a quand même énormément d'investissements, ce qui est dans l'absolu, une bonne chose. Nous n'avons jamais été contre les investissements, mais cela démontre encore une fois et je me permets de taper encore sur le clou, j'espère ne pas avoir de remontrance de mon collègue John JOOS, que ça démontre encore une fois la bonne santé des



finances, démontre dans l'absolu encore une fois, la bonne santé des finances de la Ville, de manière générale bien entendu. Nous pouvons aussi constater que les actifs de la Régie s'élèvent à 40 millions d'euros, c'est quand même un chiffre important. Nous sommes en millions d'euros. 40 millions d'euros, au MR, nous pensons qu'il serait assez logique que les finances de la Ville bénéficient donc d'une partie des recettes de la Régie et non pas que ce soit le contraire, que ce soit la Ville de Mons qui subsidie sans cesse cette régie communale qui est riche de ses actifs, qui est riche de son patrimoine et qui je pense, en tout cas, si c'était une entreprise privée, qui avait 40 millions d'euros d'actifs, je pense qu'elle pourrait donner quelques dividendes à la Ville de Mons. Et malheureusement, cette belle présentation des comptes m'a fait remarquer aussi que les comptes se clôturent en perte. Une perte bien sûr peu signifiante de 236 000 euros mais tout de même, c'est une perte. Je trouve cela un peu bizarre et j'aurais voulu interroger l'Echevin sur le pourquoi de cette perte. Comment peut-on arriver au bout d'un exercice 2015 à faire une perte alors que la Ville subsidie à raison de 300 000 euros si mes souvenirs sont bons. On a un patrimoine de 40 millions d'euros, je me permets de le répéter encore une fois, et donc je trouve cela un peu bizarre mais comme je ne connais plus bien les chiffres de la Régie, je me permets de lui poser la question. Merci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Alors Monsieur l'Echevin, je vous en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci pour les félicitations que je vais transmettre au service, cela fait toujours plaisir. Je vous remercie aussi pour ces questions très intéressantes, cela me permet de clarifier certaines choses. Mais, les 20 % de recettes de loyers que nous devons recevoir ce sont des loyers cumulés sur plusieurs années qui font gonfler le compte et pour la plupart, il y a des plans d'apurement. Vous savez, nous sommes dans une politique assez sociale et avant d'ester des gens en justice, nous leur donnons la possibilité d'étaler leurs paiements. En termes d'actif de 40 millions, effectivement, on a un actif de 40 millions, ce qui représente un beau patrimoine mais on ne va pas tout vendre en un one shot et tout donner à la Ville pour régler en un one shot les finances de la Ville. Non, ce patrimoine rapporte des loyers, il y a des entrées qui nous permettent de mettre nos comptes en équilibre. En ce qui concerne la perte, mais je crois que nous avons très bien travaillé, on avait présenté un budget et si il n'y avait pas eu deux éléments imprévus et indépendants du budget de la Régie Foncière, les comptes auraient été en équilibre. Et quand vous parlez d'une perte, on les a quand même mis en équilibre grâce à nos fonds de réserve Quels sont les éléments qui ont créé cette légère perte ? Mais il y en a deux : vous savez qu'il y a eu cette histoire HIMMOS, où on a eu des problèmes avec la brique et où la société a pris un retard de quelques mois dans les travaux et la société qui devait réaliser les travaux de l'espace public, parce que nous

sommes en rénovation urbaine et chaque fois que le privé investit deux euros, nous avons 1 euro pour créer l'espace public et bien cette société qui devait entamer les travaux de l'espace public a eu des retards pour commencer son chantier. Donc, il a réclamé à la Ville, en fonction du marché public qui avait été établi, des intérêts de retard et ces intérêts s'élèvent à 229.727 euros. Vous voyez cela est complètement indépendant du budget de la Régie Foncière et un deuxième incident qui est venu impacter notre budget et ça, on ne pouvait pas le prévoir non plus, c'est l'effondrement de l'ancien Athénée de Jemappes. Celui-ci s'est effondré, on a dû prendre des mesures urgentes de sécurité, on a dû faire évacuer des décombres., abattre ce qui était branlant pour assurer la sécurité du site et mettre le site en sécurité et encore assurer avec un groupe électrogène l'électricité parce que la cabine électrique s'est effondrée en même temps que l'école, donc, ça a coûté 112 874 euros. Donc si vous cumulez ces deux mesures qui représentent 340.000 euros, notre budget aurait été même pas en équilibre mais en positif. Voilà. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, Monsieur LECOCQ, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : S'il n'y a pas d'autre intervention, merci pour les explications mais bon allez, pour l'ancien Athénée de Jemappes, je vous l'accorde mais pour HIMMOS, je suis quand même perplexe parce que dans vos notes, vous dites que vous avez vendu des bâtiments dont HIMMOS pour 279 455 euros et donc si vous avez vendu pour 279 455 euros et que vous avez dû dépenser 229 000 comme vous le disiez, on est plus ou moins, mais bon allez, on joue sur des clopinettes, on joue sur des cacahuètes, 200.000 euros par ici, 100.000 par là, on est quand même sur un patrimoine de 40 millions d'euros, excusez moi, j'ai du mal à le dire tellement c'est énorme et pour être tout à fait honnête, il y a effectivement 20 millions de crédit, donc, il y a des dettes financières, bancaires de l'autre côté, ce qui est normal dans une présentation bilantaire, c'est tout à fait logique mais cela veut dire qu'il y avait quand même dans le bilan au 31 décembre 2015, avec les disponibles 22 millions d'euros de fonds propres. Alors moi, je peux vous dire, passez-moi les 22 millions de fonds propres et vous aurez des dividendes à la Ville de Mons, parce que 200 mille, 200 mille, quand vous me dites que les loyers vous ne les percevez pas tous, parce que vous faites du social, là moi, je suis un peu pris. Parce que bien sûr, nous sommes le groupe MR, comme votre groupe, favorables au social mais il y a une société de logements sociaux à Mons, elle s'appelle Toit & moi. Là, on fait des logements sociaux, alors je ne vois pas pourquoi on devrait percevoir moins les loyers ou pas du tout les loyers. Certains dossiers qui vont au tribunal ont 15, 20 ou deux ans de retard, je trouve cela inadmissible parce que vous jouez avec l'argent des citoyens. Pas avec l'argent de la Régie Foncière, avec l'argent des montoises

et des montois. Et j'ajoute qu'il y a une diminution de vos recettes locatives sur 2015 de 191.000 euros. Si vous estimez que ce n'est pas une gestion désastreuse, alors je ne comprends plus rien à la comptabilité des entreprises. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je me félicite et je vous donne raison que vous ne comprenez plus rien à la comptabilité des entreprises. Et j'aimerais rajouter que vous créez la confusion quand vous dites que HIMMOS a rapporté deux cent septante et des mille euros dans les ventes, oui, vous avez raison, et c'était prévu dans le budget, ces ventes. Mais ce qui n'était pas prévu dans le budget, c'est la sortie, c'est-à-dire, l'amende que nous a imposée la société qui réalise l'espace public, monsieur l'expert en gestion des sociétés publiques, Monsieur l'ancien Echevin des finances, au lieu d'essayer de jeter le doute dans l'esprit de la population, essayez d'être avec un peu d'honnêteté et de reconnaissance, vraiment objectif dans vos propos. Et quand vous me dites sur les loyers, bon, je vais aller dire à tous ceux qui ont un retard de paiement que Monsieur LECOCQ me propose de les mettre tout simplement à la porte, c'est une politique. Mais non, vous dites que c'est une gestion désastreuse que nous avons. Mais non, ce n'est pas une gestion désastreuse, c'est une gestion socialiste.

Applaudissements

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, le PTB, sur cette base : abstention, Citoyen : Abstention, abstention aussi malgré la déclaration finale, le CDH oui, Ecolo : abstention, MR : abstention, le PS : oui.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

13 ABSTENTION : MM. TONDREAU, MILLER, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 24<sup>e</sup> annexe

27<sup>e</sup> Objet : Régie foncière. Premier amendement au budget 2016. Régie foncière RF/SD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme DE JAER.

M. Charlotte DE JAER, Conseillère : Ce n'est pas que l'on a des remarques, on les a déjà mises, en général on fait le débat de l'amendement budgétaire globalement donc pour nous, c'est non pour l'amendement budgétaire de la Régie Foncière.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : d'accord. Parfait pour le PTB non c'est cela ? Excusez-moi parce que j'ai mal entendu. Citoyens : non, CDH ...

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : J'avais demandé la parole, M. le Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Excusez-moi, je ne vous avez pas vu, comme il commence à faire sombre, je ne vous avez pas bien vu !

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : C'est vrai, je trouve que cela fait un peu bizarre... Je voulais reprendre un petit peu la parole sur le premier amendement même si c'est aussi un amendement cosmétique au budget 2016, mais tout à l'heure, Monsieur l'Echevin a un peu mélangé le compte et le budget. Ca commence aussi à bien faire ces mélanges de compte et de budget. On est sur un compte, un compte, c'est une situation arrêtée, un budget c'est une prévision. Ce n'est pas la même chose. Ici dans le premier amendement au budget, on est sur une prévision et j'espère. Voilà pourquoi je prends la parole, j'espère que dans ce premier amendement au budget et dans le budget 2016 de la Régie Foncière, on a calculé que l'ensemble des personnes qui louent un bien à la Régie Foncière paieront leur loyer en 2016. Parce qu'il y a d'autres personnes, Monsieur l'Echevin, d'autres personnes, des indépendants, qui ne gagnent pas nécessairement bien leur vie. Des gens, des citoyens montois de toute part et de toutes conditions qui louent aussi à des propriétaires privés. Et eux, ils sont obligés de payer leur loyer. Alors, faites respecter cette justice sociale. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Le vote du MR sera oui ou non ? ou Abstention ? Abstention et le PS : oui.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

5 NON : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

8 ABSTENTION : MM. TONDREAU, MILLER, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN

ADOPTE – 25<sup>e</sup> annexe

28<sup>e</sup> Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (43<sup>e</sup>me série. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 26<sup>e</sup> annexe

29<sup>e</sup> Objet : Rénovation de l'école communale de Saint-Symphorien avec construction d'une salle de gymnastique et d'un parking, acquisition parcelles du CPAS + échange contre la parcelle de la Fabrique d'Église, accord sur les projets d'acte. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 27<sup>e</sup> annexe

30<sup>e</sup> Objet : Mise en vente des terrains sis à Ghlin (7<sup>e</sup>me division), rue du Marais à Criquelions, section B n°193V et Pont de la Couronne, section B n°252D. Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Monsieur HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Bon j'imagine que certains partis vont approuver la vente du patrimoine. Puisque l'on vient d'entendre qu'ils nous reprochaient à la majorité actuelle de ne pas valoriser leur patrimoine. Voilà un bel exemple de valorisation du patrimoine.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Est-ce que je peux considérer que tout le monde est d'accord ? Et que l'on accepte. Oui, je vois que c'est oui.

ADOPTE à l'unanimité – 28<sup>e</sup> annexe

31<sup>e</sup> Objet : Rue de la Poterie, 17 – reconditionnement de l'immeuble en local commercial et en deux logements. Approbation du projet. SOUS RESERVE. MP 2014/RF/Poterie17/LF

REMIS

32<sup>e</sup> Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE – COMPTES 2015

a) Fabrique d'église Notre-dame de Messines. Gestion financière 79001

REMIS

b) Fabrique d'église Sainte Waudru Mons. Gestion financière 79002

REMIS

c) Fabrique d'église Saint Nicolas en Havré. Gestion financière 79003

REMIS

d) Fabrique d'église Sacré Cœur. Gestion financière 79004

REMIS

e) Fabrique d'église Sainte Elisabeth. Gestion financière 79005

REMIS

f) Fabrique d'église Saint Rémy Cuesmes. Gestion financière 79006

REMIS

g) Fabrique d'église Saint-Martin Hyon. Gestion financière 79008

REMIS

h) Fabrique d'église Sainte-Waudru Cibly. Gestion financière 79009

REMIS

i) Fabrique d'église Saint-Martin Obourg. Gestion financière 79010

REMIS

j) Fabrique d'église Saint-Denis en Brocquerooy. Gestion financière 79011

REMIS

k) Fabrique d'église Sainte-Vierge Nimy. Gestion financière 79012

REMIS

l) Fabrique d'église Saint-Martin Ghlin. Gestion financière 79013

REMIS

m) Fabrique d'église Saint Ghislain Harmignies. Gestion financière 79015

REMIS

n) Fabrique d'église Saint Martin Harveng. Gestion financière 79016

REMIS

o) Fabrique d'église Saint Martin Havré. Gestion financière 79017

REMIS

p) Fabrique d'église Saint Léger Havré Ghislage. Gestion financière 79018

REMIS

q) Fabrique d'église Sainte Barbe Flénu. Gestion financière 79019

REMIS

r) Fabrique d'église Saint-Martin Jemappes. Gestion financière 79020

REMIS

s) Fabrique d'église Saint Martin Maisières. Gestion financière 79021

REMIS

t) Fabrique d'église Saint-Vincent Mesvin. Gestion financière 79022

REMIS

u) Fabrique d'église Saint Brice Nouvelles. Gestion financière 79023

REMIS

v) Fabrique d'église Saint Symphorien. Gestion financière 79024

REMIS

w) Fabrique d'église Saint Amand Spiennes. Gestion financière 79025

REMIS

x) Fabrique d'église Saint-Ghislain Villers-Saint-Ghislain. Gestion financière 79026

REMIS

33° Objet : Fabrique d'église Sainte-Waudru Mons – Modification budgétaire 1 2016. Gestion financière 79002/MB1-2016

REMIS

34° Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE  
COMPTES 2015.

a) Église protestante unie de Belgique Cuesmes. Gestion financière 79007

REMIS

b) Église Protestante Unie de Belgique Ghlin. Gestion financière 79014

REMIS

c) Église protestante unie de Belgique Jemappes. Gestion financière 79027

REMIS

d) Église protestante unie de Belgique Mons. Gestion financière 79029

REMIS

35° Objet : Annulation de décisions du Conseil Communal du 15/12/2015 relative à la résiliation des actes de concession des sépultures 090010026 – 090010049 – 090010061 – 090010107 – 090010116 – 090010120 – 090010130 – 090010149 – 090010154. Service des Espaces Verts et Funéraires Inh. 09

ADOPTE à l'unanimité – 29° annexe

36° Objet : Bâtiments scolaires – Réfection des cours d'écoles (École Henry Pohl à Jemappes). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2016.722.102.00/SD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Attendez parce que la, alors, réfection des cours d'écoles. Vous avez un point de vue ? Mme MARNEFFE ?

Mme. Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui donc, on a déjà parlé en Commission, par rapport à la possibilité, en perspective d'éventuels projets éducatifs, autour de potagers collectifs de laisser davantage de superficies qui ne soient pas macadamisées pour permettre l'évolution des projets éducatifs et donc, essayer peut être de revoir ce projet avec l'équipe et en tout cas de laisser de la place pour voir évoluer les choses et par ailleurs, est-ce que Madame l'Echevine pourrait me préciser s'il était possible d'avoir des sols amortissants pour la cour maternelle afin de prévenir tous les petits bobos que les petits bouts ont traditionnellement dans les cours de récré avec du macadam et donc, mettre des sols amortissants, ça permet d'avoir des éléments de jeux qui peuvent s'ajouter et par ailleurs d'éviter les bobos. Par ailleurs, Madame l'Echevine devait également me répondre sur la possibilité de mettre en place des racks à vélos dans la cour pour permettre aussi de faire évoluer des projets de mobilité que vous avez notamment mis en évidence dans votre note de politique générale. Voilà.



M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Madame l'Echevine

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, donc Madame MARNEFFE, en ce qui concerne la partie dalles en caoutchouc, on va couvrir plus ou moins 50 mètres carré donc on prévoit bien d'éviter les bobos pour nos petites têtes blondes donc il n'y a pas de souci par rapport à cela. En ce qui concerne le principe de projet pédagogique avec notamment un peu de verdure, potagers, autres mais cela il faudrait qu'on regarde avec ma collègue de l'éducation mais effectivement on peut, c'est prévu et on peut mettre cela en place avec l'équipe pédagogique et en ce qui concerne les racks à vélos, je pense que c'est aussi envisageable au niveau de cette école. Donc, il n'y a pas de difficulté par rapport à cela. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Sur les différents points, c'est oui. OUI

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Juste une petite précision au niveau des racks à vélos, il y a eu un appel à candidatures pour des subsides justement pour des racks à vélos dans les écoles, donc je vous invite à répondre à cet appel pour pouvoir bénéficier du budget.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci d'attirer notre attention ! Moyennant toutes ces explications, j'imagine que tout le monde est pour ! OUI, alors, 35 est approuvé. 36 est approuvé, pardon.

ADOPTE à l'unanimité – 30<sup>e</sup> annexe

37<sup>e</sup> Objet : Programme de remplacement des lampes à vapeur de mercure (année 2016).  
Approbation des offres de ORES pour les sections d'Obourg sud et Mons. MP  
BE/2016.426.075.00/GMS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je suis au point 37, je vous en prie

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Et bien voilà, on est heureux de constater même s'il s'agit d'une transposition directive, on est quand même heureux de constater qu'un programme de remplacement des lampes à vapeur au profit de leds, soit en chantier, c'est une très bonne nouvelle pour les économies d'énergie et surtout dois-je rappeler le budget de l'éclairage montois qui avait atteint, si je ne m'abuse plus ou moins 1 million d'euros en 2015, ce qui n'est pas rien. J'avais réalisé une interpellation à l'époque en mars 2015, qui parlait de ces lampes leds et l'Echevine va dans cette direction et c'est très bien mais j'avais accentué sur une autre dimension, c'est-à-dire, qu'il fallait coupler cet éclairage dit leds à une autre forme, dirons-nous un peu plus intelligente d'éclairage qui détecte les mouvements et qui peu se mettre en veille si nécessaire avec à la clef, parfois des économies de l'ordre de 80 %. Donc, voilà Madame l'Echevine. Je crois que vous prenez la bonne direction en

remplaçant petit à petit le parc de lampes. Allez-vous encore aller plus loin en essayant, comme d'autres villes, on le fait aux Pays-Bas, en Flandre, à Saint-Trond, à Grâce-Hollogne même, même dans la Ville du premier ministre à Wavre, est-ce que vous allez aller vers des expériences de ce type en plus de ce que vous faites déjà ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller LECOCQ

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Oui, merci le Bourgmestre. En fait, sans reprendre bien entendu les propos de mon collègue Florent DUFRANE, mais je constate quand même qu'à la lecture du dossier, c'est intéressant, parce que le coût pour la Ville c'est 100.000 euros, donc cela nous fait bénéficier pendant les 10 ans qui viennent de 12.000 euros d'économies d'énergie, pour une part et l'autre dossier c'est 11.000 euros par an et puis après c'est 18.000 pour les deux dossiers, ce qui fait 36.000 euros quand même par an, chaque année, c'est logique. Bref. Donc, je m'interrogeais personnellement par rapport au nombre de lampes qui restent encore dans la Ville de Mons, est-ce qu'il en reste encore à remplacer, est-ce que cela va être fait bientôt, j'ai constaté aussi que ces lampes étaient interdites par la Communauté Européenne depuis mi 2015 mais je sais et je ne veux pas faire de critique, justement parce que, je sais tout le travail que Madame l'Echevine a dans ses dossiers de travaux déjà et donc, mon intervention allait aussi dans le sens de POLLEC puisque POLLEC est un dossier que nous avons soutenu quand nous avions la qualité de l'échevinat du développement durable et donc voilà, on nous a toujours refusé d'engager un éco-conseiller, j'espère que vous allez le faire maintenant pour soulager l'Echevine parce que je pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire et que toute seule, ce n'est pas possible pour elle, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Alors Madame l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, donc, pour répondre à l'aspect « détecteurs de mouvements », on me signale que techniquement, le led, ne permet pas cette technique et donc, ici, nous passons à chaque fois par un devis ORES, puisque nous avons soumissionné auprès d'ORES, ORES Asset. Donc, il y a plusieurs demandes qui sont toujours en cours, donc je ne sais pas vous donner exactement le nombre de points lumineux à encore modifier mais il en reste un certain nombre et donc, on attend les différents devis ORES mais il y a déjà des dossiers qui sont passés ici au Conseil et qui passeront encore, puisqu'on va étendre sur l'ensemble du territoire du Grand Mons, soit les 19 communes. Donc, ça, c'est déjà un aspect et effectivement, on pourra travailler avec ma collègue au niveau de POLLEC, pour continuer dans cette lancée mais donc, à ce niveau-ci, on travaille, ce dossier c'est sur Obourg et sur Mons on travaille avec plus de 400 points lumineux et comme vous l'avez indiqué Monsieur le Conseiller, effectivement, ça permettra des économies financières, mais pas

uniquement financières mais aussi énergétiques pour la Ville de Mons, mais je vous remercie de m'encourager à continuer dans cette voie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je pense que tout le monde est d'accord.

ADOPTE à l'unanimité – 31<sup>e</sup> annexe

38<sup>e</sup> Objet : Réalisation d'un cheminement piéton continu dans l'extension du cimetière de Saint-Symphorien. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2016.878.220.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 32<sup>e</sup> annexe

39<sup>e</sup> Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la cité sise Allée des Tulipes, Avenue des Mimosas – des Roses – des Lilas, Chemin des Wartons en partie et Rue des Quatre Bonniers en partie à Nimy appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » srl en faveur de la Ville de Mons. Adoption du Plan Général d'Alignement. Voirie C/12/27-8607

ADOPTE à l'unanimité – 33<sup>e</sup> annexe

40<sup>e</sup> Objet : Aménagement des espaces publics de la Place de l'Attaque située à Jemappes – Opération de rénovation urbaine – travaux subsidiés. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2015/RU/930.503.00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 34<sup>e</sup> annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en arrivons à la proposition de motion en vue de créer une Commission communale sur la situation du commerce montois. Monsieur le Conseiller BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Je ne vais pas m'étendre trop longuement sur la situation du commerce, peut-être rappeler deux éléments interpellant : le premier c'est les 10% de cellules commerciales vides dans la Grand Rue piétonne et dans la Rue de la Chaussée en juillet 2013, qui sont à 23% en juillet 2015, ce ne sont pas mes chiffres, ni ceux du MR mais ceux de l'AMCV, également constat de l'AMCV qui indique que le phénomène c'est vrai est malheureusement présent dans beaucoup de centres-villes mais, qu'à Mons il est plus fort et plus rapide que partout ailleurs. Alors, on le sait, il y a énormément de débats sur l'extension des Grands Prés, il y a énormément de débats sur PRIMARK, son arrivée ou non. Là aussi veuillez m'excuser de faire référence à des documents qui ont été pris sous l'ancien Bourgmestre, c'est-à-dire le projet de ville, Monsieur LAFOSSE, je suis désolé, c'est une réalité, où au moment de

l'ouverture des Grands Prés, en 98, il était question d'avoir deux types de commerces et en lisant le document, les choses étaient assez évidentes, il fallait un commerce de niches, de qualité, en centre-ville et un commerce plutôt de masse, dit de masse, au niveau des Grands Prés. Alors l'arrivée de PRIMARK, je vais être très franc avec vous, la question n'est même pas de savoir si on est pour ou si on est contre. C'est de savoir un petit peu comme la mobilité d'ailleurs, dans quelle stratégie cela s'inscrit. La difficulté que l'on a souvent, dans les débats sur le commerce, c'est qu'on a le sentiment qui a toute une série de Conseillers Communaux, nous-mêmes peut-être, l'ensemble de mon groupe, qui n'aurions pas l'info, qui serions des boétiens en la matière et en face et bien, une information qui est plus connue, parce que c'est normal quand on a une responsabilité exécutive et bien, on rencontre les responsables, on rencontre les investisseurs, et donc, cette position vous met de telle manière à ce que vous ayez toute l'information. Néanmoins, la responsabilité politique, dont j'ai parlé tout à l'heure, implique que quand on vote, on doit voter en pleine connaissance de cause. Ce n'est pas sur des a priori qui pourraient nous entraîner à voter contre, alors qu'il faudrait s'y rallier, pas non plus sur des béatitudes, qui pourraient nous entraîner à faire confiance, alors que peut-être on devrait avoir des éléments d'attention et donc, pour éviter toutes ces difficultés, toutes les rumeurs, tous les débats, qui parfois sont désagréables et n'aident pas le commerce, je crois qu'effectivement, il faut sortir de la polémique et cette motion vient au terme des échanges que j'ai pu avoir avec l'Echevin concerné, et bien puisque j'ai une certaine vision des choses, il a la sienne, et chacun dans la salle a aussi son opinion, plutôt que de s'envoyer des invectives en disant j'ai raison, non c'est moi, non c'est toi, et bien, partageons le même niveau d'informations et c'est l'objet de cette motion en trois articles. Le premier article, c'est la réalisation par un organisme indépendant d'un constat, et cela ne doit pas nécessairement coûter beaucoup d'argent, je crois qu'au niveau, et je l'ai cité de l'AMCV, il y a moyen d'avoir un travail qui est déjà extrêmement élaboré mais aussi avec des pistes de solutions. Parce que là, je rejoins l'Echevin, il est facile de faire des constats, de dire cela ne va pas, tout se dégrade, mais derrière, il faut quand même venir avec des solutions constructives. Deuxième élément, article 2, l'élaboration par la Gestion Centre-ville d'un plan stratégique transversal, pluri-annuel qui prend en compte les recommandations justement qui auraient été faites par cette étude.

Le fait de citer la Gestion Centre-ville ce n'est pas par hasard, c'est parce que normalement c'est sa mission, telle que définie dans le décret. Il y a d'ailleurs toute une série d'autres choses qui sont définies dans le décret dont on pourrait débattre parce qu'on n'applique pas en fait les éléments de ce décret au niveau de la Ville de Mons, vous me direz ce n'est pas très

grave, parce que pour le moment, ce décret est bloqué depuis près de 6 ans, puisque les arrêtés d'exécution n'ont pas été pris ; mais cela c'est un débat wallon, mais dans tous les cas, on peut quand même se conformer à un décret qui a été voté à l'unanimité. Donc toutes les familles politiques au Parlement de Wallonie à l'époque étaient d'accord sur cette façon de procéder. Donc, je ne fais ici dans cet article 2 que de demander l'application de ce décret et de rendre à la Gestion Centre-ville sa pleine mission.

Alors l'article 3, c'est la création d'une commission communale spécifique. Alors j'ai déjà pu entendre qu'elle existait, non, soyons de bon compte, qu'il y ait des commissions communales par Echevin, cela est normal, ça permet de préparer le travail du Conseil communal et de débroussailler. Ici le but, c'est vraiment d'aller plus loin. C'est d'avoir une commission qui se réunit plus fréquemment, avec un agenda spécifique, qui n'est pas entravé par le Conseil communal mais qui ne travaille qu'à l'élaboration de ce travail de développement du centre-ville. Je souhaiterais que tous les groupes politiques y soient associés, également citoyens et le PTB, parce qu'il ne faut pas commencer à jouer dans des logiques justement partisans et que dans cette commission, on puisse entendre, justement, parce qu'on entend souvent l'Echevin qui nous dit beh, tous les promoteurs vous diront mais moi, j'attends que les promoteurs me le disent, je n'attends que cela. J'aimerais bien mais je ne vais pas à Cannes, donc, je ne rencontre pas toujours des promoteurs de sociétés immobilières. Que l'on ait des spécialistes du développement commercial, la MCV, des développeurs commerciaux de chaînes aussi. Parce qu'il n'est quand même pas, il n'y a pas de raison, que des élus doivent voter sur des projets d'investissements de groupes privés, sans que les élus aient finalement le plein niveau d'informations. Je pense que même démocratiquement, cela doit, nous tous Conseillers communaux, on doit quand même s'interroger par rapport à cela. On a des chaînes qui viennent, qui dépensent des milliers d'euros, des millions d'euros même, et tant mieux, mais il ne faut pas non plus les laisser dépenser n'importe comment et je crois que ce n'est certainement pas de votre côté, puisque vous êtes extrêmement attachés à l'état, que vous allez me contredire. Avoir aussi peut être des Gestions Centre-Ville d'autres Villes, je cite Bruxelles dans la motion, pour une raison très simple, puisque PRIMARK occupe tous nos débats, et bien, la Gestion Centre Ville, de Bruxelles a dû gérer l'arrivée d'un PRIMARK dans la Rue Neuve. Moi, j'ai eu une série de retours qui ont été faits, apparemment ce ne sont pas les mêmes que ceux de l'Echevin, et bien mettons tout à plat. Que les gens viennent s'expliquer, tout le monde aura la même information et pourra débattre sur les mêmes éléments. Et bien évidemment des spécialistes de la mobilité et de l'urbanisme puisque c'est intimement lié. Les missions de cette commission, oui, je crois qu'il faut lever toutes les

zones d'ombre, même du passé, parce qu'on me dit, il ne faut pas revenir sur le passé. Cela, c'est un peu facile. A un moment donné, quelque chose est fait, on ne l'analyse pas mais directement, on va s'engager dans le futur. Je crois que l'on doit analyser aussi le passé pour savoir ce que l'on a fait de bien, ce que l'on a fait de moins bien, tous ensembles, PS, MR. Parce que c'est bien de rappeler vous avez voté cela, oui et alors si ce n'était pas une bonne mesure, et qu'on l'a votée ensemble, moi, je n'aurais aucun problème à revenir et de dire c'est une « connerie », on n'aurait pas dû le faire. Et ce n'est pas grave, il n'y a que celui qui ne fait rien, qui ne fait jamais d'erreur. Et donc, on doit aussi en politique, pouvoir assumer cela, qu'on l'ait fait ensemble ou séparément. Formuler bien sûr des recommandations, sur la base de toutes ces auditions en faveur du développement commercial et enfin assurer bien sûr le suivi du plan stratégique, tel que défini par la Gestion. Alors, on va peut être, j'anticipe parce que j'ai déjà lu certaines choses dans la presse, on va peut être me dire, et je conclurai par là, qu'un plan stratégique, il existe déjà. Bon là, on a une divergence. Moi, pour moi, ce n'est pas un plan stratégique c'est juste un diagnostic. Mais, voilà, on ne va pas discuter encore de cela pendant 20 ans, vous allez me dire, oui vous vous l'avez voté en Collège, à telle date, moi, je vais vous dire, mais ce n'était pas un plan, c'est juste un diagnostic, et comme personne dans cette salle ne l'a lu, on peut parler comme ça, jusque demain matin, et ça n'aboutira à rien. Si même ce plan existe, je vous demande, vraiment d'accepter cette motion. Parce que si ce plan existe et est bon et que c'est confirmé grâce à l'ensemble de ces auditions, à l'ensemble de ces rencontres, qui nous permettront de nous enrichir, et bien nous pourrions féliciter l'Echevin pour sa bonne intuition, pour son bon travail et pour les mesures qu'il prend.

Mais refuser cette commission, franchement, je ne comprendrais pas. Parce que soit tout ce qui sortira de cette commission, c'est ce qui se fait déjà. Et tant mieux, nous pourrions voter en pleine connaissance de cause et vous aurez le soutien, en tout cas de mon groupe, même dans l'opposition, parce que nous aurons la conviction que c'est bien. Si par contre, il y a eu des erreurs et des modifications à porter, et bien, c'est la grandeur politique aussi de corriger tant qu'il en est encore temps parce qu'il y a plus que jamais urgence.

Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres Conseillers souhaitent s'exprimer avant la réponse de Monsieur l'Echevin ? Monsieur l'Echevin alors.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, manifestement, en quelques semaines, le loup s'est transformé en agneau puisque aujourd'hui on vous entend en plein œcuménisme, prôner le rassemblement, l'écoute, le respect des uns et

des autres, c'est une magnifique évolution en l'espace de quelques semaines, on ne peut que s'en réjouir.

Alors votre proposition, effectivement ne manque pas de sel puisque elle fait quelque part, vous l'avez-vous-même évoqué doublon, avec une structure qui existe. Cette structure, c'est la Commission du Conseil communal qui est chargée notamment de travailler sur les questions de développement économique et de commerce et c'est une structure qui a d'ailleurs été, je vous le rappelle, été présidée par votre parti durant ces 3 dernières années. Alors, pourquoi chercher à créer un bidule supplémentaire, une structure supplémentaire, pourquoi chercher à dédoubler ce qui existe déjà. Pourquoi, chercher des coûts complémentaires pour la Ville, j'ai un peu de mal à le comprendre, sachant que les présidents de commissions, et je pense que c'est d'ailleurs une intention de la présidente qui a été désignée dans les rangs du groupe Ecolo, ces présidents ont tout le loisir de prendre des initiatives et de formuler des propositions telles que celles que vous formulez notamment dans votre motion et il n'est pas nécessaire d'avoir une motion pour se faire. Il suffit simplement de faire fonctionner ces commissions avec du dynamisme et de l'esprit d'initiative.

Alors pour ce qui concerne votre demande, je voudrais quand même vous rappeler que j'étais surpris par rapport à ce que vous évoquiez d'ailleurs il y a un instant, des diagnostics qui nous permettent d'établir une situation claire du commerce montois et régional, il en existe. Ils sont disponibles, nous avons, vous y avez-vous-même fait allusion, des chiffres de l'AMCV qui sont eux-mêmes collectés par notre Gestion Centre-ville et ce, depuis de nombreuses années. Donc l'AMCV est alimentée par notre Gestion Centre-ville et nous permet d'avoir une connaissance précise quant à l'évolution de la situation du commerce. Nous avons même mieux que cela, nous avons un schéma de développement commercial montois. Nous avons un schéma de développement commercial wallon qui a été réalisé, il y a de cela un an et demi et qui nous donne accès à toute une série de données extrêmement précises et puis il y a ce que vous contestez être un plan stratégique mais cela c'est de bonne guerre, vous êtes dans l'opposition, quand il s'agit de mobilité, vous estimez qu'il n'y a pas de diagnostic et qu'il n'y a pas de stratégie, quand il s'agit de commerce et qu'il y a un plan stratégique vous estimez que ce n'est pas un plan stratégique mais un diagnostic, tout cela relève de la dialectique entre la majorité et l'opposition. Tout cela est finalement fort classique et on ne va pas se formaliser sur cette situation et ces propos.

Alors, vous évoquez les évolutions statistiques notamment par rapport aux cellules vides. Vous semblez indiquer que Mons est dans une situation beaucoup plus critique que d'autres villes. La situation est critique, nous le reconnaissons, nous le disons, et elle monopolise toute

notre action à l'ensemble du Collège. Nous travaillons à identifier et à convaincre des investisseurs de venir en Ville, nous travaillons aux côtés des petits commerçants indépendants pour faire en sorte qu'ils puissent développer leurs activités et trouver une nouvelle clientèle. Mais si nous reconnaissons la difficulté de la situation au Centre-ville, et que nous y travaillons ardemment quant aux solutions à y apporter, il ne faut pas non plus penser que Mons est une ville isolée. D'ailleurs j'ai beaucoup apprécié votre phrase dans votre motion, puisque vous faites allusion à la MCV et à ses déclarations par rapport à la spécificité de Mons et j'ai retrouvé dans mes bonnes lectures un article de la Dernière Heure du vendredi 28 février 2014 où effectivement, Monsieur Calonger de l'AMCV nous dit qu'il y a une évolution du nombre de cellules vides. Il dit : « je n'ai jamais vu une accélération pareille », c'est ce que vous mettez dans votre motion. Seul petit problème c'est quand vous citez des sources, Monsieur BOUCHEZ, ce serait peut-être bien d'aller jusqu'au bout des citations parce que la phrase d'après, de Monsieur Calonger, c'était : « et Mons, n'est pas un cas unique ». Cela vous l'avez oublié dans votre motion mais enfin, on n'est pas obligé toujours d'être exhaustif si on veut rester de bonne foi, bien entendu.

Alors quant aux statistiques des grandes villes wallonnes en matière de cellules vides, Liège 18 %, La Louvière 19 %, Tournai 21 %, Charleroi 28 %, Mons 21 %, donc effectivement, ce sont des chiffres qui sont extrêmement préoccupants et sur lesquels nous devons travailler. Maintenant, quant à dire que cette réalité est une réalité spécifique à Mons, il y a un pas à ne pas franchir. Alors l'important pour nous, pour le Collège, ce n'est pas de créer un bidule, une structure complémentaire, ça n'est pas de perdre son temps encore dans des mois de diagnostic, on connaît la situation. Et en études coûteuses, qui nécessiteront des marchés publics et de nombreux honoraires, l'important, c'est de pouvoir travailler sur des projets concrets. C'est ce que l'on fait au niveau du Collège. Et d'ailleurs, à ce sujet, je suis toujours surpris quand je vous entends parce que systématiquement, tous les projets, vous votre groupe, ou des représentants de votre groupe d'ailleurs, je n'en fais pas une question de personne, vous avez le réflexe de la critique, systématique. PRIMARK, on évoque PRIMARK, vous évoquez PRIMARK, vous dites, il y a beaucoup de questions sur PRIMARK. Vous avez même dit beaucoup de choses lors du dernier Conseil communal sur le sujet, évoquant des responsables de la média-cité, on pourra y revenir tout à l'heure, quand on parle vraiment avec les responsables de la Média Cité, pas en les faisant parler comme vous l'avez fait au dernier Conseil communal, en discutant vraiment avec eux, en les rencontrant. Mais oui, il n'y a pas de problème, on y reviendra, on y reviendra, ne vous inquiétez pas ! Mais donc, quand on les rencontre et qu'on discute vraiment avec eux, ils nous tiennent un



tout autre discours que celui que vous tenez bien entendu. Et donc, on pourra y revenir mais ce qui m'interpelle c'est la manière dont vous avez ce réflexe de critiquer tous les projets : PRIMARK, ça ne va pas, les bureaux dans le quartier de la gare, ça ne va pas, il y a un étage en trop, c'est pas bien, 10.000 m2 de bureaux avec 400 à 500 emplois dans le quartier de la gare, ça ne vous convient pas, le nouveau siège d'une banque qui reste à Mons plutôt que de déménager dans une autre ville, ça ne va pas parce que c'est un mètre quarante trop haut sur la grande voirie par rapport au règlement communal de l'urbanisme, ou alors vous ignorez l'action du Collège quand on réussit à décrocher 20 millions d'euros de subsides pour développer un projet de maternité commerciale qui fait que finalement, l'exclusivité des montants publics et je me permettrai d'insister là-dessus, l'exclusivité des montants publics affectés par la Ville, seront attribués uniquement aux petits commerces, aux commerces indépendants. Contrairement à ce que vous essayez de faire passer comme message dans l'opinion, les grands projets sont financés à 100% par le secteur privé et notamment PRIMARK, il n'y a pas un euro de subside public, et l'action du Collège, puisque ce que je viens d'indiquer relève uniquement de l'initiative du privé, je vous le rappelle, l'action du Collège, elle se concentre uniquement sur le soutien aux petits commerces à travers le projet de maternité commerciale. Et donc, je pense que c'est important de le rappeler. Tout comme il est important de souligner que, par rapport aux propos que vous avez tenus lors du dernier Conseil communal relatif à IKEA, là encore, je le répète, nous avons un peu de difficultés à croire en l'honnêteté intellectuelle de votre démarche aujourd'hui, puisque lors du dernier Conseil, vous avez tenu un double discours assez interpellant quant au dossier IKEA, qui je le répète a été approuvé par vous-même ainsi que l'ensemble des membres du Collège dans l'avis qui a été rendu en mai 2014 et dont vous mettez aujourd'hui en doute la manière dont le dossier administratif a été constitué alors qu'il est naturellement public et consultable par tout un chacun.

Alors, pour ce qui concerne, s'il y a moyen de pouvoir continuer à s'écouter, je vais revenir sur les propos précis que vous tenez dans votre proposition de motion, non sans rappeler que le PV du Conseil communal ayant été consulté, il est consultable, je l'ai consulté, vous me prêtez des propos que je n'ai pas tenus, c'est une façon de faire qui est un peu désagréable, notamment sur le dossier IKEA, si vous souhaitez des détails, nous y en reviendrons tout à l'heure. Pour revenir sur les éléments de votre motion, vous dites qu'on ne peut pas se prononcer je cite « sur les dires de quelques-uns ». Mais, Monsieur BOUCHEZ, dans une instance telle que le Conseil communal, dans une instance telle que le Collège communal, on ne décide pas sur base de dires, des dires de quelques-uns, je ne comprends pas très bien ce

que voulez dire. Et bien je suis très intéressé de vous entendre sur le sujet, on décide sur base de dossiers, de rapports, de dossiers qui sont instruits, une demande de permis c'est un dossier administratif, ce n'est pas un dire, ce n'est un acte, qui peut être vérifié, une enquête publique, ce n'est pas un dire, c'est un acte administratif, une étude d'incidences, ce n'est pas un dire, c'est un acte administratif, et donc par rapport à cela, je pense qu'il est important d'être précis lorsque l'on évoque ce type de sujet. Par ailleurs, vous nous dites, chaque élu a droit aux mêmes niveaux d'informations avant de voter et vous citez notamment le dossier de PRIMARK. Ecoutez, permettez-moi de vous dire, je ne comprends pas très bien, là encore votre expression, puisque si c'est de PRIMARK dont vous voulez parler, je vous rappelle qu'il s'agit d'une demande de permis qui sera décidée par la Région Wallonne, par les fonctionnaires techniques délégués et des implantations commerciales, il n'y a donc aucun vote, donc je ne vois pas pourquoi vous faites référence à un même niveau d'informations avant de voter au Conseil communal pour reprendre textuellement ce que vous dites dans votre motion et que vous avez rattaché dans le débat ici de présentation au dossier PRIMARK. Il y a juste un avis du Collège communal avant envoi à la Région Wallonne qui décidera in fine et là encore, je pense qu'il faut être précis et par ailleurs, je voudrais vous dire que nous, on se réjouit de voir que des investisseurs privés qui sont recherchés dans de nombreuses Villes et bien s'intéressent à la Ville de Mons, croient en son avenir, croient en l'avenir du Centre-Ville et acceptent de prendre le risque d'y investir des dizaines de millions d'euros, de créer des centaines d'emplois, des centaines d'emplacements de parking, je pense que c'est un avantage que beaucoup de Villes peuvent nous envier et nous sommes ravis d'avoir par notre travail réussi à convaincre ces investisseurs. Donc, en conclusion, Monsieur BOUCHEZ, je trouve que votre proposition de motion est inutile, la Commission existe, sa Présidente, j'en suis convaincu, ne manquera pas de la faire vivre, l'accès à l'information, il est généralisé, que ce soit par les dossiers qui sont accessibles à tout un chacun, que ce soit par les contacts informels, vous avez passé un temps certain dans les deux derniers Conseils communaux à nous expliquer que vous avez eu des contacts ici ou là avec tel responsable, Dino et de toute une série d'autres structures, donc, manifestement, il ne vous faut pas une commission pour avoir accès à cette information et pouvoir dialoguer avec ces acteurs. Je rappelle par ailleurs que le Collège est ouvert à toute proposition, qu'aujourd'hui, ces propositions font dramatiquement défaut puisque certains aiment beaucoup parler du sujet mais évitent systématiquement de faire la moindre proposition au sujet du redéploiement commercial à part les deux que j'ai mentionné la fois passée ; à savoir transformer les commerces du piétonnier en logements comme vous l'aviez dit dans un article de La Province, où en

boutiques à souvenirs, comme vous l'aviez dit dans un article de la Dernière Heure. Nous sommes ouverts à toutes les propositions, nous sommes constructifs, qu'elles viennent de vos bancs, qu'elles viennent d'autres bancs, et je voudrais vous dire que le plan stratégique commercial tel qu'il a été validé par le Collège, votre formation politique présente, ce plan n'est pas tombé du ciel. Ce n'est pas une béatitude, comme vous dites, c'est un dossier qui a été mûri durant de nombreux mois et qui a fait l'objet de concertation avec l'ensemble des professionnels du secteur. Et donc, nous serons ravis bien entendu si le Bourgmestre l'accepte de pouvoir vous l'expliquer plus en détail, nourrir ce plan de vos propositions pour faire en sorte que ce débat soit effectivement un débat utile pour notre Ville et pour le développement de son activité commerciale. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors qui demande encore la parole ? OUI, Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Quelque peu, Monsieur le Bourgmestre, le plus rapidement possible. Vous n'avez que cela Monsieur l'Echevin ? Cela c'est votre réponse ? Franchement, je suis déçu. Je suis déçu, parce que on m'avait dit, il connaît bien le dossier, allez, c'est quand même quelqu'un qui se bat, qui connaît ses dossiers, mais je ne vais pas rentrer dans l'invective personnelle, comme vous vous l'avez fait, puisque vous avez quand même passé plus de 50% du temps de votre réponse à m'attaquer personnellement. Je vous laisse ce monopole là, si ça a pu vous faire plaisir, j'en suis ravi. J'espère que cela vous a détendu, c'est important de se détendre et de rester calme et en bonne santé.

Moi, je viendrai juste, je viendrai juste sur le fond. Parce que sur le fond, en matière de contre-vérités, alors ça j'ai vu, mais, c'est une spécialité en communication, c'est de répéter un mensonge cent fois, ça ne devient pas une vérité mais c'est vrai que cela en prend les apparences. Et donc la formule, c'est double discours. Donc quand on dit BOUCHEZ, il faut dire double discours, comme ça, c'est sûr, ça va rentrer dans la population et il ne sera plus crédible. Mais voilà, vous pouvez tenter le coup, il n'y a pas de problème. Mais en matière, en matière de sincérité dans le propos, Monsieur MARTIN, je n'ai certainement pas de leçon à recevoir de vous, parce que je peux vous dire, vous n'êtes pas à une inexactitude près. Sur le fond, je trouve que c'est un petit peu léger comme réponse. Déjà vous me dites « la commission existe ». Et bien, je vais vous faire plaisir. On va faire un amendement à la motion. L'amendement, c'est de demander que les missions que je souhaitais confier à cette nouvelle commission, les gens auraient siégés gratuitement. Je vous assure qu'il y a des gens qui sont prêts à travailler gratuitement. Mais admettons ça n'aurait pas coûté un euro à la Ville et bien on va juste assigner ces missions à votre Commission. Mais alors, elle devra peut-être

se rassembler plusieurs fois sur le mois, et là, ça va coûter de l'argent. Parce qu'une commission communale traditionnelle vous ne pouvez pas vous départir des jetons de présence. Moi, l'idée c'était de proposer un organe à part, hors des radars, pour que justement ça ne coûte rien et ça permette sur la base volontaire et non Madame MOUCHERON a essayé de le faire, Monsieur le Bourgmestre pourra en témoigner, il a souhaité renoncer à ses jetons de présence lorsqu'il était Premier Ministre, il n'a pas pu le faire, il les a donc légués à une association mais techniquement, légalement, vous ne pouvez pas renoncer. Vous voyez, Monsieur le Bourgmestre, je sais saluer aussi les beaux gestes. Mais on ne peut pas techniquement renoncer à sa rémunération. L'avantage de créer un bidule, comme vous dites, Monsieur l'Echevin, et vous irez expliquer aux commerçants qui sont au bord de la faillite, qu'on crée des bidules pour essayer d'avoir enfin la vérité sur les choses, d'avoir enfin un niveau d'informations et je vous l'ai dit, que craignez vous ? Pour faire une réponse comme vous l'avez faite, moi je m'interroge de savoir ce que vous craignez. Je vais vous dire si j'étais à votre place ce que je ferais. Si j'étais à votre place, je mettrais cela sur pied, parce que je suis sûr qu'aux sorties des auditions, tout confirmerait ma stratégie. Et donc, je serais tranquille pour les deux années à venir, les deux années et demie puisque tous les Conseillers communaux auraient entendu, dans la bouche des spécialistes du secteur, la parole qui avait été synthétisée par l'Echevin MARTIN. Mais pour vous, c'est un cadeau cette histoire, on ne va plus vous embêter pendant deux ans et demi parce que toutes vos thèses vont être confirmées les unes après les autres et on sera contraints de reconnaître votre génie. Alors je ne comprends pas dans ce cas là, pourquoi vous refusez cette commission ou du moins je vous l'ai dit. Premier amendement que je suis prêt à faire, c'est que, toutes ces missions vont être assignées à votre Commission, comme ça, il n'y a pas de difficulté. On ne crée pas un bidule. Vous avez raison et comme ça, c'est Madame DE JAER qui la présidera, c'est d'autant mieux, elle n'est ni ancienne du Collège, ni nouvelle, voilà, c'est très bien, au moins, personne ne sera embêté. Alors en ce qui concerne les études, je crois que vous n'avez pas lu complètement, vous vous êtes beaucoup arrêté sur les considérants, je crois que vous n'avez pas tout lu dans la proposition. On ne dit pas de faire un énième diagnostic, on dit que ce diagnostic doit servir à des propositions et on n'a pas critiqué PRIMARK, ça c'est vous qui me le faites dire. Non, qu'est-ce j'ai dit déjà au dernier Conseil ? Mais reprenez le PV, vous feriez bien de lire plutôt que de rigoler. Je vous assure lire, ça permet de s'enrichir, rigoler, bon c'est sympa mais ça s'arrête là. Dans le PV du dernier Conseil communal. Dans le PV du dernier Conseil communal, j'ai dit ceci : « je ne sais pas vous dire si PRIMARK c'est bien ou pas, parce que je ne sais pas dans quelle stratégie de développement cela s'inscrit. Si je

reprends la dernière stratégie de développement qui ressemble à une vraie stratégie de développement que nous avons, alors PRIMARK n'était pas souhaitable, puisque l'axe qui avait été choisi, c'était du commerce de qualité ». Puis et vous dites, « on ne décide pas sur la base de dire ». Si Monsieur MARTIN, on décide sur la base de dire, le fameux mix commercial, ce que vous avez comme ça des gimmicks, vous avez cinq, six mots qui reviennent souvent. Il faut des locomotives dans le cadre d'un mix commercial qui permettra le développement commercial de l'ensemble des commerces. Vous voyez, je vous ai bien écouté. D'ailleurs vos gimmicks sont tellement forts que tous vos collaborateurs parlent de la même manière que vous. C'est assez impressionnant d'ailleurs à voir. Mais le mix commercial, c'est où ? C'est quel document dans ce Collège ou dans ce Conseil qui nous a permis de décider que le mix commercial c'était mieux. Moi j'ai d'autres exemples, vous prenez les interviews de Jean Luc Calonger ? Pas de problème. Lui nous parle par exemple, totalement de l'inverse. Lui il nous dit : « il faut avoir des initiatives boosters dans les centres villes, des opérations spécifiques de type créa shop, open sound, favorisant les jeunes indépendants, les artisans, les artistes, il ne parle du tout de mix commercial. Alors on peut ne pas aimer Jean Luc Calonger, moi, j'en ai pris un par hasard, je pourrais en prendre d'autres. Ce que je veux vous dire par là, c'est que les dire dont je parle, bien sûr, ce ne sont pas les permis, ne me faites pas passer pour plus imbécile que je ne suis. Je sais bien que vous vous connaissez mais il y en a d'autres qui de temps en temps se renseignent aussi. Et ce principe même de stratégie qui nous amène à faire une série de choix, ça c'est vous qui le trouvez bien et toute une série également de spécialistes du secteur, vous avez raison. Mais d'autres spécialistes n'ont pas la même orientation. Ca serait quand même intéressant de les entendre soit pour confirmer votre vision, soit pour qu'on puisse l'amender. Il y a quand même rien de mal à cela. Je ne comprends pas le mépris que vous affichez par rapport à cette proposition. Alors sur le fait, sur le fait que IKEA, votre seule preuve, parce que vous dites on décide sur la base de dire, je vais même vous donner un deuxième exemple, l'extension, vous nous avez dit et bien c'est un permis unique. Et donc dans le permis, il y a les deux. Il y a l'extension des Grand Prés et il y a aussi IKEA. Le problème Monsieur l'Echevin c'est qu'un permis unique, qui encadre les deux, ça ne prouve rien. Le permis, c'est juste le résultat de la négociation. C'est-à-dire, qu'on pouvait très bien déposer deux permis distincts. Un permis plus restreint ou le permis tel qu'il a été déposé. Et donc de dire, vous voyez, j'ai la preuve absolue que l'un était lié à l'autre puisque tout était dans le même permis, ça excusez moi de vous le dire mais ça n'a strictement aucun sens. Cela n'a aucun sens. Et quand je dis qu'on a décidé sur la base de dire, est-ce que vous, Monsieur l'Echevin, vous n'avez pas affirmé que

c'était vous qui avez mené la négociation pour l'arrivée d'IKEA, que vous aviez été au plus loin de ce qu'on pouvait aller à l'époque, vous l'avez dit, j'ai été au plus loin de ce qu'on pouvait aller en matière de compensation et en matière d'aménagement. Vous l'avez dit, donc, maintenant, Monsieur l'Echevin, quand vous l'avez dit avant les élections de 2014, vous l'avez même écrit sur votre tract, vous l'avez même écrit sur votre tract que vous étiez l'initiateur de l'arrivée d'IKEA que vous aviez créé 650 emplois mais moi, je vous le laisse tout cela. Si, si, je vais vous reprendre alors si c'est, vous allez découvrir votre tract, vous verrez. Je garde tout, j'ai un petit côté comme ça, j'accumule. C'est d'ailleurs un enfer pour le rangement mais j'accumule et je peux vous dire que je l'ai votre tract 2014. D'ailleurs l'infographie n'était pas top, mais le texte sympa. C'est bien. Bon, mais sur le fond, Monsieur l'Echevin, vous ne pouvez pas aller dans la presse affirmer que vous avez créé tout cela et puis ne pas en assumer les responsabilités. Donc moi la seule chose que je vous dis ici, c'est qu'on a décidé sur la base de dires. C'est qu'à ce moment là, vous nous avez dit que l'un était lié à l'autre. Et je n'ai vu aucune preuve matérielle qui me permette d'aller dans ce sens là. Dernier point, vous avez dit que vous-même vous parlez à des investisseurs, à des financiers, à des personnes qui sont dans l'immobilier commercial. Est-ce que c'est une réponse ça ? Est-ce que c'est véritablement une réponse digne ? Est-ce que l'ensemble des Conseillers communaux, parce que, les motions on ne les fait pas pour se faire plaisir. Je pense qu'on les fait pour avoir des débats qui sont constructifs. Et à un moment donné, je suis désolé si même j'ai eu cette occasion, d'ailleurs cela a donné lieu à nos échanges. Je pense que ce serait bien que tout le monde puisse avoir la même info, parce que moi, je n'ai pas peur de passer pour un imbécile. Si jamais au terme des auditions, on se dit BOUCHEZ, il a raconté que des idioties. Et si je n'ai raconté que des idioties, j'espère que cette commission le prouvera, parce que cela veut dire que la Ville de Mons est sur la bonne direction. Mais, comme vous refusez le débat, et bien on ne peut pas arriver à cette conclusion. Enfin dernier point, que vous n'avez pas évoqué, vous étiez tellement occupé à me répondre sur ma personnalité que vous en avez oublié quasi l'essentiel. Le rôle de la Gestion Centre-ville, les articles 1 et 2, de cette motion, ces articles là, vous n'en pipez pas mot, vous vous focalisez juste sur la commission, mais vous ne dites rien sur le plan transversal stratégique qui doit être porté par la Gestion. A quoi sert la Gestion Centre-ville ? La Gestion Centre-ville n'a pas été créée pour emmagasiner des données. D'ailleurs, vous savez les données de flux, vous vous amusez à demander des stewards de noter les passages, il y a des petits dispositifs qui existent à l'AMCV, que vous mettez sur un panneau routier et qui calcule le flux, on vient chercher en fin de journée, on a les chiffres. Donc si c'est cela la mission de la Gestion Centre-ville, je vous invite juste à

rediriger un petit peu ses missions. Le rôle de la Gestion Centre-ville, c'est de mener une politique stratégique. Vous n'avez pas dit un mot, pourquoi ? Parce que vous êtes focalisé sur le fait que c'est votre Echevinat qui doit gérer cette stratégie. Sauf que cela fait de nombreuses années qu'elle le gère et force est de constater, vous pouvez citer les deux parties de la citation de Calonger. Mais il dit quand même dans la première partie ça va plus fort et plus vite à Mons, et ça, je suis désolé, Monsieur MARTIN, il n'y a personne qui peut le nier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je vais donner la parole à qui l'a demandé. Puis-je me permettre une remarque ? Bien entendu l'échevin répond, mais l'échevin répond au nom du collègue et ce qu'il a indiqué ce n'est pas une affaire personnelle, et je trouve d'ailleurs fort modéré parce que je ne suis pas sûr qu'à sa place je resterais aussi calme. Je vais simplement vous dire ceci : aujourd'hui, vu la situation qui a été évoquée et rappelée par Monsieur l'Echevin, on est à 21 % de cellules vides. C'est beaucoup trop mais nous ne sommes pas la seule ville et il a pu le démontrer en donnant tous les chiffres, mais aujourd'hui à Mons il y a en chantier des projets extrêmement concrets. Le premier c'est un investisseur qui a décidé d'investir son argent et de dire on avance et demande un permis, il est là, avec son propre argent et il veut investir et vous, vous faites en sorte de distiller le doute. Faut-il ou ne faut-il pas que PRIMARK vienne ? etc. C'est une discussion qu'on a eue en collège, à un moment donné, il faut quand même arrêter, il faut se dire : « l'investisseur est là, les moyens financiers sont là, est-ce que oui ou non on prend le risque ? Le collègue a dit oui et bien on avance ». Par ailleurs on a des moyens publics qu'on rassemble pour les maternités commerciales, on a décidé de les concentrer sur le haut de la rue de la Chaussée, on travaille avec la Régie foncière, là, le commerce que vous indiquiez que Monsieur CALONGER proposait c'est justement cette idée que nous voulons forger, les moyens financiers sont là, nous avons été nous-mêmes, à pied, regarder, comment dirais-je, immeubles après immeubles ; le projet est sur la table, et bien nous voulons le concrétiser. Donc, il y a la commission, il y a le conseil communal qui contrôle le collègue mais nous devons maintenant avancer, il y a sur la table à la fois du privé qui est prêt à investir, le public avec les fonds européens qui nous aide, et bien il faut y aller. D'autres personnes ont demandé la parole, il y avait notamment Madame DE JAER, Monsieur HAMBYE, Madame KAPOMPOLE.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, j'aimerais bien, puisque vous...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais vous avez eu la parole deux fois et l'article 10 du règlement d'ordre intérieur dit qu'on prend la parole mais pas plus de deux fois.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : mais vous avez fait un fait personnel, Monsieur le Bourgmestre, vous avez dit : « vous distillez le doute ». Deux éléments. De un, c'est très bien de se comparer aux autres villes, mais vous êtes Bourgmestre de la Ville de Mons, et donc ce qui va vous préoccuper, c'est la situation à Mons. Allez vous rassurer en disant qu'ailleurs c'est peut-être pire, je peux vous citer des villes aussi où c'est bien meilleur. Premier aspect. Et le deuxième aspect, je suis désolé, je ne distille aucun doute, ici la demande est extrêmement concrète et constructive, c'est de faire venir les gens qui sont à la manœuvre en matière de développement commercial. Vous ne pouvez pas m'accuser de distiller le doute sur cette base et il y en a qui ont un peu marre de ce fonctionnement où dès qu'on ose avancer une idée un peu différente que celle du collège alors on est des vinaigres, des esprits amers, vous aimez bien répéter ce genre de choses, mais non Monsieur DI RUPO, il n'y a pas qu'une façon de fonctionner, il n'y a pas que la vôtre, vous devez accepter qu'en démocratie, ils y en aient qui aient d'autres opinions, et ici c'était constructif, et si vous n'avez pas de problème avec ça...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : non des djous... ce que je vous invite à faire, c'est respecter...

M. Georges-Louis BOUCHEZ : Monsieur le Bourgmestre, c'est compliqué, vous gérez la police des débats ou vous me répondez, c'est compliqué de faire les deux apparemment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ce que je vous invite à faire, c'est de respecter la démocratie, je vous invite à respecter la démocratie comme on le fait dans toute assemblée. La parole est à Monsieur LECOCQ.

Mme Charlotte DE JAER : Ce n'est pas à moi la parole ?

M. Elio DI PUPO, Bourgmestre : Oui, je ne vous oublie pas Madame DE JAER, je vous ai noté, je vous en prie Monsieur LECOCQ

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : oui, merci le Bourgmestre, quand j'étais à l'école et que je faisais un 4/10, je disais à mon père : « Tu sais il y en a un qui a fait 3 » et il me disait : « Faut pas regarder celui qui a fait moins que toi, il faut regarder celui qui a fait plus, faut tirer vers le haut ». Moi ce que je pense aujourd'hui c'est qu'il y a urgence, parce que cela fait de trop nombreuses années que nous voyons le commerce se dégrader dans le centre-ville et ailleurs d'ailleurs, il n'y a pas que dans le centre-ville, Jemappes, Hyon, Cuesmes, bref, on peut citer toutes les sections de la Ville de Mons, je pense qu'à Saint-Symphorien, il ne reste plus qu'un restaurant, mais bon voilà c'est pour l'exemple ; je pense que le centre-ville c'est quand même la vitrine de la région, nous avons fait Mons 2015, tout s'est concentré dans l'intra-muros, on n'a pas nécessairement été faire, on a fait que quelques petites choses par



rapport au Grand Huit, mais les principales actions étaient dans le centre-ville, pourquoi ? Parce que le centre-ville s'est manifestement la vitrine de la région. Mais je voulais vous poser une petite question de pratique, en tout cas technique, parce que moi dans les dossiers, je n'ai vu que le PV du Conseil communal du 11 mai. Alors on a parlé ici des PV, je ne sais pas de quel PV on parle parce que moi je n'ai pu lire que le PV du 11 mai, et donc j'imagine que c'est celui-là, je suis arrivé en retard je suis désolé, on a été bloqué par les syndicalistes, j'imagine que c'est celui-là que vous avez approuvé tout à l'heure, mais moi je n'ai pas vu le PV dont parle Monsieur MARTIN.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, il est ici. Permettez 30 secondes sinon Madame DE JAER va croire que je ne souhaite pas lui donner la parole et ça je m'en voudrais durablement.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je vous remercie, parce que j'ai été citée par Monsieur l'Echevin et par Monsieur BOUCHEZ, qui, visiblement, souhaiterait que j'arbitre un peu leur combat. Je pense que les commissions du conseil communal sont sous-utilisées, et je pense en effet que nous pourrions inviter un certain nombre de personnes dans la Commission du Développement Economique, je n'aurais aucun souci et je pense que personne ne pourra me taxer d'avoir à un moment changé de vue sur le développement socio-économique de notre ville, d'avoir changé d'avis sur les Grands-Près, je pense que dans notre groupe politique, nous avons toujours eu la même vision, nous l'avons défendue, donc, nous pourrions en tout cas, dans cette présidence, incarner la continuité dans l'opposition. Donc, je n'ai pas de souci, dès demain à faire partir un mail à l'ensemble des chefs de groupe, y compris Citoyens et PTB, en leur demandant d'avoir une certaine liste d'invités, de travailler là-dessus jusqu'en juillet, et de faire une proposition à la Commission avec un calendrier de travail, tout en tenant compte d'arriver à garder une commission par mois ou à trouver un système pour qu'en tout cas il n'y ait pas plus de jetons de présence qui soient versés que ce qui ne devraient l'être. Mais ma difficulté, c'est que pour ma part, si en tant que président d'une commission, j'écris à une série de personnes que ce soit l'asbl du centre-ville de Namur, puisque Namur a peu de cellules vides, que ce soit l'ASMV ou n'importe quelle association, je serais gênée de présider une commission dans laquelle de tels débats auraient lieu devant les invités extérieurs, et donc moi je n'ai aucun souci à le faire, j'enverrai un mail demain, mais si en septembre, quand la première commission se réunira avec des invités, on assiste à ce combat de coqs qui empoisonne ce conseil communal depuis plus d'un mois, alors ça sera sans moi. Il y a un moment, je pense que le centre-ville et les centres-ville, parce qu'on ne va parler que du centre-ville intramuros, il faut aussi parler des différents centres-

ville, notamment de Jemappes, méritent mieux que ça, et donc, c'est ça l'image qu'on a envie de renvoyer à des invités extérieurs qui vont venir nous partager l'expertise ? Cette espèce de bagarre de bac à sable ? Pour moi, c'est non merci. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez, soyons beaucoup plus souples avec la distribution de poules que de favoriser des combats de coqs. Vous souhaitez aussi dire quelques choses, parce qu'il y avait d'abord...je vois beaucoup, il y avait Monsieur HAMBYE. Monsieur HAMBYE vous souhaitez prendre la parole maintenant ? Madame KAPOMPOLE..., oui alors je prends note.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Pour réagir à la proposition de la chef de groupe Ecolo qui préside également la Commission du Commerce et du Développement économique, je dirais qu'en tant que chef de groupe pour le groupe socialiste, je serais vraiment preneuse d'avoir ce type de rencontre d'audition, je voudrais d'ailleurs rappeler qu'à l'instant même, c'est l'échevin lui-même qui sans aucun mépris a proposé, en tout cas à été ouvert dès le départ à ces propositions-là, je voudrais vraiment revenir là-dessus parce que je ne voudrais pas qu'on laisse croire une seule minute que l'échevin ou le collègue distille un quelconque mépris par rapport à toutes les idées qui viennent sur la table lors de ce conseil communal. Par contre, en tant que chef de groupe, je trouve inacceptable et c'est vrai que cette motion pour moi l'est, c'est quand il y a sur la table un texte que je trouve à la fois inutile et vexatoire et je dirais même inutilement vexatoire dans ce cas. Au regard du travail effectué par l'ensemble du collège, on le sait très bien, pour ne citer que le dossier IKEA, le fait de l'avoir fait venir à Mons plutôt qu'il n'aille à Valenciennes est véritablement une victoire dont on peut s'enorgueillir. Vous le savez que, en dehors des centaines d'emplois créés, ce sont des milliers de citoyens montois et des environs qui sont heureux de ne plus devoir aller jusqu'à Anderlecht mais de pouvoir être ici en nos murs avec un outil de cette qualité et je voudrais aussi rappeler encore une fois que, par rapport au dossier PRIMARK, on est bien d'accord qu'il s'agit vraiment d'un élément du travail qui a été fourni, d'un élément de la stratégie de développement commercial. Je rappelle encore une fois qu'il y a cet outil de la maternité commerciale qui a été proposée, développée par l'échevin et avec lui par l'ensemble du collège pour permettre l'utilisation de cellules qui seront évidemment divisées pour accueillir des commerces indépendants, et on le sait, on n'a pas besoin d'un commerce de 400 m<sup>2</sup> pour de petits indépendants, et tout à l'heure il a été cité un moment donné des initiatives qui intègrent les designers, les créateurs, c'est exactement ce qui a été fait dans le cadre de projet de type Design & Shop que l'échevin a développé et a présenté déjà depuis de nombreuses années, et c'est exactement dans cette logique là que nous développons le « Up Creative »

donc la plate-forme dont j'ai l'habitude de parler ici qui regroupe tous les acteurs de la créativité sur un territoire donné. Nous avons des outils, des talents avec la Maison du Design, avec nos universités, avec nos designers, nos créateurs, et notre magnifique ville qui suscite à chaque fois de la part de toute une série de talents des idées de projets et des initiatives vraiment concrètes. Et donc, je suis vraiment demandeuse d'avoir des débats constructifs, je pense qu'on doit aller vers ce type de débat au sein de notre commission et surtout je demanderais vraiment qu'il y ait des éléments constructifs qui arrivent, tout simplement parce que des gesticulations peuvent en effet à un moment donné créer le doute, semer vraiment une logique de nébuleuses alors que nous travaillons vraiment dans une logique de transparence. Nous n'avons aucune raison de craindre quoi que ce soit, au contraire, il y a vraiment un tas de projets et je peux vous assurer, pour avoir eu l'occasion de discuter avec des collègues, que quelque soit la situation que nous connaissons au niveau de la Ville, nous avons ici des projets pilotes et porteurs qui sont considérés comme des références au niveau wallon et même au niveau belge, et dans différents domaines que le domaine du commerce en ville, et donc voilà, je voulais vraiment insister là-dessus, et dire que le groupe socialiste, à l'instar d'autres groupes dans ce conseil, se portera vraiment vers un dialogue constructif, vers des projets porteurs, concrets, pour soutenir le travail de l'ensemble du collège et surtout travailler non pas dans des logiques électoralistes et visant à l'intérêt d'une seule personne mais au contraire dans l'intérêt de l'ensemble des montois et des montoises. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup... Monsieur TONDREAU ou Monsieur HAMBYE... oui Monsieur TONDREAU.

M. Emmanuelle TONDREAU, Conseiller : moi je voulais dire, ce qui me frappe, et j'ai été étonné, c'est la première fois que j'entends un échevin qui répond à une question qui n'a même pas été posée. Monsieur l'échevin, vous avez parlé d'un projet rue des Archers, avenue Frère Orban. C'est une question-interpellation qui est prévue, que je pose après les autres. Mais je voudrais quand même vous dire une chose qui me frappe. Seconde chose qui m'a frappé : c'est que tous sur les débats sur ces 3 projets, je n'ai entendu chez vous qu'un seul leitmotiv, c'est toujours le développement économique, toujours, toujours, toujours, toujours, jamais je n'ai entendu tout simplement la protection du patrimoine, jamais vous n'avez réagi en tant qu'échevin de l'urbanisme, et la preuve évidente c'est que dans le dossier dont vous avez parlé, l'immeuble de bureau de 10.000 m<sup>2</sup> qui a été fait au bout de la rue Masquelier, la ville avait accepté par vous ce projet, il a été refusé par le Ministre grâce à qui un comité de quartier qui a fait un recours contre ce projet, et ce promoteur a accepté de diminuer d'un

niveau son projet, de revoir la façade comme le demandait d'ailleurs ce comité de quartier, d'ailleurs comme le demandait la CCAT. Là vous devez vraiment faire attention et retenir quand même que, non seulement vous êtes Echevin du Développement Economique, mais aussi Echevin de l'Urbanisme. Et en même temps, je reviendrai sur le dossier de la rue des Archers, faire attention à ce que les habitants vous disent, et aussi réfléchir aussi en fonction des habitants. J'ai souvent trop l'impression que vous réajustez en fonction des investisseurs, qui eux n'ont qu'une seule vision de départ, s'investir pour que cela rapporte. La preuve évidente c'est que souvent ils ont toujours un plan B qui est un plan parce qu'ils savent très bien que les autorités communales n'acceptent normalement pas tout de suite leur projet ; le plus bel exemple, c'est celui dont je viens de vous parler, et souvent ils savent très bien qu'ils devront diminuer leur ambition en matière de développement. Et c'était aussi le cas pour moi pour PRIMARK, je me souviens très bien vous étiez à la discussion à la CCAT, lorsque j'ai demandé à cette entreprise si elle ne voulait pas exactement de la même façon qu'elle l'avait fait pour le projet des bureaux, faire en sorte de diminuer d'un niveau et de revoir leur façade, vous avez dit non non non, c'est ce que PRIMARK demande ; alors écoutez, moi il y a un problème, pour le reste je me limiterai à mon intervention toute à l'heure pour la rue des Archers.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Conseiller, alors il y avait Monsieur Hambye qui tentait depuis un certain temps.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, au niveau de la situation commerciale, je crois que depuis de nombreuses années, surtout depuis la crise de 2008, on connaît et on ressent la situation du commerce dans le centre-ville, dans les centres urbains ou dans les villages. Rien que hier ou avant-hier, on voyait l'augmentation des chiffres de l'e-commerce, 30% d'augmentation en un trimestre, donc je répète, les chiffres de l'e-commerce, donc le commerce par internet avait augmenté de 30 % sur un trimestre, et donc ça montre bien qu'on est dans une modification. Alors, franchement, je crois qu'on doit faire preuve de modestie et de retenue et essentiellement, et je suis... nous avons toujours pratiqué, ce que je veux dire, c'est que si c'est pour attirer l'attention sur des situations négatives et autres, je crois qu'il faut faire preuve davantage de retenue et de modestie, et je poserai une seule question à Monsieur BOUCHEZ, je dirais simplement, qu'il doit assumer la responsabilité politique de la situation commerciale dans cette ville depuis 16 ans.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, alors il me reste deux intervenants, je pense M. JACQUEMIN et M. John Joos. Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Premièrement, par rapport à l'article 10 du ROI, on peut l'appeler aussi souvent qu'on veut, vous remarquerez nous sommes 8, à 2 interventions par dossier ça peut faire 16 ; et donc si vous voulez qu'on joue à ce petit jeu là, on pourra y jouer. Je félicite Charlotte DE JAER de prendre l'initiative, maintenant qu'elle est nouvelle présidente de la commission, d'inviter, dès le mois de juillet, soit un entrepreneur, soit quelqu'un de la ville de Namur mais ça serait peut-être d'abord plus intéressant d'avoir des gens qui soient actifs sur Mons, au début, avant d'aller plus en prospective. J'ai entendu Madame la Chef de Groupe parler de propos vexatoires quand on demande une commission où on pourrait avoir les études, les vues de l'un de l'autre, des spécialistes du secteur. Je suis ici depuis 2006, depuis que M. MARTIN est Echevin du Développement Economique, je n'ai jamais eu en commission de documents, je n'ai jamais eu de discussion par rapport au développement économique. Alors qu'une commission soit constructive, je pense que oui parce que, malgré tous les talents de M. l'Echevin, il y a quand même plus d'idée dans 45 têtes que dans une, et notamment pour amener de bonnes solutions. Mais pour amener de bonnes solutions, M. l'Echevin, il faut faire de bons constats, et effectivement je ne suis pas sûr que ici tous autour de la table nous avons la même sagacité que la vôtre, et nous ne connaissons pas effectivement tous les tenants et aboutissants des dossiers. Pour revenir à la Gestion Centre-ville également, je pense que la Gestion Centre-ville, qui fait partie de la motion de mon collègue, doit revenir à sa gestion de base plutôt que de s'occuper de la couleur des terrasses. Quand on voit l'état du piétonnier, l'état du centre-ville de Jemappes, on peut se demander pourquoi les stewards urbains passent deux trois fois par jour dans les commerces horeca de la Grand-Place, pour parler des parasols, des couleurs des terrasses, des poubelles, pour donner des indications d'heures d'ouverture, de fermeture. Et donc, je comprends très bien que vous ne votiez pas notre motion dans un but politique, je ne comprendrais pas que vous ne la votiez pas pour les Montois. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Conseiller, la parole est à Monsieur JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : Oui, je l'avais déjà dit la dernière fois, je crois que les aspects économiques sont l'une des matières des plus complexes parce qu'elles englobent l'ensemble des autres compétences politiques aussi diversifiées que la formation, la mobilité, etc, Je crois que ça relève d'un débat de société beaucoup plus large finalement que la politique strictement économique de ce collègue. Je ne crois pas que la mise en place d'une commission supplémentaire va résoudre le problème, je crois que c'est la manière dont l'existant fonctionne aujourd'hui qui pose problème : comment ce conseil fonctionne aujourd'hui et comment les commissions fonctionnent dans les compétences qui sont propres à leur

responsabilité ? Je crois que c'est ça la question. Je reviens sur le fait par exemple, du comment fonctionne la transparence en démocratie. J'ai déposé des observations en rapport à l'enquête publique d'IKEA, ce sont exactement les mêmes observations, ou en tout cas dans les formes que celles qui sont posées par la proposition de commission du MR. Par exemple pour IKEA, je demandais pourquoi ce permis n'avait pas été séparé de l'extension ? Pas de réponse. Pourquoi l'on découvrirait que cette demande d'extension de 22 cellules supplémentaires se retrouvait dans la même demande de permis IKEA alors qu'il n'y avait pas eu de débat public, ni de débat préliminaire au conseil communal. Il n'y avait pas de réelles inquiétudes pour le Collège à la base tant au fait qu'IKEA était une multinationale qui venait s'implanter en périphérie du centre-ville et qu'il y avait encore une possibilité pour le centre-ville de s'articuler sur d'autres types de marchés, ce qui aujourd'hui pour moi est extrêmement difficile. Enfin bref, je n'ai pas envie de faire le procès de qui que ce soit, je crois que ce qu'a besoin le commerce du centre-ville, ce n'est pas d'une commission mais d'un plan de sauvetage visant des mesures d'urgence. On peut regretter et je regrette vraiment ce choix d'économie qui est fait sur le plan de la commune. Je l'ai déjà dit, je ne suis pas favorable à cette économie qui met la population sous perfusion, habillement, ameublement, etc, avec des conséquences qui sont parfois dramatiques aussi sur le plan international. Bref, je ne suis pas favorable à cette économie néo-libérale. C'est un débat qui pourrait se prolonger en dehors de ce débat communal. Cependant, ce que je constate, c'est que les choix dont on parle aujourd'hui, relève de débats qui existent depuis plus de 15 ans. Depuis plus de 15 ans, le collège dit qu'il va tout faire pour sauver le commerce du centre-ville. Depuis plus de 15 ans, le collège dit qu'il va trouver des vraies solutions pour la mobilité. Depuis plus de 15 ans aussi, on débat des problèmes économiques du centre-ville et finalement, c'est vrai, quels sont les choix qui ont été fait depuis 16 ans aujourd'hui ? Les choix économiques ont été portés à l'extérieur du centre-ville et n'ont fait que vider le commerce local de son sang. Le marché a été exporté par les multinationales en périphérie. Comme je l'ai exprimé, j'ai l'impression qu'on invite ceux qui ont créé le problème à l'extérieur du centre-ville à devenir la solution à l'intérieur du centre-ville. Il y a un problème, parce ce qui importe finalement, c'est de défendre les commerçants locaux. Aller faire croire que les multinationales sont des locomotives, c'est subjectif. Effectivement sur ce point, je rejoins, pour l'avoir déjà souligné, mon collègue pour dire que beaucoup de critères d'implantation sont subjectifs et tout cela manque de clarté. Toutes ces questions, mon groupe les posaient aussi dans la demande de permis d'IKEA. Ce sont des questions qui relèvent de la démocratie et de la transparence dans le travail qu'est celui l'opposition. Et je suis resté aussi sans réponse. Quel est l'impact réel de

l'arrivée d'IKEA? Parce qu'il y a des impacts négatifs quand on implante des multinationales en termes d'environnement et de prise de marchés. Il n'y pas que le côté rose de ces choses, le collègue raconte que ces multinationales créent de l'emploi ? Ok, mais combien d'emplois perdus dans les marchés pris par les multinationales ? C'est une question réelle et cela relève de la responsabilité globale du politique à faire des choix qui exercent son rôle d'influence sur l'économie. Ce débat encore démontre à quel point encore, à quel point notre démocratie a besoin d'aller vers une autre intelligence de participation au-delà de l'analyse des experts. Je regrette qu'il n'y ait pas eu un vrai débat citoyen ouvert au public en associant aussi nos médias locaux, les commerçants, les politiques et les citoyens. Pourquoi ce débat public n'existe pas ? Pourquoi sépare-t-on les débats dans des couloirs ? Le collègue concerte d'un côté avec les commerçants, de l'autre avec le conseil communal et puis il concerte avec des experts d'un autre côté ? Pourquoi ne pas réunir l'ensemble de ces acteurs d'une seule fois autour d'un vrai débat de société ? Débattre des choix importants qui relèvent de l'économie et la manière dont nous envisageons l'accès au bien-vivre dans cette ville? Parce que s'habiller chez PRIMARK, se meubler chez IKEA, ce n'est pas le rêve de tous et cela ne plaît pas à tout le monde ? Cela relève aussi d'un type d'économie consumériste et que je rappelle, ces économies sont destructrices sur le plan international mais aussi sur l'environnement. Il faut parler de l'exploitation du tiers-monde, des conditions de travail des femmes dans ces pays où sont fabriqués ces produits etc... J'ai travaillé pour des multinationales, je connais bien leur façon de faire du commerce. Elles finissent toujours par communiquer en façade le contraire de ce qu'elles font derrière. Je crois que les politiques doivent mettre la population à l'abri de cette logique dévastatrice. Enfin voilà, pour revenir à cette commission, je pense plutôt qu'il faut un plan de sauvetage avec des mesures de soutien aux commerçants. Il y a des mesures d'urgence à prendre surtout sur la mobilité et tout ce qui relève aujourd'hui des choix d'investissements pour que l'économie locale puisse survivre face à cette prise violente de marché des multinationales. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, alors M. l'échevin, si on pouvait clore.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre. Et bien écoutez mes chers collègues, de toute manière, quoi qu'il arrive, je voudrais vous dire qu'il y a dans notre chef au niveau du collège la volonté d'être ouvert au dialogue, je le rappelle, et ouvert surtout à toutes les propositions, parce qu'on a beau tourner autour et alentour, quand on parle de commerces on parle avant toute chose d'initiatives privées, et donc quand on parle de densification commerciale et d'occupation de cellules vides, on parle d'initiatives privées, et donc bien entendu les pouvoirs publics peuvent créer un cadre, et c'est ce que nous nous

attachons à faire, et ce que les investisseurs nous disent quand ils viennent à Mons, c'est que la transformation que cette ville a connue au cours des dix ou quinze dernières années, leur permet aujourd'hui de retrouver confiance dans notre ville, c'est un élément extrêmement important qui réussit d'ailleurs à nous distinguer par rapport à d'autres villes, et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, si j'additionne l'ensemble des montants des investissements à la fois publics et privés qui sont en cours de projet, c'est-à-dire à la fois en cours de demande de permis, en cours de discussion avec les propriétaires ou qui ont fait l'objet de décision du collège communal et du conseil communal, on est à septante millions d'euros d'investissement, dont 50 qui émanent du privé. Alors je pense qu'on peut avoir tous les jugements du monde par rapport au travail qui est fait mais ça c'est une réalité, c'est la réalité qui est le fruit du travail qui a été mené par le collège communal. Je le répète, toutes les propositions sont les bienvenues. Quand le groupe MR propose sa motion, il propose d'écouter toute une série d'acteurs, nous ce que nous voulons maintenant, c'est apporter des solutions, ce n'est pas une fois de plus refaire un énième round de discussions mais nous sommes ouverts au dialogue, donc si la présidente de la commission souhaite inviter tel ou tel nous serons disponibles, tant qu'il le faut, autant d'heures, de jours, de nuits, tant qu'il le faudra nous serons présents et nous répondrons à l'ensemble des demandes mais nous travaillerons, quoi qu'il arrive, en parallèle à des projets concrets, ces projets partent à partir du moment où il s'agit d'investissements portés par des investisseurs privés, ils partent du secteur privé, les initiatives publiques se concentrent sur les petites cellules, le petit commerce indépendant avec des conditions de loyers avantageux, c'est le projet de maternité commerciale qui consiste quand même à réhabiliter toutes ces petites cellules du piétonnier dont on sait qu'elle ne seront pas rachetées par le secteur privé ou occupées par le secteur privé parce que les niveaux de loyers sont excessifs parce que les cellules ne sont pas adaptées aux besoins du marché parce que les propriétaires ne les entretiennent pas comme ils devraient le faire, c'est d'ailleurs ce que nous avons fait en test avec la fromagerie Van Doorne qui était vide, qui était laissée à l'abandon parce que son propriétaire était occupé avantageusement par Jacquy CANGE, et donc nous continuerons à travailler concrètement. Aujourd'hui je n'ai rien entendu de concret autour de la table en termes de projet, et donc je voudrais quand même un moment donné qu'on puisse parler concrètement de projet plutôt que de tenir des propos qui sont effectivement, et je rejoins la chef de groupe socialiste, parfois inutilement vexatoires. Si je reprends la motion, Monsieur BOUCHEZ dit qu'il n'y a pas de propos vexatoires, il cite explicitement dans sa motion le fait qu'il y ait une zone



d'ombre quant au dossier IKEA. Quand on utilise ce genre de termes, Monsieur BOUCHEZ, vous qui êtes stagiaire avocat, vous savez parfaitement ce dont vous parlez.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : avocat inscrit au barreau, Monsieur, et bientôt associé Monsieur l'Echevin, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : je vous en félicite.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous pouvez me remercier.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Vous avez certainement une belle carrière devant vous, je vous en félicite, mais dès lors, quand on tient ce type de propos, ça ne peut pas nous laisser sans réaction naturellement, et donc, suite à ces propos, nous avons écrit à la direction d'IKEA, nous lui avons posé la question de manière très claire et nous pouvons joindre ce document au procès-verbal du conseil communal et la direction d'IKEA, donc celle que vous évoquez celle lors du dernier conseil communal, vous vous souvenez quand vous disiez : « Il ne tenait pas le même discours de vous Monsieur MARTIN », il a dit autre chose, mais j'ai relu mes notes attentivement, vous dites il a dit autre chose mais vous ne dites pas ce qu'il a dit, et donc vous avez créé le doute, comme ça, comme le disait mon collègue, Marc DARVILLE, cela semble être une stratégie maintenant dans le chef de votre groupe, on crée le doute, la suspicion, mais on ne dit pas les choses, on ne les pointe pas précisément, et donc vous ne l'avez pas dit, mais c'est pas grave, on a quand même écrit au directeur de l'extension d'IKEA pour lui demander quelle était la stratégie d'IKEA, si c'était la ville de Mons qui avait fait la stratégie à la place du conseil d'administration à Stockholm, et voilà ce qu'il nous a dit, c'est écrit, ça sera joint au PV. : « IKEA BELGIUM a souhaité ouvrir un magasin à Mons parce qu'il s'agissait d'une opportunité pour nous de nous rapprocher de nos clients dans la province du Hainaut et de mieux les servir. Plusieurs autres localisations suscitaient l'intérêt d'IKEA, notamment la région de Valenciennes. En terme de zone de chalandise et de projet de redynamisation économique locale, mais l'élément décisif qui a fait pencher la balance en faveur de Mons a été la possibilité d'intégrer le magasin IKEA sur le site des Grands-Près, cette intégration a donc été un élément indispensable pour qu'un magasin IKEA s'ouvre à Mons. IKEA BELGIUM était par ailleurs demandeur et promoteur de l'implantation d'un retail-park, contrairement à ce que vous avez dit au conseil communal, sur le site, afin de créer un pôle d'attractivité pour l'aménagement de la maison. Je ne vais pas lire tout le courrier, il est à votre disposition, vous pouvez en prendre connaissance mais il conclut comme ça : « La collaboration entre les partenaires privés et l'ouverture d'un IKEA à Mons qui en découle n'aurait donc pas pu voir le jour sans l'extension de la galerie des Grands-Près, c'est un projet commun qui a été présenté par les partenaires privés aux autorités

de la Ville de Mons. » Ceci pour répondre aux questions qui ont été posées par les uns et les autres autour de la table ici au niveau du conseil communal. Je pourrais également citer le directeur de MEDIACITE, qui n'a pas eu de contact avec vous, contrairement à ce que vous avez laissé sous-entendre lors du dernier conseil communal et qui nous explique, que, contrairement à ce que vous avez dit, le fait d'avoir un PRIMARK a sauvé son centre commercial et a permis non seulement de l'étendre mais également d'attirer de nouveaux commerces. Je pourrais citer d'autres sources mais on ne va pas s'étendre sur le sujet, encore une fois on pourrait en discuter dans le cadre de la commission. Alors pour revenir sur les propos de M. JACQUEMIN, qui sont un peu surréalistes dans votre chef, je voudrais quand même vous dire le fait qu'il n'y a pas eu de débat dans la commission du conseil communal relative au développement économique, c'est votre parti qui l'a présidé pendant trois ans, et vous venez me dire maintenant, alors que vous en avez eu la présidence, qu'il n'a pas eu de débat, mais comment pouvez-vous avoir ne serait-ce que l'idée de tenir ce type de propos ? Il faut quand même, je garderais les mots que cela m'inspire, une certaine audace pour oser tenir ce type de propos, quant à la manière dont vous caricaturez la Gestion Centre Ville où vous êtes représenté au conseil d'administration, je le rappelle, ramener le rôle des stewards au fait d'aller faire le tour des commerces Horeca de la Grand-Place pour choisir la couleur des parasols, je trouve ça vraiment indignes par rapport au travail qui est réalisé par l'ensemble de ces équipes. Je rappelle que par ailleurs l'uniformisation du mobilier Grand-Place est un exemple cité dans tout le pays et également à l'étranger, qu'il a été initié par le Bourgmestre et que chacun s'en félicite aujourd'hui, je rappelle que les stewards font fonctionner l'outil de gestion et qui permet justement d'établir les données statistiques qui nous permettent d'avoir un regard clair sur l'évolution de la Gestion Centre-ville et je rappelle qu'il y a de nombreuses initiatives qui sont prises pour accueillir les nouveaux commerces qui s'implantent parce que, vous semblez peut-être l'ignorer, mais il y a chaque année des dizaines de commerces qui ouvrent, notamment dans les rues adjacentes au piétonnier, parce que Mons ne se réduit pas au piétonnier, il y a la rue de la Coupe, la rue des Fripiers, la rue de la Clef, la rue d'Havré, la rue du Hautbois, etc etc. Il faut un moment donné sortir également de ces clichés et ne pas mettre sur le côté tous ces commerçants qui sont de qualité et qui font vivre notre ville.

Monsieur TONDREAU, vous c'est encore plus extraordinaire, vous me reprochez tout et son contraire ainsi qu'au collège, vous nous dites « il n'y a pas de projet, pas de développement économique » et quand il y a des projets du développement économique, vous dites « oui, mais vous ne faites pas attention au patrimoine » mais de quel patrimoine parle-t-on Monsieur

TONDREAU ? D'un terrain vague en face de la Générale de Banque et d'une ancienne poste qui n'a aucun intérêt patrimonial.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur l'Echevin, ça n'est pas bon pour la santé Monsieur l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : A un moment donné, il faut un minimum de cohérence, il faut un minimum de cohérence, et vous en manquez singulièrement. Quant à ce qui a été dit sur le fait qu'il n'y ait pas eu de débat public ou d'accès aux dossiers mais les dossiers, mes chers collègues, ils sont accessibles à tout le monde, il faut simplement prendre la peine d'aller les consulter, ils sont accessibles à l'administration, il suffit de demander à la directrice générale d'avoir un accès au dossier.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : y en a ras-le-bol de vos mensonges, parce que j'utilise le terme, ce sont des mensonges, et je vais vous répondre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutons-nous, écoutons-nous.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je prends bonne note de vos propos, Monsieur BOUCHEZ

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous êtes profondément insultant à l'égard des tous les conseillers communaux à nous faire passer pour des idiots qui ne consultons pas les dossiers, c'est comme vos fameux millions, vous avez un document pour prouver qu'il y a des investisseurs avec des millions d'euros puisque ça se sont des dires Monsieur MARTIN, ce sont des dires sur lesquels on porte notre stratégie, et donc vous n'avez pas de document, donc vous voyez bien qu'on se base sur vos dires, vous avez été rencontrer le directeur de MEDIACITE, formidable, là aussi ce sont des dires, moi je vous dis faites le venir ici, et s'il me met en tort, il n'y a pas de difficulté, et alors en ce qui concerne IKEA, vous mélangez le retail et l'extension, et bien qu'on le fasse venir et on lui posera les question, parce que c'est un peu cavalier aussi comme façon de faire, quel est le courrier initial de la Ville ? Quelles sont les questions posées ? Vous êtes très bon en l'approche de problèmes, ça, pour les présenter à votre sauce, mais faites-les venir ici, on en aura le cœur net, pourquoi vous craignez ces rencontres ? Il n'y a aucune raison de les craindre si vous êtes si sûr de vous, mais par contre pour le reste, je vous demanderai un peu de respect, que vous n'en n'avez pas à mon égard, cela n'est pas grave, mais à l'égard de Monsieur TONDREAU, à l'égard de Monsieur JACQUEMIN, on pourrait commencer à en citer quelques uns, vous devez arrêter de faire passer les autres pour des idiots, parce qu'il n'y a pas que vous qui ayez l'information.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : arrêtons tous ensemble et écoutons-nous, ayons du respect l'un pour l'autre et tentons de conclure.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : je laisse chacun juge du comportement individuel de l'ensemble des conseillers qui se sont exprimés, et des réponses qui ont été apportées. Pour ce qui concerne le mépris à l'égard....

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, moi j'en ai marre des propos injurieux de Monsieur BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Qu'est ce que je dois dire Monsieur MANDERLIER ?

M. Jérôme MANDERLIER, Conseiller ... 2366/10 pour parler du contrat Rivière Haine ce soir, alors no comment, merci Monsieur BOUCHEZ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : s'il vous plaît, la parole est à l'échevin, il termine, je vous donnerai la parole pour éventuellement pouvoir vous exprimer mais on s'écoute respectueusement.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre, il n'y a donc rien d'injurieux à rappeler que les dossiers sont accessibles, je ne vois pas où est l'injure quand je dis que les dossiers sont accessibles et disponibles pour tout un chacun. Franchement, les bras m'en tombent, je le répète, nous sommes ouverts à la discussion, au dialogue, à l'accueil des propositions que vous pourrez éventuellement nous formuler pour densifier l'offre commerciale, franchement, mes portes sont grandes ouvertes celles du collègue également ; quant aux dossiers qui portent sur les questions de transparence, sur les questions de démocratie participative etc..., il y a des procédures légales que la Ville de Mons respecte points à points, il y a eu une enquête publique, il y a eu une étude d'incidence, pour parler du dossier IKEA, tous ces documents ont été rendus accessibles au public dans le cadre de cette enquête publique et on pu être consultés, d'ailleurs ils ont fait l'objet de réclamation positive ou négative de la part du grand public, et donc, il y a une transparence absolue de la Ville de Mons et je ne laisserai pas dire, et je n'accepterai pas et le collègue non plus que l'on puisse tenter de faire croire le contraire ; pour le reste, nous sommes disponibles, nous répondrons à l'ensemble des demandes et nous continuerons à travailler au développement de la ville en affectant les moyens publics aux petits commerces et en attirant les grands investisseurs pour faire en sorte qu'il y ait encore des perspectives de développement qui attirent des clients, qui attirent des chalands dans le cœur de cette ville dans l'intérêt de l'ensemble des commerçants.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Parfait, alors, Monsieur JACQUEMIN et puis Monsieur TONDREAU et puis nous clôturerons s'il vous le voulez bien, et M. LECOCQ.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie. Ecoutez, je suis très heureux d'avoir écouté la lettre de Nicolas MARTIN du directeur d'IKEA parce que,

je ne sais pas si Nicolas MARTIN s'en est rendu compte en le disant donc, le directeur d'IKEA dit que le retail park, et donc pas l'extension des Grands-Près était décisif, et donc ça prouve vraiment par l'absurde que l'extension des Grands-Près n'étaient pas liée à l'arrivée d'IKEA. Je suppose que cela sera acté au PV vu que ce sera dans la lettre, comme ça on sait, la vérité est faite. C'est dommage qu'il faille passer une heure de débat et donc l'idée de commission prend tout son sens, je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi vu le débat qu'on a ici, vous la refusiez. Alors, je félicite et je suis ravi que Charlotte DE JAER avec l'Echevin, vont la mettre en place, on pourra comme ça ne pas avoir le débat ici, de faire perdre le temps à beaucoup de gens, alors quant à l'audace, on avait la présidence de commission mais si vous m'aviez bien écouté, je parle depuis 2006, la commission n'était pas présidée pendant 10 ans par mon parti, et puis, il faut quand même avouer que l'on travaille en confiance et que là, avec les informations que nous avons pu recevoir ces derniers temps, on a envie de les vérifier, vu que visiblement, il y a des informations qui nous arrivent, qui vous arrivent, et qui ne sont pas les mêmes, des mêmes personnes.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Georges-Louis l'a déjà dit plusieurs fois, Monsieur MARTIN, on ne va pas tout répéter.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : MEDIACITE Monsieur JACQUEMIN, et l'on pourrait parler des intérêts des uns et des autres

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Terminez Monsieur JACQUEMIN, terminez.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Quant à la Gestion Centre-ville, je suis très heureux d'entendre de la bouche de Monsieur MARTIN que tout va bien, bravo, il n'y a pas de problème de commerces en centre-ville, les données statistiques doivent être bonnes, donc voilà, excusez-moi de demander que la Gestion Centre-ville revienne à son principal travail, excusez-moi, je vous remercie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : j'ai entendu Monsieur l'Echevin dire que je ne connaissais pas bien ma ville, ça je peux vous dire que personne ne m'a jamais dit ça, ça serait plutôt l'inverse, mais je crois que c'est vous qui ne la connaissez pas, et moi je suis prêt à vous prendre par la main autour des quartiers où justement vous voulez donner des permis ou bien vous avez déjà donné des permis pour vous rendre compte des situations des quartiers et en tout cas écouter les habitants qui y sont, qui en font partie. Le projet dont on a parlé tout à l'heure, rue Masquelier, c'est justement parce qu'il y a des habitants autour de ce quartier qui ont été chez le Ministre pour dire « écoutez, cela ne va pas » que le Ministre a refusé ce que vous aviez accepté, et c'est comme ça que le promoteur a accepté de faire en sorte de diminuer le projet tel qu'il avait été prévu par les habitants et par la CCAT, et c'est peut-être

encore la même, et c'est pas un problème de commerces là, et cela sera peut-être encore le même sujet sur l'autre dossier dont je parlerai plus tard. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors Monsieur LECOCQ.

M. Marc LECOCQ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, moi je suis aussi convaincu et donc je retape encore un peu sur le clou que nous avons besoin de cette commission, commission indépendante de la commission qui analyse les dossiers à l'ordre du jour du conseil communal, donc je rejoins John JOOS par exemple cette fois-ci, parce que c'est vrai, il le rappelle, cela fait 15 ans que nous sommes dans mouise, 15 ans de faillites, 15 ans de familles détruites, et ça, maintenant pour moi c'en est trop. Si vous ne le souhaitez pas, ce n'est pas grave, j'entends aussi Madame DE JAER qui va inviter des entreprises lors de la commission du commerce, tant mieux, je lui propose pour ma part d'inviter tout d'abord les représentants d'INNO. INNO c'est un magasin assez intéressant parce qu'ils ont des produits qui sont dans toutes les gammes de prix et ils travaillent avec des marques, donc c'est assez intéressant, voilà, je pense que l'on peut comparer les innovations dans toutes les villes. Les innovations il y a un à Liège, à Namur, à Leuven, à Mechelen, à Gent, 3 à Bruxelles et un à Charleroi et les gens de l'Innovation, je l'ai déjà dit la fois passée mais je vais le répéter parce que vous me l'obligez, les gens de l'INNO ils sont venus voir Mons il y a quelques mois, Monsieur l'Echevin, et quand ils sont partis, ils ont dit que la ville était lugubre, et pour moi ça, ça veut tout dire. Voilà, j'ai terminé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui, je vous en prie Monsieur BOUCHEZ

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Deux trois éléments sur le fond. Tout à l'heure Monsieur l'Echevin a demandé un exemple de savoir quand on décidait sur la base de dires, et non pas sur des documents puisque nous devons consulter les dossiers, je vous rassure on le fait Monsieur l'Echevin mais je vous remercie de vous en inquiéter, vous avez raison de surveiller le travail des autres. Eh bien ici, on a eu des dires, vous nous avez dit : « A l'heure actuelle à Mons il y a des promoteurs privés qui sont prêts sur leur argent à investir des millions d'euros dans la ville ». Vous citez quelques endroits, certains sont connus d'autres pas, vous nous avez dit la dernière fois il y a toute une série d'investisseurs qui s'intéressent à la ville que je reçois, avec qui je discute, ça, fondamentalement, vous êtes d'accord avec moi ce ne sont que vos propos, et je n'ai pas de raison de ne pas les croire, mais cela serait quand même intéressant de pouvoir nous aussi entendre ces personnes parce que, vous devez bien vous rendre compte, et là je rejoins ce qu'a dit Monsieur TONDREAU, vous êtes échevin du développement économique et vous avez raison, ce dont cette région a le plus besoin c'est de développement économique, mais le

développement économique, vous serez d'accord avec moi, engendre toute une série de changements sur le plan de la mobilité, de l'urbanisme, sur l'image de la ville, sa façon d'y vivre, et il est quand même normal que pour des projets aussi importants tous les conseillers communaux puissent avoir accès à ses différentes informations, et puissent se décider sur cette base, alors je ne vais pas revenir sur la différence retail, vous savez il y a quelque chose que vous ne pourrez pas contester Monsieur l'Echevin parce que cela a été dit, je vais dire tout le monde peut le vérifier en tapant sur google, c'est la CEO d'IKEA Belgique, elle dit quoi ? Elle dit « Notre stratégie, c'est qu'il y ait un IKEA à trente minutes de chaque Belge » Et donc, bien sûr, il y a toujours une concurrence de site, maintenant il ne faut pas être fort malin pour comprendre que s'ils avaient été à Valenciennes, ils s'éloignaient au-delà de leur stratégie de Charleroi, ils se rapprochaient beaucoup plus de Tournai, ils n'étaient peut-être pas où ils voulaient pour Mons, je veux dire, il y a toutes une série d'atouts que la Ville de Mons a, indépendamment de toute autre négociation. Notre positionnement stratégique par exemple est un enjeu. Et donc, ça c'est un aspect qui a été déterminant pour IKEA, en tout cas c'est ce qu'ils ont dit à la presse. Maintenant cela va vraiment devenir un problème IKEA parce que c'est eux qui ont des déclarations distinctes. Contrairement à ce que vous avez dit parce que, il faut quand même rétablir certaines vérités, j'ai affirmé ce qu'avait dit le développeur d'IKEA ce jour-là dans son discours. Si je l'ai dit, d'ailleurs, allez, si vous ne l'avez pas entendu, je veux bien même le répéter, il a dit il y a de ça quelques années, je crois que cela devait être 2008 ou 2009, l'année qu'il a citée : « J'ai invité Monsieur MARTIN et Monsieur DI RUPO dans une ville flamande où on ouvrait un IKEA » - c'était Hasselt – et il dit « A cette occasion je leur ai dit « Chiche, on va tenter à Mons » et donc il y avait vraiment une stratégie d'établir à Mons, c'est sur la base de cette déclaration, moi je me suis dit « Avaient-ils mis des conditions aussi strictes ? » et dans votre courrier, c'est très intéressant parce que vous entretenez la confusion entre le retail et l'extension donc il y a un problème, peut-être que la confusion vient de chez IKEA mais c'est surprenant de la part des spécialistes, mais on va lire ça très attentivement, mais dans tous les cas le retail, vous êtes d'accord avec moi, n'a rien à voir avec l'extension. On a inauguré l'un, l'autre va seulement être inauguré, et donc dire d'être intégré aux Grands-Près n'a strictement rien à voir avec le fait de faire une extension, il pouvait être intégré dans ce qui existait, deuxième paramètre, il est tout à fait possible d'envisager à un moment donné qu'il y avait des problèmes de mobilité, ça aussi je l'avais évoqué, et que c'est l'argent public qui est venu résoudre ces problèmes de mobilité, et enfin dernier aspect, vous le savez aussi bien que moi, il y a eu de nombreuses discussions pendant de nombreuses années avec le service urbanisme sur

l'emplacement d'IKEA, et il n'était pas dans une des versions, il n'était pas question qu'IKEA soit intégré directement aux Grands-Près, vous le savez, ça a été l'objet de nombreux débats, ils ont introduit un permis, ils ont du réintroduire un permis, il y a eu plusieurs allers-retours en matière de procédure et sur tous ces éléments, il serait quand même intéressant de pouvoir établir la vérité. Mais quoi qu'il en soit, sur le fond de la proposition, j'ai bien entendu ce qu'a indiqué Madame DE JAER, et donc on pourrait à tout le moins s'entendre parce que moi je n'ai pas entendu de critique sur les articles 1 et 2. La proposition qui vous est faite c'est de laisser tomber tous les considérants, comme ça on ne dérange personne. Chacun fera le bilan qu'il a envie de faire, on supprime tous les considérants, on garde l'article premier et l'article 2, et l'article 3 est simplement formulé de la manière suivante, c'est-à-dire article 3 : « La commission du développement économique auditionnera les acteurs arrêtés par l'ensemble des groupes politique, en ce compris le PTB et Citoyens, à partir du mois de juillet 2016 afin d'établir des recommandations et des propositions pour le développement commercial de la Ville de Mons. » Est-ce que là-dessus, au terme de débats parfois virulents, on pourrait trouver le consensus qui n'est pas un petit consensus, ce n'est pas un consensus mou, je pense que ça peut être intéressant, ça rencontre les ambitions de chacun, je m'engage à sortir si la moutarde me monte au nez pour permettre à tous nos invités de garder une bonne image de la Ville de Mons, j'invite des collègues qui pourraient être pris par le même syndrome que moi à en faire autant. Je crois qu'à partir de là, on a à la fois une commission dans laquelle on peut discuter paisiblement des différents enjeux, et au moins la motion n'est pas marquée idéologiquement, elle ne fait mal à aucun parti, elle ne fait mal à aucun élu, à aucun citoyen, mais elle permet d'avancer de manière concrète et la présidence reviendrait à Ecolo donc, dans tout le procès sur le combat de coq, au moins, c'est balle au centre, c'est un groupe politique qui n'a pas participé et qui ne participe pas à la majorité qui gèrerait cette commission. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : alors, moi je voudrais quand même maintenant qu'on puisse aboutir, j'avais encore Monsieur John JOOS je pense, d'autres avaient demandé la parole ? Puis je dirai un moment simplement d'histoire... oui

M. John JOOS, Conseiller : Je veux juste insister sur le fait mais le collègue peut peut-être m'expliquer immédiatement, ça serait beaucoup plus simple. Quand un conseiller invite le collègue dans l'octroi d'un permis à des observations, est-il normal qu'il reste sans réponse ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avant de passer au vote, simplement, si vous me le permettez Monsieur BOUCHEZ, parce que je n'ai pas dit grand-chose, mais je connais le dossier IKEA depuis ses origines, et en effet, c'était à Gent, c'était à Gent que l'on



construisait l'IKEA quand ils ont évoqué la possibilité de venir à Mons. Je vais vous dire ceci : IKEA, quand ils ont commencé à s'intéresser à Mons, souhaitait être seul, et puis ils ont disparu de la négociation tout un temps, et puis ils sont revenus, et ils nous ont dit, en tout cas, ils m'ont dit, et ils l'ont dit à Nicolas, qu'ils voulaient tenter une expérience réalisée une seule fois ailleurs, c'était d'intégrer IKEA dans le complexe commercial et dans le centre commercial, et il se fait que, pour ce faire, ils ont du négociier non pas avec nous, mais avec le privé, et dans la négociation entre privés, le résultat a été ce que nous vivons aujourd'hui, et ils ont introduit un permis pour l'ensemble, mais la ville a fait en sorte qu'IKEA n'échappe pas à Mons, et on peut discuter à perte de vue et je ne suis pas sourd à ce que disait Monsieur John JOOS, mais nous reviendrons là-dessus tout un temps, mais c'est le résultat, rien n'est plus transparent que cela, et c'est vraiment le résultat d'une négociation entre privés, négociation qui d'ailleurs a pris des années, non pas des mois, mais des années, et puis à un moment donné, ils se sont mis d'accord et ils sont venus avec cette demande de permis unique, je pense que c'est le terme exact. Voilà comment les choses sont faites mais maintenant elles existent, IKEA est là, c'est une réalité, l'autre élément sur lequel je me permets d'insister, c'est qu'on n'en plus du tout dans une phase d'analyse etc, nous connaissons toutes ces analyses, nous connaissons la situation de Mons, je vous demande simplement de ne pas noircir une ville qui a tant fait pour s'embellir et être considérée par le reste du pays, par tous les étrangers qui viennent, comme une ville remarquable, et parfois je souffre en vous écoutant parce qu'on a comme le sentiment qu'on est en train de s'évertuer à lui trouver tous les défauts du monde et l'enlaidir, je veux dire par le verbe et je crois qu'elle ne mérite pas ça, il y a plusieurs problèmes que nous devons résoudre, mais bien sûr on a aussi des succès, mais parlons des problèmes, celui de la rue de la Chaussée qui est un problème sérieux, aujourd'hui des perspectives existent, il y a véritablement des moyens financiers qui sont disponibles, le collège y travaille, et bien entendu la commission et la présidente, Madame DE JAER, si elle souhaite convier, je dirais, X ou Y, ben voilà, c'est son droit le plus strict, et c'est vrai comme elle l'a dit, si quand on a des personnes hors Mons qui viennent nous voir, si nous pouvions garder de la sérénité dans le débat et montrer de nous un visage qui est un visage souriant, ce serait à mon avis tout bénéfique pour la Ville de Mons. Je voudrais entrer dans le vote, d'abord, j'ai une petite difficulté avec vos différentes versions, quelles est la version que vous mettez au vote Monsieur le Conseiller ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : la dernière Monsieur le Bourgmestre, c'est-à-dire celle sans aucun considérant, qui garde l'article 1 et l'article 2, et qui modifie l'article 3 tel que je le l'ai indiqué tout à l'heure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, tout le monde l'a compris, alors, je mets au vote.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Etant donné qu'avec les amendements, cela revient exactement au même que ce que j'ai dit, on va voter pour, mais de toute façon que la motion passe ou pas, les chefs de groupe, on vous enverra un petit mail demain, et un peu de boulot les gars.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : mais... dites-moi oui ou non ou abstention.

M. Charlotte DE JAER, Conseillère : J'ai dit oui, j'ai dit oui au début

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ah vous avez dit oui au début

M. Charlotte DE JAER, Conseillère : Cela revient à ma proposition, je ne vais pas voter contre ma propre proposition que je vais quand même mettre en œuvre, cela serait un peu ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : le MR dit oui et le PS non, la proposition est rejetée.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

11 OUI : MM. TONDREAU, MILLER, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

30 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MM. MELIS, ANTONINI, Mme JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

## REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: On en arrive alors aux interpellations. Allez, si on commençait peut-être par Monsieur DUFRANE, sur le site officiel de la Ville de Mons.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : C'est vous le patron...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, durant la semaine dernière, Mons s'est vu ravir son statut de Capitale culturelle par celui peu enviable de Capitale wallonne des grèves, les grèves des enseignants, la grève d'Hygea, le nursing, le tristement célèbre échafaud devant l'Hôtel de Ville. Devant ces mouvements que nous qualifierons de relativement peu fréquents et la situation difficile des citoyens liée aux grèves, le site officiel

de la Ville est resté muet, désespérément muet. Aucune information pour le citoyen, la dernière actualité remonte au 20 mai 2016 et a pour objet les stages de vacances d'été 2016 bien que ceux-ci soient très importants pour les enfants. Je demande au collègue un effort substantiel dans la gestion dynamique de ce site officiel. Un effort avait déjà été réalisé à la demande du MR en engageant un Web Master qui a considérablement amélioré la qualité du site. Cependant le citoyen est en droit d'attendre toute l'information de la part des autorités de la ville, notamment quand les déchets fleurissent un peu partout devant leur maison. La page officielle Facebook de la Ville a tout de même délivré un message sur les grèves tout en objectivité bien entendu en chargeant à nouveau le Gouvernement Fédéral alors que tout le monde sait que la gestion des déchets est une compétence de type régional. Enfin, il est quand même incroyable mais plutôt drôle de constater que le groupe Facebook, je ne sais pas si vous connaissez « T'es un vrai Montois si... » soit devenu le principal canal d'information des Montois au détriment du site officiel, je vois que ça intéresse beaucoup de monde. Vous avez le temps dans le public ? Moi je n'ai le temps. On écoute ? Merci. Donc, enfin, il est quand même incroyable mais plutôt drôle de constater que le groupe Facebook « T'es un vrai Montois si... » soit devenu le principal canal d'information des Montois au détriment du site officiel de la Ville de Mons. On peut dès lors parler de smart citoyens, mais en aucun cas de smart city, statut que revendiquent pourtant la Ville de Mons et ses services. Le Bourgmestre pourrait-il répondre à mes interrogations ? Les autorités comptent-elles rapidement remédier rapidement à la situation en alimentant régulièrement ce site en information indispensable pour les citoyens montois comme une grève par exemple qui pourrait se répéter, c'est le genre d'information dont le citoyen aime disposer, et enfin, question pratique, ce site est-il géré de façon permanente ? Et quand on voit l'alimentation du site, on peut clairement en douter.

Merci

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Conseiller pour votre interpellation. La vérité est la suivante : comme vous le savez, les réseaux sociaux représentent un canal d'information le plus approprié pour informer rapidement et facilement le grand public et les professionnels. Rappelons que la page Facebook de la Ville est suivie par un peu plus de 10.000 personnes sans compter bien sûr les partages qui permettent de toucher davantage d'internautes encore. Or, il s'avère que la Ville a communiqué sur sa page Facebook les informations pratiques relatives au ramassage des immondices aux 2 dates suivantes : d'abord le 2 juin pour préciser que les collectes en porte à porte étaient annulées et que les Ecoparks étaient fermés jusqu'au 6 juin par l'HYGEA, et puis nous sommes intervenus le 7 juin pour inviter les citoyens à ne pas sortir leurs déchets et à les présenter lors

des prochaines collectes. Enfin, le 8 juin, avec une communication plus officielle encore, du collègue et du Bourgmestre, espérant trouver une issue favorable. En parallèle, une réponse a été apportée par notre Webmaster à plusieurs dizaines, voire centaines de questions et interpellations envoyées par les citoyens, sur la page Facebook de la Ville sur Twitter ou encore par mail pour autant bien sûr que leur question était des questions qui n'avaient pas de connotations particulières injurieuses ou autres. En ce qui concerne le site internet, le contenu du site internet de la Ville est géré quotidiennement par notre Webmaster, ajouts, modifications, mises à jour de contenu de tous les services. En plus des missions de création de contenu, de contenus digitaux visuels et de créations de campagnes allouées aux Webmaster. Je profite de l'occasion qui m'est donnée d'ailleurs pour saluer le travail de notre Webmaster et celui de l'équipe Communication toute entière qui s'investissent sans compter pour notre bonne ville. Voilà, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : J'entends bien la communication qui est faite sur les réseaux sociaux par la Ville, c'est très bien, moi je suis plus dans une vision d'offre supplétive et complémentaire, si vous me dites que vous faites toutes vos communications par les réseaux sociaux, je me dis, encore une belle aubaine budgétaire pour la Ville, supprimez ce site internet vu que je ne vous ai pas entendu me dire que la prochaine fois que des situations, et je ne parle pas nécessairement de grèves, mais que des situations qui requièrent une information maximale pour le citoyen soient indiquées sur ce site et ça vous ne me l'avez pas dit malheureusement, voilà, j'aimerais que vous répondiez à cette première question : « est-ce que vous allez vous adapter, et vous le faites déjà sur les réseaux sociaux, c'est vrai qu'il y a une communication dynamique, je n'en disconviens pas, c'est très bien, continuez à le faire, mais est-ce que quand il y aura des événements de type exceptionnel sur ce site officiel, parce que je rappelle quand même le mot « officiel », Facebook est un canal officiel mais ça n'est pas le site officiel de la Ville, ou alors Mark Zuckerberg ne le sait pas encore, mais ce que je demande juste, c'est que l'information transite aussi, et je crois que le webmaster en question peut intégrer cette demande dans son travail qui est déjà énorme, qualitatif et très bon, des informations de ce type grève, événements, écrans géants, accidents, ... bref . Charlotte me le faisait remarquer, vous savez que sur le site web la nouvelle échevine de la Culture n'est même pas encore indiquée donc voilà, en termes de gestion dynamique, c'est vrai qu'on pourrait. Est-ce que vous pouvez me donner des garanties sur les informations qui seront indiquées à l'avenir sur ce site ? Merci Monsieur le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour votre contribution, l'incident est clos, Monsieur John JOOS, une interpellation je pense sur la démocratie participative.

M. John JOOS, Conseiller : Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Chers Collègues, à la lecture du programme de la nouvelle majorité, la Ville de Mons a formulé la volonté de poser les jalons d'un nouveau modèle de société. Je dois dire que les débats sont d'actualité. Dans ce cadre, il est de plus en plus évident que notre démocratie représentative et ses mécanismes traditionnels souffrent d'une absence réelle d'outils participatifs, créatifs et novateurs permettant aux habitants de la Cité de s'impliquer davantage dans la politique, notamment ici communale. Par ailleurs, citer à plusieurs reprises dans le préambule de cette déclaration la démocratie participative et contributive sans être au cœur du projet de la nouvelle majorité, or les modalités de mise en œuvre et de participation de ce laboratoire de nouvelle forme de démocratie ne figurent dans aucune autre ligne de la législature. Comme ne pouvez pas l'ignorer, la participation citoyenne à la vie politique constitue l'un des piliers du programme citoyen du groupe que je représente. Pour nous, il est temps d'accéder à une nouvelle intelligence politique, et je suis heureux en tant qu'élu que notre groupe et les autres puissent y participer dans l'intérêt de tous les montois. Nous estimons dès lors qu'il est essentiel d'ouvrir le débat sur cette évolution positive de la démocratie au niveau du Conseil communal. Monsieur le Président, au-delà des mots inscrits dans cette déclaration, quels sont les outils qui seront développés pour mettre en œuvre cette démocratie contributive et participative, et avec l'aide de quels experts ? De quelle manière les conseillers communaux peuvent collaborer et apporter leur soutien à la mise en place de ce projet, quel échevinat en charge éventuellement de ce projet ? Qu'en pensez-vous qu'un tel projet pourra être mis en place sur Mons ? Quel budget sera consacré à la mise en œuvre de ce projet ? Je vous remercie de votre réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment pour votre interpellation. Pour le moment, mon cabinet travaille à la réalisation d'un site internet adapté à la consultation populaire, et ce site adapté sera hébergé et accessible via le site officiel de la ville de Mons dans le cadre de la mise en œuvre du projet de ville. C'est la société IMIO qui, à partir du projet que nous avons suggéré notamment le webmaster et l'équipe communication, qui se chargera de mettre en place et de réaliser ce site adapté. Les avantages de cette formule selon ce que IMIO nous a expliqué, est qu'elle n'est pas très coûteuse, qu'elle est rapide à mettre en place, et surtout qu'elle tend vers un outil très simple et facile à utiliser pour les internautes. L'objectif de ce site qui serait complètement interactif sera de solliciter bien sûr l'avis des citoyens sur base de quoi, à partir des propositions concrètes issues de thématiques retenues par les groupes de travail du projet de ville, et pourquoi pas recueillir des propositions alternatives de la part des citoyens. Les propositions qui vont être soumises aux votes des

internautes émaneront des groupes de travail qui travaillent actuellement à l'élaboration du projet de ville, mais vous pourriez tout à fait formuler des propositions, vous aussi bien entendu. En ce qui concerne le calendrier, d'après les informations reçues par cette société IMIO, le site devrait être en ligne vers septembre-octobre, et en tout cas nos services s'y attèlent. Je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : Je vous remercie de votre réponse, je pense qu'on a tous ici une expérience à partager, tous les conseillers communaux ont une expérience de la démocratie. Est-ce qu'il ne serait pas opportun avant même de créer ce site de consultation d'avoir un débat sur les modalités et sur le fond, je dirais même philosophique? Sur ce qu'on attend de la démocratie participative en tant qu'élu et la manière dont on l'organiserait avec les citoyens ? Est-ce qu'il ne serait pas opportun aussi d'avoir ce débat de manière plus large avec les citoyens ? Je ne sais pas de quelle manière, il revient au collège d'en décider et d'organiser de manière plus ouverte. J'ai eu aussi des interviews sur le sujet et j'ai été contacté par des universités notamment l'UCL qui ont un groupe d'étudiants qui a déjà travaillé sur ce type de site, qui a des propositions, donc je me demandais si un débat, une première expérience publique ne serait pas indispensable et, pourquoi pas, de l'ouvrir avec les citoyens sur les modalités et la manière dont nous voulons entrevoir ensemble cette nouvelle forme de démocratie. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : oui

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci beaucoup, je profite simplement de l'interpellation de John pour simplement préciser que je me réjouis vraiment de la réponse du Bourgmestre, et j'ai hâte de la voir aboutir, je pense que les travaux des services sur cette question sont vraiment très pertinents pour l'avancée de nos projets, et en particulier on en parlait au précédent conseil sur le projet de ville. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je prends rarement la parole, simplement pour vous dire que la fois passée on a discuté du projet de majorité. Ce projet a été discuté je pense durant de très longues heures. En tout cas j'en ai un souvenir particulier, donc nous sommes en train de mettre en chantier toute une série d'initiatives, je ne dis pas qu'on ne peut pas revenir au conseil communal mais à une occasion ou à une autre, nous avancerons et on aura encore l'occasion de discuter de formalités, de consultations, et de démocratie je dirais participative comme vous l'avez indiqué. Bien l'incident est clos. Alors j'ai M. BOUCHEZ sur, j'en ai plusieurs, j'en ai une qui s'intitule « La potence sur la Grand-Place ».

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, alors, la potence sur la Grand-Place, certains considèrent que cela relève du folklore de la contestation sociale

mais force est de constater que les temps évoluent, j'ai même lu certains commentateurs, certains analystes qui disaient que ça fait partie effectivement du folklore et ils sortaient des vieilles photos du 20<sup>ème</sup> siècle où on voyait d'autres types de pendaison, le monde évolue heureusement, il y a beaucoup de choses qu'on faisait il y a cent ans ou cent cinquante ans qu'on ne fait plus maintenant, bon pour certains, apparemment ils ont une certaine nostalgie mais force est de constater que cela a choqué, vous avez tout à l'heure d'ailleurs eu un propos habituel dans votre bouche et souvent utile, parfois vous en abusez peut-être mais sur l'image de la Ville, sur la nécessité de préserver l'image de la ville, là on a quand même fait l'ouverture de tous les journaux télévisés, avec comme image le fait qu'on pendait de manière fictive le Premier Ministre, je crois que cela n'est quand même pas agréable, on peut être en désaccord, vous insistez souvent sur le respect des personnes, il a une compagne, il a deux enfants, je crois que ça n'est quand même pas quelque chose d'agréable et d'admissible, puisqu'on n'a même pas très bien compris le sens de cette pendaison par rapport aux revendications, et donc là c'est aussi un autre aspect. Par contre, ce qui devient plus intéressant et ce qui crée, ce qui génère cette interpellation, c'est le fait que vous êtes responsable de l'espace public. Vous êtes Bourgmestre, à ce titre là vous avez des obligations, j'ai parlé des obligations de salubrité publique tout à l'heure, mais vous avez des obligations également en matière de gestion de l'espace public et donc à ce titre, quand on veut organiser un rassemblement, une manifestation et encore de manière plus importante je dirais, si on veut installer un podium ou une potence sur la Grand-Place, il faut votre autorisation Monsieur le Bourgmestre, cela fait partie de vos prérogatives, alors, le lendemain de cette pendaison, vous avez condamné l'acte, et là je lis que Pascal BOULIER, Secrétaire Régional de la CGSP ADMIN HAINAUT OUEST, on ne peut pas dire qu'il est proche du Mouvement Réformateur, je vais vous rassurer par rapport à cela, j'ai très peu de contact avec lui et je ne crois pas qu'il ait dû voter MR la dernière fois, et il dit que vous êtes hypocrite, car vous saviez très bien ce qui allait se faire sur la Grand Place de Mons.

Première question M. le Bourgmestre, pouvez-vous nous rappeler la procédure en la matière ? Comment fait-on si demain je veux organiser un barbecue sur la Grand Place de Mons ou avoir d'autres montages si originaux que cette potence, comment dois-je faire ? Quelle est la procédure à suivre et surtout dans ce cas précis la procédure a-t-elle été suivie correctement ? Car si elle n'a pas été suivie, alors, il y a un autre souci, c'est dans le chef du syndicat, c'est que peut-être effectivement, on a construit cette potence sur la Grand Place sans votre autorisation, et dans ce cas-là, vous pouvez peut-être nous éclairer sur les sanctions qui sont encourues en la matière et je vous invite déjà à actionner ces sanctions, puisque l'image de la

Ville est en jeu mais votre autorité aussi, on a mis en doute votre autorité de Bourgmestre.

Deuxième question : admettons que ce soit du côté du syndicat qu'on vous ait mal compris, il faut faire attention à chaque mot qu'on utilise, alors là il va falloir m'expliquer comment on peut construire une potence sur la Grand Place de Mons, de 9H à 14H si j'ai bien suivi, juste devant l'Hôtel de Ville, vous avez eu l'occasion de la voir, on n'a pas fait cela trop loin, et comment cette potence peut rester en place pendant 5 heures, sans que personne n'intervienne pour faire respecter la décision du Bourgmestre ? Avouez que c'est quand même quelque peu surprenant. Enfin, dernier volet de questions et là je m'adresse à vous en tant que chef de la majorité, tout autant qu'en tant que Bourgmestre, c'est qu'il ya certains des élus qui ont cru bon de faire des photos, des selfies comme on dit à côté de cette potence, sur la photo, on voit clairement la potence, et vous dites, je reprends vos déclarations, M. le Bourgmestre, après chacun a son opinion, vous avez dit : « C'est un acte scandaleux que je condamne, on ne traite les gens de la sorte, donc, moi je suis un peu curieux de savoir ce que vous pensez du comportement de ces élus, puisqu'en tant qu'élus, tout à l'heure on en parlait, notre comportement dans les commissions sont importantes par rapport à l'image qu'on dégage de la Ville, là aussi c'est la même chose, alors vous allez peut-être me dire que ceux qui ont pris ces photos c'est peut-être des nostalgiques de la Révolution française, qui voulaient un petit peu revivre des époques qu'il n'ont pas connues, mais cela me surprend que vous ayez condamné l'acte et que vous ne condamnerez pas leur comportement. Troisième point, M. le Bourgmestre, quelle est l'attitude que vous prenez à l'égard de ces élus ? Comment qualifiez-vous leur comportement lors de cette manifestation ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La demande d'autorisation de manifestation syndicale a été envoyée par mail à mon cabinet le jeudi 19 mai à 11H38. Et pour la sérénité des débats, je me permets de la lire. Voilà le mail : « Monsieur le Bourgmestre, ce 31 mai, la CGSP de Mons entend organiser une action syndicale dédiée à la défense des services publics. Cette action syndicale s'inscrit dans le plan d'action de la FGTB et de la CGSP. Je vous informe que nous souhaitons parcourir les rues de Mons avec nos militants au départ de nos locaux situés rue Lamir, dès 10H30, pour arriver sur la Grand-Place où nous tiendrons un meeting, dislocation prévue vers 12H. Vous trouverez en annexe de cette demande le parcours envisagé, et nous souhaitons aussi pouvoir bénéficier de matériel, podium, amplification. Je vous sollicite donc afin d'obtenir votre accord pour cette manifestation. Etc etc. » Sur cette base, et de manière tout à fait classique, j'ai accordé mon autorisation de manifester et cette autorisation a été délivrée. Rien n'indiquait dans ce que viens de lire la mise en scène qui s'est déroulé sur la Grand Place. Je me suis déjà publiquement exprimé mais je voudrais



profiter de cette occasion pour dire que certains utilisent cet incident pour jeter un écran de fumée sur le malaise profond qui existe au sein d'une grande majorité de travailleurs. Et je pense que ça serait une grande erreur de ne pas comprendre les raisons de leur colère et surtout d'y apporter des réponses concrètes. Alors, sur la Grand-Place, quand la police qui était sur place qui s'est rendu compte de ce qui se produisait, elle a estimé, en toute autonomie, et sans prendre aucun contact avec moi ou avec mon cabinet, que cette installation n'était pas de nature à constituer une menace pour la sécurité ou l'ordre public. En ce qui concerne la question sur l'un ou l'autre collègue qui aurait fait des selfies, vous comprenez bien que je n'ai pas à y répondre, et ça relève de leur seule attitude et responsabilité. Enfin, en guise de clin d'œil, contrairement à ce que vous semblez croire, M. le Conseiller, en tant que Bourgmestre, surtout depuis que je suis à la rue d'Enghien, je ne passe pas mes journées à regarder par la fenêtre, et ce jour-là en particulier, du salon gothique pour voir ce qu'il se passe sur la Grand-Place même si parfois j'aimerais bien et c'est vrai que je n'étais pas averti de ce montage. Voilà. Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. Votre réponse au moins permet d'éclaircir un point, c'est que selon votre prise de position, c'est donc la CGSP qui raconte des carabistouilles. Ça c'est ce que vous nous dites aujourd'hui très clairement, puisque vous dites : « Moi je n'ai pas été hypocrite, je n'étais pas au courant et... très bien. » Par contre ce qui est surprenant, c'est la deuxième partie de votre réponse. Parce que la deuxième partie elle ne correspond plus à ce que vous avez dit aux médias au national, et cela commence vraiment à être compliqué de vous suivre. Dans les médias au niveau national, vous condamnez sans mais, sans peut-être, il n'y a pas de phrases périphériques, vous condamnez fermement et vous êtes très direct par rapport à cela. Ici, c'est « Je me suis déjà exprimé mais attention... » Vous essayez de faire un écran de fumée pour détourner l'attention réelle. Ah mais là M. le Bourgmestre, ce n'est plus le Bourgmestre qui se prononce, c'est une nouvelle fois le président du PS, et son propos, et malheureusement cela a été le cas dans plusieurs interviews, un petit peu ambigu, on ne sais plus si vous condamnez finalement cette outrage, parce que c'est une outrage, ou si, ben oui effectivement ils n'auraient peut-être pas dû, mais quelque part, on peut comprendre, parce qu'il y a le malaise qui explique, vous savez, l'explication c'est souvent le premier pas à la justification. Et donc, là je ne vous comprends plus M. le Bourgmestre, parce que vous déclarez quelque chose le lendemain, et vous nous déclarez quelque chose de différent aujourd'hui. En plus, ce que vous déclarez de différent, moi, m'inquiète par rapport à votre qualité de Bourgmestre. Vous venez de nous affirmer très clairement que ça avait eu lieu sans votre autorisation. Donc, on a

fait quelque chose qui est contraire à votre autorité de Bourgmestre, et plutôt de réagir en tant que Bourgmestre, et de dire, effectivement, et il y aura des sanctions parce que je n'autorise pas qu'on fasse n'importe quoi sur l'espace public et bien là non, là vous me dites on peut comprendre et là je pense que le président du PS prend le pas sur le Bourgmestre de la Ville de Mons. Parce que je vais vous donner un exemple très concret. Si demain on distribue des pin's ou des badges, on a eu des débats, d'ailleurs nous avons suivi la même position que vous, nous pensons que la gestion de l'espace public doit se faire de manière rigoureuse, et vous aviez dit : « Toutes ces associations qui viennent vendre des pin's, des badges, qui vous demandent des ordres permanents pour Amnesty, Greenpeace, etc, il faut limiter, il n'est pas possible comme ça de pouvoir interpellier le citoyen, le chaland en permanence. ». Et donc, quand une association vient maintenant sans autorisation, même les scouts, ils ne leur faut pas plus d'une demi-heure pour avoir des policiers qui viennent faire leur boulot, et qui viennent dire « Avez-vous une autorisation ? Non ? Vous n'en n'avez pas, désolé, il faut quitter l'espace public. ». Et donc je vois que la tolérance que l'on a par rapport à certains mouvements sociaux, on ne les a pas à l'égard d'autres mouvements caritatifs ou de mouvements associatifs, et c'est là que je vous dis que finalement, votre qualité de président du PS prend le pas sur celle de Bourgmestre de la Ville. Dernier point sur le selfi, pas de problème, tout à l'heure, on a fait beaucoup de commentaires sur le comportement des élus dans cette assemblée politique, pourtant s'il y a bien un lieu où on peut avoir des propos, où on peut échanger, s'opposer parfois durement, c'est bien ici, mais vous êtes toujours très attentif à l'image de la Ville de Mons. Alors là je ne comprends plus, là si pour vous être un élu de la Ville et se montrer dans une telle attitude ça n'est pas un problème, très bien, c'est votre responsabilité, mais encore une fois elle est en contraction avec les déclarations que vous avez faites au niveau national au lendemain de la grève, et malheureusement, dans votre chef, ça fait quelques semaines où on a du mal à lire une ligne précise. Vous comprendrez que certains alors utilisent ce que vous appelez des écrans de fumées, ce ne sont pas des écrans de fumée, c'est une véritable incompréhension M. le Bourgmestre, par rapport au rôle que vous souhaitez occuper et aux positions que vous souhaitez prendre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors, je ne vais pas répliquer, je vais simplement vous dire que je reste cohérent avec tout ce que j'ai dit, et je répète, oui il y a un écran de fumée, il y a eu cet incident, il a été commenté, je l'ai moi-même commenté, mais derrière cela, on essaie de faire oublier ce qui est l'essentiel, c'est-à-dire toutes les mesures prises par le Gouvernement fédéral, avec des conséquences dramatiques pour toute une série de populations et notamment pour les travailleurs. Et au risque de vous décevoir, je suis bien sûr

le Bourgmestre de tous, à moins que ce soit un scoop, mais je suis socialiste, et je dois vous dire que je suis assez heureux de le rester.

Mme Fabienne URBAIN, Conseillère : Je suis très heureuse de vous entendre M. le Bourgmestre, parce que jusqu'à preuve du contraire, les gens qui étaient dans la rue le jour de cette manifestation sont quand même des citoyens dont beaucoup étaient Montois, et je pense que jusqu'à présent on a encore le droit à la liberté d'expression, et je vous remercie de votre attitude parce que je la partage entièrement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci , l'incident est clos.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, c'est toujours le dernier mot au conseiller normalement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'entends qu'il y a des collègues qui veulent se joindre...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah pardon, Monsieur JOOS...

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Je suis quand même sidéré M. le Bourgmestre, on n'a jamais remis en cause une seule fois la liberté d'association de ces personnes au travers d'une expression, mais ce qu'elles ont fait là. Si je suis les propos de Madame URBAIN, je pousse au raisonnement jusqu'à l'absurde, il aurait dû le pendre pour de vrai, si cela avait été leur liberté d'action. Il y a quand même des choses qu'on ne fait pas quand on se dit membre d'un parti démocratique. Je suis désolé, il y a des gens qui rigolent de ça. On ne peut pas se déclarer contre la peine de mort dans certains cénacles, et je vise là certains amis que je ne citerai pas mais qui dans certains cénacles se disent contre la peine de mort, et en même temps, approuver un simulacre de peine de mort. Ou bien on est conforme à ses pensées, mais on ne peut pas tenir un double discours, c'est honteux, inadmissible.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je m'excuse nous n'allons pas faire un débat de conseillers sur le sujet, Monsieur JOOS vous vouliez intervenir.

M. John JOOS, Conseiller : Vu qu'on discute de ce qui relève de la fonction du bourgmestre, et que je constate là encore une fois, qu'on retombe dans un débat purement politicien, purement parti politique, je trouve ça regrettable. Encore une fois, c'est le MR qui dénonce un comportement, qui se sert lui-même de cette manifestation syndicale pour défendre les positions de son propre gouvernement. Donc là quelque part, cela relève d'une contradiction mais tellement évidente que ce sont des débats de bacs-à-sable qui prennent le dessus par rapport aux décisions de ce Conseil. Je ne suis pas au parti socialiste, je ne suis pas au MR non plus, mais ce que je dis, c'est qu'il est important de respecter les revendications

syndicales, et ce qu'il faut remarquer ici encore, c'est que c'est le MR qui prend en otage ces actions syndicales pour les épingle à l'action du PS. Or les syndicats ont mené une action indépendante. Vous pouvez en rigoler, je le pense vraiment. Et je pense que la pendaison fictive d'un mannequin n'est rien à côté des mesures d'austérité du gouvernement. Maintenant vous voulez parler aussi d'un autre niveau de pouvoir, alors on y va. Eu égard d'un parti comme le vôtre qui pour moi au gouvernement est sous la tutelle de l'extrême droite, c'est indécent et cela me choque beaucoup. Cela me choque beaucoup plus que la pendaison d'un mannequin mise en scène sur la place. C'est aussi ça la liberté d'expression. Il faut assumer la diversité des opinions, la pluralité du débat politique, etc, donc je m'exprime ici sur l'ensemble de la réflexion. Je n'accepte pas que l'on puisse dire, je le dis de manière indépendante, du syndicat qu'il aurait été utilisé, ou qu'il aurait favorisé une telle action, au moment même où celui qui porte ces accusations s'en sert pour défendre ses propres arrières et celles de son parti. Je trouve cela vraiment ridicule, contradictoire, et cela n'a aucun sens.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, vraiment encore quelques secondes si cela ne vous dérange pas.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, je ne vais pas polémiquer, je propose juste peut-être que M. JOOS préside la prochaine fois le conseil communal parce qu'en général il distribue les bons et les mauvais points, j'ai parfois l'impression qu'on a à faire à un arbitre mais il en faut un parfois dans un débat, surtout quand il est intense.

M. John JOOS, Conseiller : Ce que j'ai à faire ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Laissez parler M. BOUCHEZ pour qu'on puisse...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Surtout que cela n'est pas désagréable, c'est une boutade, je vous soutiendrai à présider le conseil, sympa...

M. John JOOS, Conseiller : Vous respectez la liberté ...

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, vous avez bien fait de rappeler que vous êtes socialiste parce que, c'est vrai que dans votre électorat tout le monde ne le sait plus, et donc parfois c'est bien de rappeler certaines vérités. Et je vais vous dire, je n'ai jamais du rappeler que j'étais libéral. Et ça ça sera toujours une différence entre vous et moi, c'est que moi je ne dois pas rappeler les convictions...

M. Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Il n'y a aucune limite. M. BOUCHEZ, vous n'avez vraiment aucune limite.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ne vous inquiétez Mme KAPOMPOLE, avec ce que vous m'avez envoyé, ne vous inquiétez pas, c'est encore gentil. Je vois que M.

MANDERLIER est énervé. M. MANDERLIER, apaisez-vous cela n'est pas bon pour le cœur. Apaisez-vous s'il vous plaît. Mais M. le Bourgmestre, vous avez raison, quand il faut rappeler ce qu'on est, c'est que parfois il y a un problème, mais sur le fond, je n'interrogeais pas le président du parti socialiste pour savoir s'il était toujours de gauche, ça c'est effectivement un problème que vous devez régler avec une partie de votre électorat, la vraie question, elle concernait le Bourgmestre de la Ville de Mons et donc, j'entends que l'on ait une tolérance pour de telles pratiques alors je m'interroge, la prochaine fois qu'on viendra exclure des associations, des scouts, des vendeurs ambulants, tout ce qu'on veut, du domaine public, je me demande alors dans ce cas là comment vous allez faire en tant que bourgmestre, quelle que soit la qualité de votre parti politique ou de vos convictions, comment allez-vous fixer la ligne ? Donc ici on n'est pas dans un débat PS-MR, on est dans un débat où des Montois demandent au Bourgmestre de leur ville de savoir s'il veut continuer à faire passer ses obligations de bourgmestre. Pour le reste, deux éléments pour conclure Monsieur le Bourgmestre, le premier, c'est que je dois vous dire je suis véritablement surpris par vos réponses ce soir parce qu'elles ne correspondent pas à celles que vous avez faites à la presse au niveau national au lendemain de cette pratique. Et donc, voilà, il y a peut-être un discours à Bruxelles, un discours à Mons, tout ça je peux le comprendre mais je dois avouer que je suis surpris, je m'attendais vraiment à une autre réaction de votre part. Et tout dernier point, parce que j'ai entendu beaucoup de choses sur ce que fait ma formation politique. Si vous voulez on pourra débattre de cela mais vous avez raison, il ne faut pas prendre en otage le conseil communal, mais je vais juste vous dire que le méchant gouvernement de droite dirigé même par l'extrême droite a augmenté par exemple, c'est un exemple parmi des dizaines de mesures que l'on peut vous citer, a augmenté le RIS de 6% en un an, alors qu'il n'avait plus été augmenté depuis l'année 2013. Ca vous voyez, c'est une des réalisations antisociales de ce gouvernement de droite, c'est une augmentation du revenu d'intégration sociale de 6% en un an; aucun revenu du travail en Belgique n'a augmenté dans une telle proportion sur la même durée. Et donc, vous voyez, c'est très bien de lancer des anathèmes, mais de tant en tant, il faut regarder les réalisations, et sur la base de la réalisation, de vérifier ce que l'on dit avant de se lancer dans des formules chocs, parce que objectivement, M. le Bourgmestre, je conclurai par là, parce que c'est comme ça que j'ai conclu avec les syndicats, vous savez, le dernier qui a fait les grandes libéralisations dans ce pays, c'est vous, et jusqu'à preuve du contraire, vous avez bien fait de rappeler que vous étiez socialiste parce qu'à l'époque, cela ne s'est pas vu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Malgré vos propos qui sont des propos désobligeants, l'incident est clos. Alors, Mme MARNEFFE, vous avez une interpellation sur les inondations sur l'entité montoise et notamment autour du site de la Malogne et à Saint-Symphorien.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie M. le Bourgmestre.

Effectivement, de fortes pluies se sont abattues sur nos régions ces derniers jours, elles ont eu des conséquences importantes pour nos citoyens, des caves inondées, des routes impraticables, des dégâts en tout genre, des coulées de boue ont également eu lieu avec des conséquences dévastatrices pour les personnes touchées, et qui se caractérisent au niveau agricole par l'érosion des terres fertiles et la dégradation de la biodiversité dans les cours d'eau. Bien sûr la Ville de Mons ne peut résoudre le problème à elle seule, mais elle possède des leviers importants pour faire face à ces pluies violentes, de plus en plus fréquentes. Dans des cas évoqués dans cette assemblée, notamment autour du site de la Malogne mais également à Saint-Symphorien, la gestion du collège consiste principalement à récolter les eaux excédentaires, à les renvoyer vers le réseau d'égouttage. Ne s'agirait-il pas de prendre ce problème en amont et d'envisager un plan global de prévention des inondations, au sein de la commune, en s'appuyant notamment sur le Plan Pluie Wallon ? Deux aspects de prévention doivent impérativement être mis en place par la ville, d'abord en premier lieu, avoir une politique d'organisation parcimonieuse, chaque nouveau zoning, chaque nouveau lotissement, doit être appréhendé en ce qu'il vient toujours un peu plus imperméabiliser le sol, chaque permis délivré doit être réfléchi dans ce sens, la ville doit encourager d'autres formes d'urbanisme ou d'architecture, d'autres techniques de construction de routes, toitures végétales, routes avec zone d'infiltration en lieu et place d'un système d'égout et de tuyaux classiques, etc, etc... Deuxièmement, il faut encourager un autre modèle agricole, développer une agriculture qui nourrit le sol et entretient son humus. Replanter des haies, réhabiliter des zones humides, généraliser les bandes enherbées en bordure de cours d'eau pour limiter les coulées de boue, redévelopper des exécutoires naturels de crue, des bassins d'orage naturels, etc etc. Les pistes ne manquent pas pour atténuer l'impact des phénomènes climatiques extrêmes et repousser le moment où leurs conséquences deviennent catastrophiques pour les habitants. Il y a donc lieu de renforcer les pratiques urbanistiques et agricoles allant dans ce sens, et de veiller au respect des règles sur l'ensemble du territoire montois. Les pouvoirs publics doivent significativement investir dans des mesures de prévention à la fois globales et ciblées, plutôt qu'assumer des coûts de réparation croissant. Je vous remercie.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci Mme la Conseillère, et donc, effectivement, lors de fortes pluies que nous avons connues, notamment ces derniers jours, nous sommes confrontés

à des coulées de boue à différents endroits de l'entité montoise, notamment à la rue Nestor Dehon à Saint-Symphorien, à la rue de Frameries à Cuesmes, les abords du site de la Malogne, et à la rue de l'Espinette à Cuesmes. Pour ces sites, des études hydrologiques ont été commandées auprès de l'IDEA, afin de cerner au mieux la problématique rencontrée ; comme le prouvent les aménagements en cours de réalisation pour empêcher les inondations à la rue Nestor Dehon, nous privilégions différents aménagement tels la mise en place de fascines ou à la réalisations de buttes et de fossés afin de ralentir les eaux de ruissellement ; vu l'absence de cours d'eau aux abords des sites concernés, l'excédent des eaux de ruissèlement vers le réseau d'égouttage existant, il s'agit malheureusement du sol exutoire possible, l'ensemble des aménagements proposés suit les recommandations de la Cellule Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissèlement de la Région Wallonne. A noter que ces aménagements ont fait leur preuve lors des dernières fortes pluies car la rue Nestor Dehon, contrairement à d'autres, a été peu impactée par les inondations, et en ce qui concerne les méthodes culturales, nous ne disposons de peu ou pas de moyens d'action au niveau communal ; la politique agricole relevant des niveaux fédéral et régional. Néanmoins, nous sensibilisons le cas échéant les agriculteurs concernés par ces situations, afin qu'ils adaptent leur méthode de travail pour minimiser le phénomène de coulée de boue ; pour le site de la Malogne, l'ensemble des terrains concernés faisant partie du domaine privée, l'IDEA a rencontré des propriétaires et exploitants concernés pour leur présenter les aménagements envisagés sur le terrain.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Mme l'Echevine.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, donc c'est vrai que tout ce qui est fascines, buttes et fossés, ça intervient déjà au niveau de la rue Nestor Dehon dans une politique qui va un petit peu plus loin que le simple égouttage, néanmoins, il faut voir au niveau de la terre agricole, et le respect des règles d'éco-conditionnalité, si elle est une compétence effectivement régionale, les administrations communales peuvent contribuer à identifier les situations problématiques telles que le non-respect de bandes tampon le long des cours d'eau, le labour des fossés, le comblement de zones humides, le labour également jusqu'aux limites de voirie, l'arrachage de haies, le fauchage excessif de talus et la stabilisation de ceux-ci, les exemples sont nombreux. Donc je pense qu'on doit aller plus loin et éventuellement peut-être voir avec l'IDEA comment on pourrait mettre cela en place. Par ailleurs, il est indispensable de mobiliser les outils à disposition de notre commune au-delà de la politique de délivrance de permis et de travaux. Les communes ont la possibilité d'agir pour prévenir les inondations et leurs conséquences en intervenant directement pour éviter certains problèmes. D'abord, en

faisant respecter la distance d'interdiction de labour de part et d'autre des voiries, à fortiori quand il s'agit de terrains publics. Sur base de leur police administrative générale, justifier par des motifs de sécurité et de salubrité publiques des mesures aux agriculteurs, et ce, afin de limiter les érosions de leur sol. Donc là on pourrait aller beaucoup plus loin sur base d'un pouvoir de police, donc ça je pense qu'il faut creuser et aller au-delà de la sensibilisation. Les communes ont également la possibilité de demander des subventions pour des aménagements anti-érosion, les moyens disponibles pour ce faire au niveau régional sont trop peu sollicités par les communes. Et enfin, dernièrement, en matière d'urbanisme, je pense que la réforme du RCU, la révision du RCU pourra également amener à faire quelques mesures dans ce sens là, notamment... je ne sais pas, il se passe quelque chose qui vous distrait, vous voulez que je fasse une petite pause dans mon propos ? Je peux parler des marionnettes aussi et d'autres choses, si personne ne m'écoute.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez y, allez-y.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : J'écoutais Mme la Conseillère, j'écoutais.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci Mme OUALI. Donc je disais qu'en termes du règlement communal d'urbanisme, et donc je regardais M. l'Echevin de l'Urbanisme justement pour qu'il tienne compte de mon propos, donc je pense que l'on peut également aller plus loin en demandant une réforme de tout ce qui est rapport de surface imperméabilisée sur des terrains privés de plus de 5 hectares, pour justement aussi éviter que cette urbanisation contribue également aux inondations, et enfin, également j'en parlais tout à l'heure, au niveau des cours d'école, le fait de garder des surfaces non macadamisées peut contribuer à ça, et je pense qu'il y a une responsabilité aussi sur les terrains publics donc en ce sens ; et enfin, dernièrement, existe-t-il un plan de nettoyage des avaloirs ? On l'a justement évoqué en commission jeudi et je voulais savoir comment vous travaillez à ce niveau là. Merci

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous souhaitez...

Mme Mélanie OUALI, Echevine : oui, je voulais juste te dire que nous disposons effectivement d'un plan et donc, comme je l'ai indiqué en commission, il y a une partie de curage et d'entretien qui est réalisé par la main d'œuvre communale et ensuite comme je l'indiquais en commission aussi, nous avons des marchés publics pour un entretien minimum de 2 fois par an, mais il faut quand même avouer que , ce que nous avons connu ici ces derniers temps relève quand même d'un cas assez exceptionnel, il suffisait de regarder les journaux télévisés pour se rendre compte qu'il n'y a pas qu'à Mons qu'on a rencontré des soucis, donc voilà. Bien sûr, il y tout un plan qui est mis en place, je n'ai pas le détail technique ici mais je peux de toute façon vous le communiquer sans souci.



M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, on peut considérer l'incident clos ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : je pense quand même que cela aurait été intéressant que vous me répondiez par rapport au fait de prendre des ordonnances de police pour justement essayer...., j'aurais au moins voulu vous entendre me dire que vous étudiez la question, que cela ne passe pas direction poubelle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : non, non, tout ce que vous dites est examiné, et souvent nous en prenons non seulement bonne note, mais on essaie de suivre les conseils judicieux que parfois vous prodiguez. Ce sera le cas aussi dans ce cas ci. Voilà, mon ange gardien se sera Madame l'Echevine.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Et alors pour terminer sur la fréquence de ce genre d'événements, je pense qu'avec les modifications du climat auquel on peut s'attendre, je pense que ce genre d'événements sera de plus en plus récurrent, et donc, je pense que les événements feront que je reviendrai vers vous lors des prochaines inondations pour voir comment vous avez avancé sur les différentes suggestions apportées. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Ce que j'aimerais aussi rappeler, c'est que malgré la grève des services publics et de nos ouvriers communaux, ils sont quand même intervenus sur différents sites et ils ont pu aider le citoyen, d'où l'importance des services publics bien sûr.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Tout à fait, je vous rejoins à ce niveau-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. Monsieur le Conseiller BOUCHEZ sur l'impact MONS 2015.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Apparemment, il y aurait deux études qui ont été commandées par rapport à l'impact Mons 2015, une au Professeur FINET de l'Université de Mons, dont les résultats ont été présentés hier par le Collège et le Professeur et une deuxième commandée par la Fondation Mons 2015 à KEA. Je dois avouer, Monsieur le Bourgmestre, que je suis un peu dubitatif par rapport aux chiffres qui sont lancés dans la population et je pense qu'il serait quand même utile d'avoir certains éclaircissements. Par exemple, le premier éclaircissement pourrait concerner ce fameux concept « d'euros investis – euros générés ». Je sais qu'il y a eu toute une discussion mais ce ne sont pas à des personnes qui sont peut-être plus adeptes du keynésianisme que moi que je dois l'expliquer mais le principe de la théorie économique c'est de dire : on investit de l'argent public pour générer une activité économique et donc créer de la richesse. Donc, vous admettez que quand on investit de l'argent public ça doit générer de l'argent privé. Alors ici,

apparemment, dans cette étude, on investit de l'argent public, les 70 millions du budget de la Fondation. Alors, j'ai vu qu'on avait pris 60 parce qu'il y a eu une intervention en nature, une partie en intervention privée, on ne va pas chipoter pour quelques millions finalement, dans ces cas-là, mais, surtout, ce qu'on génère comme argent, et bien, qu'est-ce qu'on a fait ? On a par exemple intégré des Fonds Feder, donc de l'argent public qui génère l'argent public, moi, j'appelle ça de la subside complémentaire, je n'appelle pas ça un rendement, un rendement, c'est un terme économique qui a une définition et la définition ce n'est pas j'ai été chercher de l'argent à un niveau de pouvoir et grâce à cet argent-là, je vais en chercher un autre. D'autant que – et vous n'allez pas me contredire – les Fonds Feder, ça permet de rentrer des fiches projet et ces fiches projet doivent avoir du sens, donc, on doit savoir pourquoi on réclame cet argent, on peut faire, par exemple, le centre de tri logistique qu'on envisage de faire à Mons, la Maternité commerciale, vous en avez parlé, on peut envisager tous les projets, ça peut être des voiries, des voies d'accès et autres, et donc, c'est un petit peu particulier de dire que Mons 2015 a permis d'aller chercher ces millions-là, parce qu'on aurait pu très bien rentrer d'autres fiches avec d'autres objectifs et on aurait quand même pu avoir ces montants. La meilleure preuve, la Ville de Charleroi, par exemple, obtient des montants parfois plus importants que la Ville de Mons en ce qui concerne les Fonds Feder sans être Capitale Européenne de la Culture. Donc, je dois bien vous avouer que je ne comprends pas bien le périmètre qu'a voulu prendre le Professeur. Deuxième question, c'est pourquoi avoir commandé deux études simultanément ? Vous avouerez que c'est un petit peu bizarre, la Fondation en demande une, la Ville en demande une autre. Est-ce qu'elle ne parle pas de la même chose ? Les retombées de Mons 2015 ? Qu'est-ce qu'il va se passer ? On a pris deux études pour être sûr que le chiffre soit bon ou alors, on va avoir des résultats différents, d'autant qu'on connaît certainement les résultats de la deuxième étude, puisque ce sera présenté le 20 juin et donc, je crois qu'en dix jours, on ne va pas en changer fondamentalement les résultats. Enfin, plus fondamental, Monsieur le Bourgmestre, est-ce que l'on peut envisager, dans cette Assemblée, un débat sur ces résultats ? Pourquoi un débat ? Pour avoir les idées claires, savoir ce qu'on entend par euros investis – euros générés, savoir quels sont les projets qui ont marché, ceux qui ont moins marché, bien comprendre ces résultats. Pourquoi ? Je l'ai dit tout à l'heure, il faut bien comprendre le passé, faire un bon constat du présent pour préparer le futur et donc, sur la base de ces résultats, nous pourrions les intégrer dans le nouveau projet de ville. Je dois vous avouer que j'ai été encore plus surpris par les articles de presse hier lorsque j'avais déjà lu Alain FINET sur la question et je l'avais lu le 23 janvier 2015. Il avait donné une interview dans le journal l'Avenir, c'est peu lu ici,

mais vous voyez, on a soif de culture, donc, on s'ouvre les horizons. Alors, Alain FINET il dit ceci : « que pour Mons 2015, il faut tabler sur un multiplicateur de l'ordre de 1 euro investi pour 3 euros de retombées ». Donc, finalement, l'article de l'Echo n'était peut-être pas venu de nulle part et il cite, Alain FINET ici dans ce journal, ils disent : « à Mons, au contraire de Lille, les acteurs locaux ne sont pas capables d'offrir l'ensemble des services complémentaires qui sont proposés dans le cadre des différentes festivités ». En gros, il parle des sous-traitants (les hôtels, le catering, les scènes, etc.). Il faut donc des sous-traitants à l'extérieur, dont les performances ne peuvent être intégrées, c'est logique, dans le calcul du multiplicateur, ceci explique donc pourquoi nous avons un résultat inférieur à celui de Lille. D'ailleurs, puisque c'est la mode, ce soir, je peux joindre l'article au PV de la séance, puisque, apparemment, c'est devenu la mode de joindre les documents au PV. Déjà là, je me suis dit, c'est bizarre, parce qu'ici, il parle de un pour trois. Bon, ok. Alors, c'est encore plus intéressant, c'est quand vous creusez, vous voyez que Alain FINET considère dans les retombées de Mons 2015 le développement du Parc Initialis. Là, je dois vous avouer que je ne comprends plus ... Google, Microsoft, ils ne sont pas venus grâce à Mons 2015, vous êtes d'accord ? Allez, on va être sérieux, ils avaient besoin de quoi Google ? Google ils ont installé de la mémoire, ils ont installé des serveurs, les serveurs ils ont besoin d'espace, si le terrain n'est pas cher, c'est mieux, et ils ont besoin d'eau. Deux éléments qu'on pouvait leur offrir et Monsieur le Bourgmestre, vous voyez, j'essaye d'être le plus honnête possible, je dois saluer votre travail parce que sans votre travail – je le sais de bonne source – vous avez su que Google voulait faire des investissements en Belgique, vous êtes intervenu à la source pour que ces investissements se fassent plutôt chez nous qu'ailleurs. Donc, ça, ce n'est pas contestable et ce n'est pas contesté, mais ça n'a rien à voir dans le calcul de retombées de Mons 2015. Essayer d'intégrer ça en plus, ça n'a pas de sens. Alors, on va me dire les grandes entreprises ne sont pas venues grâce à Mons 2015 mais les petites start-up ? Est-ce que vous ne croyez pas que les start-up elles sont venues parce que justement il y avait Google et Microsoft ? Est-ce qu'on n'essaie pas de leur faire porter un petit peu un poids particulier ? Alors, je vais vous citer simplement une étude, ça c'est un article de la Libre Belgique du 7 février 2015 que je joins, bien évidemment, au PV où en fait, ils interviewent un économiste, c'est un Professeur émérite de l'ULB, Victor Ginsburg, je sais pas si quelqu'un connaît Victor, mais en tous les cas, que dit-il ? Il dit qu'une des constantes dans ces effets des multiplicateurs de Mons 2015 ou en tout cas, des Capitales Européennes de la Culture, c'est qu'en fait, il n'y a aucune corrélation possible qui est faite, je vous cite ce qu'il dit, il dit : « ce raisonnement me fait penser à la corrélation entre la consommation annuelle de fromages aux Etats-Unis et le

nombre de personnes mortes étouffées dans leurs draps entre 2000 et 2009 ou encore à celle qui existe entre le nombre de films dans lesquels a joué Nicolas Cage et le nombre de noyés dans les piscines entre 1999 et 2009 ? Ce n'est pas moi qui le dit, je ne voudrais pas être insultant mais c'est cet économiste qui affirme ça, parce qu'il dit en fait que tous ces effets des multiplicateurs n'ont aucun fondement économique, puisque le fondement économique du rendement, je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est de l'argent public qui est investi et qui génère une activité économique qui, elle-même, crée de la richesse et qu'il est strictement impossible d'arriver aux mêmes conclusions avec les Capitales Européennes. Il va même encore plus loin, il dit qu'en fait, c'est une invention de consultants, je vous cite ce qu'il dit, il dit rien de tel n'existe, il s'agit d'une pure invention de consultants qui doivent trouver des fonds et justifier, a priori, que les investisseurs vont faire une affaire mirobolante et force est de constater, Monsieur le Bourgmestre, que si le ratio, le rendement, la définition stricte sur le plan économique était de un pour six, alors moi, je m'interroge de savoir ce que font les privés ? Parce que si vraiment le rendement était de 1 euro investi, 6 euros de retour, pourquoi n'y-a-t-il jamais un privé qui a pris à sa charge de faire de telles activités et de dire, moi, demain, je fais La Louvière Capitale Européenne et je vais générer les mêmes activités, aller chercher les subsides et gérer une activité économique. Vous vous rendez compte un rendement de un pour six, mais c'est mieux que les « surprices américains », c'est formidable, ça doit faire rêver la Régie Foncière en matière de rendement, c'est quand même quelque chose de colossal. Alors, Monsieur le Bourgmestre, que les choses soient bien claires, je l'ai dit dans un communiqué, je le répète ici. Le but n'est certainement pas de critiquer, nous avons soutenu Mons 2015, nous continuons à le faire mais, Monsieur le Bourgmestre, il y a une différence entre ne pas critiquer et tout gober comme si c'était parole d'évangile et donc, la seule chose qui vous est demandée sur base de ces éléments objectifs, moi, je ne le connais pas ce professeur émérite, vous savez, je ne connaissais pas non plus Monsieur Alain FINET quand il donne cette interview en janvier 2015, je dis juste qu'on a toute une série d'éléments et je pourrais vous en citer beaucoup d'autres - mais on me reproche déjà de faire durer – on a toute une série d'éléments où l'on peut quand même se poser des questions. Et donc, la dernière et la plus importante des questions : est-ce que vous acceptez d'organiser un débat dans cette Assemblée pour qu'on puisse comprendre le fondement de ces chiffres et qu'alors, on puisse les défendre avec le même enthousiasme que vous ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Permettez-moi, Monsieur le Conseiller, de vous faire cette remarque. Je vous écoute toujours avec beaucoup d'attention et depuis que vous êtes dans l'opposition, contrairement à ce que vous disiez dans la majorité - j'ai ici vos propos mais je

ne vais pas perdre de temps en les lisant - vous faites un travail de destruction systématique. Tout à l'heure, c'était IKEA, c'était PRIMARK, il y avait des doutes, etc... maintenant, il y a des doutes à la Fondation, il y a des doutes au rapport de Monsieur FINET, il n'y a que des doutes et vous poursuivez à la fois ce travail à la fois de dégradation générale de tout ce qui a été fait et, en même temps, chaque fois, vous essayez d'insinuer un certain doute. Moi, je vous propose ceci, le plus simplement du monde, dès que le PV sera tapé, nous allons le prendre in-extenso et nous allons l'envoyer au Professeur FINET, parce que moi je ne vais quand même me mettre à justifier un travail scientifique, ce n'est pas ma méthodologie, j'étais heureux d'en connaître les résultats. M'enfin, voilà un Professeur dont c'est le métier, qui a décidé une certaine méthodologie et permettez-moi simplement de vous faire remarquer que nous l'avons décidé ensemble au Collège et par ailleurs, le travail de KEA est un travail beaucoup plus important d'audit sur la Fondation et là, vous y étiez personnellement comme Administrateur. Voilà ce que je propose, on va dès que le document du PV sera rédigé, approuvé, nous l'enversons à Monsieur FINET et si Monsieur FINET a le temps de venir au Conseil Communal ou KEA a le temps de venir au Conseil communal, je n'ai aucune difficulté à ce qu'il y ait un débat, mais personnellement, je ne vais pas entrer dans une méthodologie scientifique qui n'est pas la mienne et qui relève de la responsabilité académique d'un Professeur d'Université. Voilà.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je vous remercie de votre proposition, je pense qu'elle est salubre, d'ailleurs, on pourrait joindre aussi le PV de Collège qui aurait décidé cette étude, parce que pour une étude de 5.000 euros, j'ai encore d'assez bons souvenirs sur les règles en matière budgétaire, il ne faut pas passer au Collège, un simple bon de commande suffit. Voilà, ce serait intéressant de remettre le PV puisque je dois avouer que ça a dû certainement m'échapper. Néanmoins, Monsieur le Bourgmestre, il y a quelque chose ... C'est vous qui avez dit que ça avait coûté 5.000 euros, donc, moi je me base sur les articles de presse, mais il y a quelque chose qui est, excusez-moi de vous le dire, je vous le dis très calmement et vous savez le respect que j'ai pour vous ..... je vois que ça suscite l'émotion ..... mais ce qui est profondément inacceptable, Monsieur le Bourgmestre, c'est qu'on a l'impression qu'on fait le concours du « meilleur montois » et que quiconque a un doute, quiconque veut peut-être comprendre avant de gober, pourtant le libre examen, ça fait aussi partie de vos convictions philosophiques, ça c'est un point commun entre nos deux formations politiques le libre examen, et bien, le libre examen, c'est le principe même de pouvoir remettre en cause, de comprendre avant de porter la parole et je suis d'ailleurs surpris que vous ne sachiez pas me répondre sur la méthodologie. Vous allez devant

la presse, vous leur sortez des chiffres, vous n'en connaissez pas le fondement et vous les défendez comme si de rien n'était. Je suis désolé, Monsieur le Bourgmestre, pour un scientifique comme vous, je ne peux pas croire que vous n'ayez pas pris vos précautions d'être certain que ce que vous racontiez corresponde à la réalité et c'est objectif. Et donc, on n'est pas des mauvais montois quand on ose poser des questions, on n'a pas remis en cause Mons 2015, on n'a rien critiqué, on a un chiffre, on veut comprendre d'où vient ce chiffre. Est-ce que toute personne qui réfléchit dans cette Ville ou qui souhaite réfléchir ou qui souhaite poser des questions est devenu un « mauvais montois » ? S'il vous plaît, Monsieur le Bourgmestre, arrêtez avec ce genre d'anathème, ça n'a pas de sens, il n'y a pas des bons ou des mauvais montois. On travaille tous dans l'intérêt de la Ville, mais permettez-nous d'avoir un petit peu d'esprit critique et de souhaiter aller un petit peu plus loin, pour justement faire les bons choix dans le futur. Encore une fois, si cette étude est incontestable, moi, il n'y a pas de difficulté, on applaudira des deux mains, d'autant plus qu'on a toujours soutenu le projet et que je rappelle quand même le rôle déterminant de Richard MILLER dans cette Capitale Européenne de la Culture, on a souvent trop tendance à l'oublier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. Nous en arrivons à l'interpellation de Monsieur ANTONINI – Redynamisation du Centre de Jemappes cette fois.

M. Fabio ANTONINI, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, chers Collègues, comme j'en avais parlé lors de mon interpellation au Conseil communal d'octobre 2015, un groupement de commerçants a vu le jour sur Jemappes et se réunit depuis avril 2016. La force de ce groupement est de travailler sur le centre tout en regroupant les acteurs économiques des deux zonings. C'est ainsi que le lundi 11 avril et sous l'impulsion d'une dizaine de commerçants, une première réunion de réflexions s'est tenue à la Salle Calva de Jemappes. Un concours de façades fleuries a donc débuté le 15 mai pour se terminer le 15 juin, un jury a été constitué, des lots sont déjà établis, l'idée générale est de bien entendu embellir la Ville, de façon participative mais surtout en montrant l'exemple, via les commerçants. La remise de prix devrait avoir lieu le 30 juin à l'Hôtel communal de Jemappes. A cet effet et de façon à encourager l'initiative et surtout à la soutenir, serait-il possible, bien entendu dans la limite des crédits disponibles, d'accentuer la garniture de fleurs sur la Grand-Place de Jemappes, on pense notamment aux barrières délimitant le parking et l'Hôtel de Ville, la rue Leman, etc... Le deuxième objet de mon intervention fait suite à une idée lancée par Monsieur ELIOT qui est patron du Carrefour Market de Jemappes visant à embellir les façades par une simple mise en couleur de celles-ci, des couleurs vives, joviales, comme c'est le cas à Murano en Italie, par exemple. L'idée simplement que les commerces montrent l'exemple afin que la démarche

participative s'intensifie. De nouveau, nous aimerions savoir quelles sont les normes urbanistiques à respecter, la conformité du projet, quelles sont les aides éventuelles afin de soutenir et d'encourager ce type d'initiatives et de booster surtout le centre de Jemappes ? Une autre commerçante de notre groupement faisait remarquer qu'une partie d'Uccle avait fait appel à des artistes afin de revigorer certaines façades. Cette commerçante a tendu une perche à l'Ecole des Beaux-Arts de Mons qui serait enthousiasmée. C'est peut-être le moment de favoriser l'expression urbaine de mettre des artistes locaux à l'honneur, bref, les idées fusent, les projets sont enthousiastes, l'envie y est mais rien ne s'inscrit dans la démesure. Il va de soi que si nous souhaitons refaire vivre un centre ou un autre, il faut apporter une plus value, une valeur ajoutée, ce qui est train de naître ou de renaître sur Jemappes s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Cela constitue un travail de fond, de longue haleine mais nous y pensons, rendre la fierté aux habitants, en se réappropriant l'espace public. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller, merci pour votre interpellation, elle nous permet de souligner l'importance que le Collège communal accorde au redéploiement de Jemappes. D'ailleurs, ces dernières années, les initiatives, tant publiques que citoyennes, n'ont pas manqués de se multiplier, je ne vais pas toutes les citer ici. Je voudrais simplement vous dire que nous avons été extrêmement attentifs à la proposition qui émane du groupement de commerçants que vous relayez ce soir, c'est une initiative que nous avons d'ailleurs soutenue dans un autre quartier de la Ville de Mons, puisque ça s'est également mené, également d'ailleurs sur base d'une initiative citoyenne du côté de la place Spira dans le cœur de Mons, avec un résultat extrêmement positif et donc, dans la mesure du possible, nous apporterons, bien entendu, notre soutien à ce type d'opération. Une réunion a d'ailleurs été fixée par mes soins, il y a quelques jours de cela, c'était le 03 juin dernier, afin de faire le point sur les marches de manœuvres techniques dont le Collège dispose d'un point de vue réglementaire, pour pouvoir soutenir ce type d'initiative et suite à cette première rencontre interne, une nouvelle réunion avec le représentant des riverains intéressés par l'action est en cours de fixation. Pour nous, un tel projet nécessite pour devenir une réussite, de la cohérence et une réflexion au niveau des interventions, donc, il faudra que l'on puisse en discuter ensemble avec les acteurs de terrain, que l'on puisse mettre tout cela en conformité avec les aspects réglementaires. Nous ne manquerons pas, en tous cas, de vous tenir au courant des suites de cette réunion et de notre côté, nous encourageons tous les citoyens partenaires de cette initiative à affiner le projet et éventuellement, à rechercher

des sources de financement complémentaires, par exemple, via des opérations de sponsoring ou de mécénat. Quant à la question du fleurissement de la commune de Jemappes, ma collègue Mélanie OUALI a eu l'occasion déjà de se pencher sur la question et m'a fait savoir que des aménagements étaient tout à fait envisageables et donc, ensemble, avec chacun de ses membres, le Collège travaillera à pouvoir apporter, je dirai, au maximum, sa contribution au redéploiement de Jemappes, à travers notamment ces différentes initiatives. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Monsieur ANTONINI.

M. Fabio ANTONINI, Conseiller : Merci pour ces informations.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Conseiller BOUCHEZ sur les obligations en matière de salubrité publique.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, en ce qui concerne les grèves de l'HYGEA, là aussi, on pourra discuter de ce que l'on veut mais force est de constater que vous avez également une obligation en matière de salubrité publique en tant que Bourgmestre. J'ai d'ailleurs entendu une Echevine de votre Collège se prononcer en disant qu'à titre personnel, elle ferait intervenir le privé et donc, j'ai été un peu surpris de lire le communiqué de la Ville qui indiquait qu'on ne ferait pas appel à des entreprises privées comme cela a été le cas dans d'autres communes non loin d'ici, certaines de l'arrondissement, d'autres plus loin, pour ne pas – je cite – casser la grève. Là, je dois vous avouer, Monsieur le Bourgmestre, que je suis quand même un petit peu surpris, parce qu'en ce qui concerne « ne pas casser une grève », ça, je peux vous rejoindre, je crois que c'est le droit de chacun, j'en ai discuté tout à l'heure avec des délégués syndicaux, c'est bien évidemment le droit de chacun de faire grève une semaine, quinze jours, un mois, six mois, chacun est libre d'assumer ses responsabilités et c'est heureux qu'il en soit ainsi. Ce qui est beaucoup moins compréhensible, c'est qu'alors que vous avez en charge la salubrité publique, on attende quinze jours que les poubelles s'accumulent, pour à un moment donné, voir que l'Hygea décide d'arrêter la grève, d'ailleurs grève qui n'a pas finalement été si bien suivie que ça au niveau wallon, puisque Mons a été impactée comme personne et vous qui êtes – on en parlait d'ailleurs, c'est intéressant – vous qui êtes tellement attentif à l'image de la Ville, et bien, vous avez laissé s'amonceler des poubelles au milieu de la Grand-Place, près de la fontaine, à côté des terrasses de café, mais que dire aussi de toutes les autres communes de la Ville de Mons, parce qu'il n'y a pas que le centre-ville. Et là, je dois vous avouer, Monsieur le Bourgmestre, que je n'ai pas trop compris votre inertie en la matière, j'ai vu que vous étiez à Bruxelles, vous distribuiez des pommes, c'est bon pour la santé les pommes, mais vivre avec des poubelles, ce n'est pas très bon pour la santé. Et donc, je me demande que ce serait-il passé



s'il n'y avait pas eu un match des Diables Rouges hier, qui a certainement aidé aussi au déblocage de la situation ? Et donc, Monsieur le Bourgmestre, la question est très simple, pourquoi n'avez-vous pas fait intervenir d'entreprises ? J'ai lu que vous disiez qu'on le faisait en cas d'extrême urgence. Alors, si la situation n'était pas un cas d'extrême urgence, comment considérez-vous l'extrême urgence ? Là, vous ne pourrez pas me reprocher d'être dans un travail de destruction, Monsieur le Bourgmestre, je vous pose la question que des milliers de montois se sont posés. Pourquoi on ne ramasse pas mes poubelles ? Pourquoi y a-t-il des poubelles comme cela au milieu de la Grand-Place ? Je vous prie d'ailleurs de m'excuser de l'interpellation que j'ose vous faire en tant que Conseiller communal, parce que je pourrais porter atteinte à l'image de la Ville, mais, fondamentalement, pouvez-vous expliquer dans quelles mesures vous auriez fait intervenir une société privée ? Deuxième élément, comment envisagez-vous, à l'heure actuelle, le climat social au sein de l'Hygea, et donc, sous-entendu, est-ce que nous risquons d'autres mouvements dans les prochaines semaines ? Enfin, troisième élément, est-ce que vous comptez adopter une procédure ou en tout cas, une attitude face à de telles situations ? D'ailleurs, j'ai cru comprendre que certains membres de votre collègue étaient plutôt demandeurs. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Conseiller, à l'heure où nous parlons, les travailleurs d'Hygea ont repris leur travail. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour saluer leurs investissements au quotidien et leur condition de travail et dès qu'ils ont repris le travail, je trouve qu'ils ont fait preuve, vraiment, d'un esprit et d'une volonté de nettoyer dans des délais très courts. Les faits démontrent, contrairement à ce que vous dites, Monsieur le Conseiller, que la concertation sociale, des contacts informels, la patience et le dialogue donnent de biens meilleurs résultats que des solutions faciles que vous prenez. Je n'ai pas cru utile de faire appel à du privé pour une raison simple, je ne voulais, en aucun cas, apparaître provocateur de quelque manière que ce soit, j'ai non seulement la salubrité publique dans mes attributions, mais j'ai aussi la sécurité publique et en âme et conscience, j'ai préféré utiliser les voix de la discussion et du dialogue qui finalement ont abouti par le résultat que nous connaissons. Par ailleurs, ce qui concerne Hygea et le futur, ça, vous devez interroger vos représentants à Hygea qu'ils interrogent Hygea, mais ce n'est certainement pas le Bourgmestre de la Ville de Mons qui peut se substituer à l'Organe et à l'Intercommunale Hygea.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre, je dois avouer que je ne comprends pas bien votre réponse parce qu'elle est contradictoire ..... Vous dites, en second lieu .... Non, j'attendais que l'émoi passe ..... Vous savez, on est dans une

Assemblée politique et donc, je n'empêche personne de faire valoir ses opinions politiques. Donc, à partir de là, que les considérations personnelles puissent rester à la maison, ce serait vraiment intéressant. Sur le fond, puisque vous réagissez avant même avant d'avoir entendu le fond, sur le fond, je trouve que votre réponse est contradictoire parce que vous dites que le climat social est de la responsabilité de l'Hygea, c'est la deuxième partie de votre réponse puisque vous m'invitez à en faire part aux représentants du Mouvement Réformateur au sein de ses structures, mais dans la première partie, vous dites qu'il vaut mieux privilégier la concertation, l'écoute, le dialogue, plutôt que les solutions faciles que je préconise, je crois que je vous ai bien compris et j'ai bien répété vos propos. Mais, là, je ne comprends pas, vous êtes en charge de la concertation sociale à l'Hygea ou pas ? Parce que si vous en charge de la concertation sociale à l'Hygea, à la rigueur, je peux comprendre la première partie de votre intervention et encore, je vais vous dire pourquoi elle n'est pas très correcte à mon sens. Alors, je ne comprends plus la deuxième et si je me fie sur la deuxième, je ne comprends pas pourquoi alors vous n'êtes pas intervenu sur le plan du privé, parce que je vais vous donner deux communes en exemple, Braine-le-Comte et Jurbise. Ces deux communes - ... il y a peut-être quelque chose à dire aussi sur les Bourgmestres et les communes ? je ne sais pas ... à chaque fois qu'on va citer un exemple, ça va ..... - ces deux communes ont fait appel au privé. Est-ce que l'Hygea n'a pas repris le travail le même jour qu'à la Ville de Mons ? Au niveau de Jurbise, c'est l'Hygea, alors, restons à Jurbise, effectivement, vous avez raison. soyons extrêmement précis, Jurbise a organisé deux ramassages par le privé. Est-ce que l'Hygea n'a pas repris son travail à Jurbise en même temps que partout dans la zone ? Je pense que oui et donc, nous dire que vous avez utilisé ce temps de ne pas faire appel au privé, laissant les poubelles s'accumuler, vous qui êtes si attentif à l'image de notre ville, pour privilégier la concertation, je dois vous avouer que je ne comprends pas, parce que à Jurbise, finalement, ils ont le beurre, l'argent du beurre, le sourire de la crémière, on a ramassé leurs poubelles et l'Hygea a quand même repris le boulot, je trouve ça assez formidable, mais force est de constater que ça n'a pas été le cas à la Ville de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos. Puisque vous avez la parole, peut-être que vous pourriez également prononcer l'interpellation sur la remise des médailles des agents communaux.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Plusieurs agents - une question très simple et non polémique, ça changera - plusieurs agents, en fait, sont récompensés à des moments de leur carrière et donc, des moments jubilaires, on pense à 20 ans, 25 ans, 30 ans et à cette occasion, nous y avons d'ailleurs participé ensemble à l'une ou

l'autre reprise, on remet des médailles à ces agents pour symboliser le travail qu'ils ont fait aux Services de la Ville de Mons. Ca me permet d'ailleurs de raccrocher par rapport à l'interpellation précédente, nous ne remettons certainement pas en cause la qualité de travail des agents, que les choses soient bien claires, ici, on s'adresse à la responsabilité d'un Bourgmestre, donc, il est tout à fait normal, sur le plan politique, qu'on puisse avoir des échanges en la matière. Mais, quoi qu'il en soit, Monsieur le Bourgmestre, pour beaucoup d'agents communaux, cette remise de médailles est importante puisqu'elle symbolise une certaine reconnaissance pour leur travail au sein de la Ville. Il semblerait, d'après certains, que tous n'aient pas eu ces médailles, on le sait, ce n'est pas toujours simple à organiser, il y a beaucoup de choses à faire au niveau de la Ville et donc, je voulais simplement vous poser la question, Monsieur le Bourgmestre, de savoir si cette pratique va perdurer et si avec les retards qu'on a pu constater, on va se remettre en ordre pour que tous les agents puissent avoir la gratitude à laquelle ils ont droit ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci pour votre interpellation. Il est en effet important de soutenir et de valoriser au mieux nos agents communaux, c'est grâce à leurs investissements au quotidien que nous pouvons offrir à nos habitants, à nos entreprises, des services de qualité rapides et accessibles à tous. En ce qui concerne la remise des médailles aux jubilaires, ces deux dernières années, 118 distinctions ont été remises et 170 demandes de distinctions ont été introduites auprès de la Région Wallonne. Ces demandes sont toujours en attente d'une décision, d'ici la fin de ce mois, 40 nouvelles demandes seront introduites et le Collège organisera une remise de médailles dès que nous recevrons la réponse positive de la Région Wallonne.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre pour ces éléments et donc, j'espère puisque les éléments que vous indiquez sont encourageants, que dans les prochaines semaines, on pourra procéder à ce rattrapage à l'égard des agents et où nous nous rejoignons, ils le méritent amplement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'en arrive à l'interpellation de Monsieur Tondreau au projet de bureaux et d'appartements sur le site du Parking de la BNP Paribas.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Ce que je voudrais vraiment, c'est que cette interpellation se fasse dans le calme et sans polémique, contrairement à ce qu'on a eu tout à l'heure, parce que pour moi, l'enjeu ici, c'est la protection et la défense à la fois du patrimoine montois et en même temps, des habitants de la Ville de Mons, et pas spécialement le bonheur d'un promoteur immobilier éventuel et ce que je crois que dans toute négociation, lorsqu'on est confronté à des demandes qui viennent de

l'extérieur de promoteurs ou d'investisseurs, l'important c'est de toujours trouver un équilibre entre ce que eux demandent et ce que la population désire et en même temps, tout ça doit être une négociation permanente et pas tout de suite, accepter ce que ceux-ci désiraient avoir. Souvent, ils ont toujours, comme je l'ai dit tout à l'heure, une sorte de plan B, sachant très bien que les administrations communales et la population n'acceptent pas immédiatement leurs propositions. J'en viens maintenant à l'interpellation proprement dite adressée à Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme, je précise bien à l'Echevin de l'Urbanisme. Comme je vous l'avais déjà annoncé au dernier Conseil communal, j'en avais déjà parlé dans une interpellation il y a quinze jours, le quartier rue des Archers et l'Avenue Frère Orban est en émoi suite à l'annonce d'un projet important de bureaux et d'appartements sur le site du parking de la BNP Paribas. En effet, ce qui est proposé sort de manière importante des règles urbanistiques propres à l'intramuros protégé montois. Je vous rappelle quand même que l'intramuros est protégé, il y a des règles bien strictes, que ce soit en hauteur, en choix de matériaux, etc. Plus de 19 mètres de hauteur, c'est-à-dire près de 20 mètres, j'ai eu une comparaison tout à l'heure, Sainte-Waudru à l'intérieur c'est 24 mètres ; on est presque à la même hauteur que l'intérieur de Ste-Waudru, soit rez plus quatre et ici, si vous voulez, j'ai pris ici en même temps un plan que je peux faire circuler, je crois que je l'ai déjà montré à certains et comme ça, vous verrez vraiment exactement ce que ça représente dans le décor. Je disais plus de 19 mètres de hauteur, soit rez plus quatre qui correspond en réalité à un rez plus cinq vu que les deux premiers niveaux sont de quatre mètres destinés à des bureaux, ainsi que des gabarits latéraux excessifs gênant les voisins. Nous avons autour notamment la Maison Saint-Paul qui a un rez plus un et les toits et nous avons une maison à côté, avenue Frère Orban, qui est une maison qui a été remarquablement rénovée sur les conseils de la Ville de Mons qui leur a dit : « écoutez, il faut faire tel type de couleur de façade, tel type de fenêtre, tel type de toiture, etc... et cet immeuble, c'est rez plus un avec les toits. En plus, je voudrais aussi rappeler que dans le quartier, il y a deux immeubles à appartements qui sont en construction, un qui est pour ainsi dire terminé, l'autre en construction et ces deux immeubles ont des rez plus deux avec toit. Je parle ici de rez plus cinq. Voilà, c'est la situation de l'enceinte du quartier. Monsieur MARTIN, vous n'êtes pas que l'Echevin du Développement Economique mais aussi celui de l'Urbanisme, et donc, en principe, protecteur du Patrimoine Historique Montois et justement, ici, ce projet dans sa hauteur, serait un coup de poing visuel sur ce patrimoine. Pouvez-vous, dès lors, faire en sorte que le Collège rentre un avis négatif à ce sujet, sauf modifications importantes quant à la hauteur et au gabarit en vous rappelant, comme vous le savez sans doute, que la CCAT qui est vraiment représentative de la

population montoise, à l'unanimité, a déjà rendu un avis négatif et reprendre ou commencer une négociation avec le promoteur pour que celui-ci puisse rabaisser les demandes qu'il fait, je suis presque certain qu'il acceptera, surtout si j'ai bien compris que c'était une Agence bancaire qui s'installait au rez-de-chaussée et au premier étage, qu'ils sont déjà propriétaires du terrain et que pour eux, peut-être, ce qui n'était pas le plus important, ce n'est pas l'habitat qui peut se trouver au-dessus mais c'est avant tout avoir une agence bancaire au rez de chaussée et au premier étage et le projet, s'il était diminué en gabarit et en hauteur ne toucherait certainement pas leur côté administratif. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Monsieur le Conseiller communal, le projet auquel vous faites référence vise en effet à la construction d'un immeuble avec un rez-de-chaussée à destination de bureaux, deux niveaux de parking souterrain et des logements de standing aux étages. Ce projet s'implante sur un terrain actuellement inutilisé, si ce n'est comme parking, le long de la petite ceinture, face à de grands volumes dont l'actuel bâtiment BNP Paribas qui compte lui un rez de chaussée et six étages et représente un gabarit de 30 mètres. Il s'agit là d'un projet, celui qui vient d'être déposé important, puisqu'il permet non seulement à la fois de densifier le centre-ville par la création de logements qualitatifs et ce, conformément aux directives wallonnes en la matière, tout en intégrant la problématique du stationnement, mais également, de soutenir l'économie au cœur de la Ville en y permettant le maintien du siège d'une grande institution bancaire, avec l'emploi que cela représente, alors que l'on assiste actuellement au phénomène inverse et à la délocalisation de ce type de structure vers des pôles urbains plus importants. Cette perspective devrait dès lors réjouir votre groupe ainsi que l'ensemble des Membres du Conseil Communal, compte tenu des débats que nous avons eus, encore ce soir, sur la nécessité du redressement de l'activité économique du centre ville. Nous vous rejoignons complètement au niveau du Collège quant à la nécessité de préserver notre patrimoine, notre Collège est d'ailleurs fort attentif à cette problématique et à l'origine de nombreuses initiatives en la matière. Il me paraît cependant important de trouver un équilibre entre les besoins économiques d'une ville en perpétuelle mutation ainsi que le respect et la valorisation de son patrimoine. Tout comme il est important également d'évoluer dans notre façon de bâtir et d'éviter la standardisation et la monotonie des productions contemporaines telles qu'on a parfois pu le constater ces derniers temps. Utiliser au mieux les rares dents creuses qu'offre encore le territoire du centre pour nous-mêmes générer un patrimoine d'intérêt pour les générations futures constitue, à cet égard, une véritable opportunité. D'ailleurs, puisque nous

parlons de patrimoine, je souligne que le projet que vous évoquez, n'implique aucune démolition et se situe, je le rappelle, en bordure de grande voirie face à des volumes importants. Lorsque cette opportunité se présente, les architectes doivent être encouragés à se montrer plus ambitieux et à dépasser une logique de simple accompagnement des bâtiments existants. Selon les demandeurs, le bâtiment a été conçu en tenant compte de l'exiguïté du terrain sur lequel il s'implante et en veillant à maintenir des gabarits volontairement bas côté rue Saint-Paul, c'est-à-dire côté habitations directement concernées impactées par le projet, bien plus bas d'ailleurs que les possibilités offertes par le Règlement Communal d'Urbanisme. De même, un volume de transition permet au projet de se distancer de la seule habitation à laquelle il s'accroche directement, côté rue des Archers. Ce volume de transition est d'ailleurs plus bas que l'habitation dont il est question. Face à l'immeuble BNP et à son esplanade, en revanche, la façade plus haute permet de refermer l'espace public par un bâtiment significatif assumant son gabarit et sa fonction. En cela, la conception témoigne de la volonté selon les demandeurs de tenir compte du contexte particulier et contrasté de cette zone, qu'il s'agisse des maisons d'habitations situées côté cœur de la Ville ou des grands volumes situés côté ring. Vous évoquez également les faits de la construction sur les vues vers la vieille ville. J'attire votre attention sur le fait qu'un bâtiment strictement conforme au Règlement d'Urbanisme, c'est-à-dire, de mémoire d'un mètre quarante de moins que le volume proposé, n'aurait pas eu un impact beaucoup moins important sur le paysage. Cette parcelle étant destinée, quoiqu'il arrive, il faut le rappeler, à la construction. La hauteur du bâtiment est justifiée par le demandeur, notamment par la nécessité d'intégration en toiture, des éléments techniques inhérents au fonctionnement de la banque, elle n'est donc pas de pure opportunité ni un caprice de l'investisseur, selon les informations qui nous ont été rendues. Comme vous le soulignez, la CCATM a effectivement remis un avis défavorable sur le projet, il est d'ailleurs étonnant pour un projet de cette envergure, que la Commission n'ait pas jugé utile d'entendre et de recevoir le Bureau d'Architecture. Il n'est pas moins étonnant d'ailleurs que l'associé d'un des réclamants à l'enquête publique ait pris part au débat et au vote au sein de la Commission sur ce dossier. Nous nous étonnons encore du manque de nuance du verdict de la Commission ainsi que de la faiblesse ou de l'absence de motif évoqué au terme de l'analyse d'un tel projet, alors que celui-ci représente tout de même un choix important en termes d'urbanisation. L'enquête publique vient de s'achever, elle a donné lieu à 13 observations, le Collège n'a pas encore, à ce jour, pris connaissance de l'analyse de ces observations, mais bien entendu, il examinera avec la plus grande attention tant les

observations suscitées par l'enquête que l'avis de la CCATM et les motivations apportées par le porteur de ce projet. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur TONDREAU

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'ai envie de réagir presque émotionnellement par rapport à ce qu'a dit Monsieur MARTIN, mais je me demande : « Est-ce que vous aimez Mons » ? Est-ce que vous aimez Mons ? Est-ce que vous vous rendez compte de ce que vous allez faire ? Est-ce que vous avez conscience de ce que vous allez faire ? Vous avez commencé déjà tous les autres projets, vous avez commencé comme ça et vous allez continuer comme ça ? Vous me faites penser à des gens qui il y a 40 ans – 50 ans voulaient construire une tour ici en face ... C'est exactement cette même mentalité que vous avez pour l'instant et vous n'écoutez pas, vous n'écoutez pas les habitants, vous n'écoutez personne, vous n'écoutez que les promoteurs, c'est comme ça que je ressens les choses moi et ça, c'est grave ! Je viens ici gentiment, calmement, posément, essayer de proposer une discussion que vous auriez avec les promoteurs en fonction des desideratas des habitants du quartier. Mais, vous, vous répondez d'une manière stricte, une sorte de quelque chose, un stencil tout préparé, mais c'est effrayant votre mentalité et votre manière de travailler, ça fait peur vous savez et c'est grave pour moi. C'est tout. Heureusement que vous avez quand même dit qu'il y avait treize personnes et j'en ai quelques unes qui m'ont envoyé des courriers en copie. Heureusement que vous avez dit que vous alliez écouter et regarder ce qui a été écrit, le promoteur, le procès du promoteur, il est tout content, parce que vous n'avez même pas négocié avec lui, il a dit mais, moi, voilà mon projet que je désire avoir, point à la ligne. Vous n'avez même pas dit : « Je vais quand même écouter les gens du quartier ». Ecoutez, il existe ici à Mons une certaine façon, l'entièreté de l'intramuros est protégé et vous prenez comme référence l'immeuble de la Générale de 30 mètres d'à côté qui n'est justement pas dans ce périmètre-là, qui est à côté. Alors, c'est facile mais à côté, vous avez plein de rez +1, de rez +2, vous avez donné des autorisations à toute une série de projets qui sont des rez +2 ou des rez +3, il y a une association caritative qui a demandé un ruling pour savoir exactement ce qu'on pouvait construire, c'est cela qu'on a répondu et ici, vous arrivez avec cela et vous savez ce qu'on a mis sur la façade, on met de la pierre les deux premiers niveaux et puis au-dessus, on va mettre une sorte de simili-cuivre, soi-disant pour rappeler l'immeuble de la Générale qui est en face mais est-ce que vous rendez compte de cette situation ? Moi, je préfère réagir émotionnellement avec mes tripes parce que je suis un défenseur de ma Ville, c'est tout, c'est comme cela que j'ai envie de faire, si, vous ne comprenez pas, moi, je continuerai ce combat en tout cas, parce que c'est déjà le même combat qui s'est passé pour la

rue Masquelier, c'est un peu le même combat et je vais continuer dans le même combat parce que PRIMARK, il faut savoir la réalité de ce qui se passe actuellement pour PRIMARK, PRIMARK il a essayé d'acheter toute une série d'immeubles du côté de la Grand Rue, de la rue de la Chaussée et demain, qu'est-ce qu'il va faire ? Il va dire « Ecoutez, vous m'avez accordé 18 ou 20 mètres dans la Grand Rue et la rue de la Chaussée, donc, vous allez devoir me permettre de faire la même chose », ce sera encore pire que l'immeuble de masse que tout le monde critique qui est dans la Grand Rue, si vous voulez continuer comme cela, pour moi, vous serez les démolisseurs de la Ville. Continuez comme cela mais je n'aurais pas peur de le dénoncer à tout cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Je remercie Monsieur le Conseiller pour la mesure de ses propos. Je peux parler, Monsieur le Conseiller, le « respect » fait partie des règles et du « savoir-vivre » qui est le vôtre également ? Parfois ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je ne crois pas que j'ai été « excessif » ...

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Vous venez d'essayer de m'interrompre alors que j'essayais d'entamer ma réponse. Est-ce qu'il y a moyen de répondre, Monsieur TONDREAU ? Je vous remercie. Tout d'abord, je voudrais dire ceci. En matière de protection du patrimoine, que ce soit le Collège ou les Administrations concernées, que ce soit ce Collège-ci ou les précédents, que ce soit l'Administration Communale ou l'Administration Régionale qui en l'occurrence délivrera ou pas les permis auxquels vous faites souvent référence notamment celui lié à PRIMARK et celui lié au bâtiment de bureaux du quartier de la gare puisque vous m'attaquez personnellement en disant : « Vous êtes le fossoyeur ». Je vous rappelle que ce n'est ni moi, ni le Collège communal qui remet le permis, c'est la Région Wallonne via ses fonctionnaires. Je vous remercie, je ne vous ai pas interrompu, Monsieur TONDREAU, ayez le respect d'écouter la réponse que le Collège veut apporter, surtout après la teneur des propos qui était la vôtre, c'est la moindre des choses, me semble-t-il. Si je peux continuer, je voudrais insister sur l'importance qui est accordée à la fois par ce Collège et les précédents, à la fois par nos Administrations sur la protection du patrimoine, nous l'avons démontré durant toutes ces années et les exemples sont nombreux à cet égard. Dans le dossier que vous évoquez à l'instant, qui a été soumis à l'enquête publique, ce dossier n'a encore fait l'objet d'aucune décision finale de la part des instances qui devaient l'octroyer. Nous allons donc étudier les remarques qui ont été déposées dans le cadre de l'enquête publique. Je vous fais simplement remarquer que ce terrain est un terrain vague, que ce terrain n'est pas entouré de monuments historiques, que ce terrain porte sur un investissement de nature stratégique pour la Ville,



qualitatif dans la mesure où il apporte dans son contenu, un siège de banque, du parking en sous-sol ce qui répond à des besoins de la Ville et des logements de standing, que ce projet fera l'objet d'une analyse sérieuse de la part des autorités compétentes et que ce projet dépasse parce qu'il faut quand même au-delà de l'émotionnel, M. TONDREAU, on peut verser dans l'émotionnel et faire part de son avis personnel sur tel ou tel dossier, heureusement, M. TONDREAU, ce n'est pas l'émotionnel qui guide les Autorités dans les choix urbanistiques notamment quand un demandeur dépose sa demande de permis pour sa maison. Si c'étaient selon les goûts de l'un ou de l'autre que l'on devait décider, écoutez, on ne serait plus en démocratie, il y a des règles, ces règles, ce sont les Lois, ce sont les règlements, en l'occurrence, la règle et la Loi ici, c'est le Règlement Communal d'Urbanisme, il est dépassé de 1 mètre 40, on est loin de la démonstration que vous avez faite pour permettre d'abriter les éléments techniques et faire en sorte qu'ils n'apparaissent pas visuellement. 1 mètre 40, il appartiendra dès lors, non pas à Nicolas MARTIN, que vous aimez beaucoup cibler ce soir, vous ne me faites pas beaucoup d'honneur, ni au Collège communal, il appartiendra au Fonctionnaire Délégué de la Région Wallonne de statuer sur cette dérogation. Selon le respect de la règle, M. TONDREAU, selon la décision finale qui sera prise, il appartiendra encore si la décision devait être favorable, à celles et ceux qui le souhaitent parce que nous sommes en démocratie, de faire valoir leurs droits s'ils souhaitent aller en recours, mais nous n'en sommes pas encore là et je voudrais terminer en vous disant, ici, à Mons on essaye de faire un travail de reconstruction de la Ville sur le plan économique et social. Vous semblez le balayer, votre Chef de groupe aime à dire que le parti socialiste est aux manettes depuis 40 ans et qu'il y a des difficultés sur le plan économique et social. Il n'y a pas d'élément patrimonial valable dans votre argumentation compte tenu des caractéristiques du quartier et on n'est pas ici dans le cœur historique touristique de la Ville, on est en bordure de grandes voiries et je pourrais vous montrer de nombreux exemples qui ont faits l'objet de constructions récentes ou plus anciennes et qui ne sont pas nécessairement des modèles en matière d'architecture. Ici, en l'occurrence, nous avons un investisseur qui vient à Mons, qui croit dans le développement de cette Ville et dans son avenir. Je pense, M. TONDREAU, vous avez été ou vous êtes encore notaire, que vous devez avoir une certaine conscience des réalités économiques du terrain, vous avez l'air de prendre les investisseurs qui viennent ici comme des « vaches à lait », comme des gens qui ont beaucoup d'argent et qui vont faire, comme on aurait pu avec le raisonnement que l'on avait dans les années 60 et 70 mais qui n'est plus d'actualité aujourd'hui, comme des gens qui vont faire, pour le dire platement, du pognon sur le dos de la Ville. Mais M. TONDREAU, si c'était la réalité, nous

ne serions pas dans les difficultés que nous connaissons aujourd'hui, les investisseurs se battraient pour venir à Mons, pour y faire des bureaux, pour y faire des commerces, pour y faire des investissements de toutes natures. Or, ici, nous ne sommes pas à Anvers, nous ne sommes pas à New York, nous n'avons pas des rendements qui permettent d'attirer ces investisseurs et de faire en sorte qu'ils fassent file, il faut les convaincre de venir investir chez nous et c'est ce que nous essayons de faire, dans le respect des règles, dans le respect du patrimoine quand cela s'impose, le moins qu'on puisse dire c'est qu'on l'a fait à de nombreuses reprises, que ce soit sur la Grand-Place, que ce soit avec la rénovation urbaine que l'on a généralisée sous ce Collège-ci à toutes les principales artères de la Ville, Mons est citée en exemple en matière de protection du patrimoine et d'urbanisme et je pense qu'il faut faire preuve d'un minimum de mesures dans les propos qui sont les vôtres même si vous siégez aujourd'hui dans l'opposition.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Mais vous avez sorti toute une série de généralités actuellement, vous n'avez pas répondu sur le cas précis. Vous avez cité quoi ? L'immeuble de la Générale en face. Moi je vous signale simplement, ce n'est pas de l'emploi en plus, c'est simplement de l'emploi qui est transféré de l'immeuble en face qui va s'installer à côté et qui va s'installer en diminution. Donc, on ne va pas me parler d'emplois en plus, cela est faux, c'est de l'emploi qui se trouve dans l'immeuble d'en face, dont vous me parlez de 30 m de haut, c'est ça l'emploi dont vous parlez. Ce n'est pas un nouvel emploi. On va être clair. Seconde chose, je vais simplement citer un seul bâtiment de valeur architecturale historique qui se trouve à 20 m à côté, je suppose que vous connaissez l'ancien garage St-Christophe, avec une façade magnifique, qui est un bâtiment magnifique du 18<sup>ème</sup> qui se trouve à côté de ce projet, il fait rez + 1, sur cette porte d'ailleurs qui est une vieille porte en bois 18<sup>ème</sup> se trouvent les armoiries de la Ville de Mons, pourquoi ? Parce que c'était le siège des pompiers au 19<sup>ème</sup> parce que la Trouille passait là. Est-ce que vous le savez, vous qui croyez connaître le patrimoine montois, est-ce que vous le savez ? Non, vous ne le savez pas. Je veux bien vous prendre par la main, aller promener dans la Ville pour savoir tous les bâtiments à protéger dans cette Ville, il y en a plein peut-être que vous ignorez. Deuxième chose, vous m'avez dit, oui mais moi je connais les promoteurs. Moi, j'ai vécu 30 ans là-dedans et je sais ce que c'est et j'ai fait énormément au Centre-ville, beaucoup de rénovations urbaines en matière de droit. Je veux bien vous faire le tour à pied aussi pour vous les montrer et vous verrez tout ce que j'ai fait et le désir aussi d'essayer de protéger cette Ville, mais pas comme vous faites. Parce que qu'est-ce que vous faites ? D'ailleurs, tout le discours que j'ai entendu depuis le début, avant que j'arrive, en parlant de l'Echevin de l'Urbanisme, c'était l'Echevin du

Développement Economique, pas une seule fois vous n'avez parlé que vous étiez l'Echevin de l'Urbanisme, c'est-à-dire l'Echevin protecteur du patrimoine architectural de la Ville de Mons. Et c'est justement ce patrimoine architectural du patrimoine de la Ville de Mons, c'est pour ça que les 2 millions passés de visiteurs sont venus l'année dernière, ils ont vu les expositions Van Gogh mais en même temps ils se sont promenés dans Mons. Je vous rappelle que tout l'intra-muros et maintenant les grandes voiries sont protégées et que justement le bâtiment qui est en face ne l'est pas et vous prenez comme référence ce bâtiment là. Alors, je veux bien discuter avec vous mais vous savez dans les négociations avec les promoteurs immobiliers, je peux vous dire que pour l'instant il y a plein de promoteurs immobiliers qui viennent à Mons, peut-être pas pour faire du commerce mais en tout cas plein de promoteurs immobiliers qui viennent construire de l'habitat à Mons. Pourquoi viennent-ils à Mons ? Parce qu'ils se rendent compte que Mons est une belle Ville et vous, vous êtes en train de faire exactement la même chose, vous voulez progressivement que ce soit dans toute une série de quartiers, j'allais presque dire progressivement l'abîmer. Faites attention, moi c'est comme ça que je vois les choses et dans ces projets qui viennent de se présenter, il y en aura encore un autre qui va arriver, ça va être la même chose pour la rue Notre-Dame Débonnaire, il y a encore un projet qui va arriver. Bon, ce sera la même discussion. Alors, essayez de faire attention, moi je vous demande d'écouter ce que les habitants ont dit, ce que les 13 habitants ont dit dans les réclamations qui sont faites, ils demandent tous la même chose, ils disent tous c'est incroyable dans le quartier nous avons des rez + 1 et des rez + 2, c'est tous des petits habitats et vous, vous arrivez avec un mastodonte dont j'ai ici la photo et le projet et encore il est un peu défiguré, ce qui fait que les voisins eux qui sont avec des rez + 1, qui viennent de transformer la maison sur les instructions de la Ville de Mons, ils vont se retrouver avec ça à côté de chez eux. Alors, vous me dites que c'est un terrain désert mais ce n'est pas vrai, il sert de parking pour la Générale pour l'instant, ils sont déjà propriétaires de ce bâtiment. Rassurez-vous, ils vont certainement faire un projet, peut-être moindre si vous le demandez et si vous leur faites comprendre que c'est beaucoup mieux mais ne pas accepter dès le départ ce qu'ils racontent même si c'est une signature d'architecte brillant d'Anvers, pas du tout, faites-leur comprendre qu'à Mons c'est comme ça, c'est tout, voilà et comme ça on verra vraiment si vous aimez Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller, je pense qu'on peut dire que l'incident est clos. J'en viens à M. le Conseiller HAMBYE sur un projet de lotissement sur le site Les Grandes Bruyères à Maisières.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. J'ai été informé par le comité de riverains des Grandes Bruyères à Maisières, du projet dont vous êtes certainement au courant. C'est un projet dans l'entrée de la Brisée de St Denis et qui propose de raser 3 ha sauvages pour y construire 28 habitations en bordure de quartiers déjà densément habités. Le comité de riverains des Grandes Bruyères qui s'oppose à ce projet a fait un appel à l'aide à la population montoise via une pétition en ligne qui, à ce jour, à l'époque de la rédaction de mon intervention avait récolté 100 signatures, on est +/- à 200 maintenant. Outre le fait que le cadre de vie de beaucoup d'habitants du quartier va être diminué et je ne parle même pas du dommage patrimonial de leur propriété, ce qui est choquant et inacceptable c'est que le futur lotissement est non pourvu d'égouttage et qu'il projette de rejeter les eaux sur le terrain voisin qui est lui cité non pas en zone constructible mais en zone verte, dans un bassin naturel d'infiltration, en plein milieu du bois qui borde les habitations. Donc, non seulement on va raser une partie du bois mais en plus on va déverser les eaux usées dans ce qui reste de zone naturelle derrière. Donc, là, on est en plein délire, d'autant plus que nombre d'espèces protégées ont été repérées entre autres par Natagora, des amphibiens, des plantes qui sont bien entendu menacées pour le projet. La nouvelle enquête publique, puisqu'un premier permis avait déjà été annulé, commence ici en juin donc on n'a plus tellement de temps pour réagir donc mes questions sont simples et sont les suivantes : quelle est la position du Collège sur la dernière version de ce dossier, le permis ayant été refusé en 2013 une première fois déjà pour ce même motif. Le projet dans son ensemble et particulièrement ses aspects environnementaux et d'aménagement durable du territoire. Seconde question : comment interagissez-vous avec le comité des riverains qui à mon avis est un interlocuteur un peu bavard mais efficace et bien renseigné et quel est le point du dialogue avec eux, quelles mesures sont prises pour leur conserver un cadre de vie agréable, limiter les dommages patrimoniaux suite à la dégradation de la valeur de leur logement si le projet se fait et enfin, comment comptez-vous régler si le projet passe, ce problème de rejet des eaux ? Je vous remercie de votre réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. le Premier Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Bien, merci M. le Conseiller pour votre interpellation. Je vous en remercie tout particulièrement parce qu'il nous permet de faire le point sur ce dossier ce soir, un dossier qui fait grand bruit. Il s'agit d'une demande de permis d'urbanisation qui est en fait déjà assez ancienne et qui vise à l'implantation de 28 maisons unifamiliales avec une nouvelle voirie à Maisières. J'ai moi-même été interpellé par le président du comité des riverains et nous lui avons d'ailleurs fourni toute une série d'indications qu'il souhaitait, assez

rapidement, tout en lui précisant qu'à l'heure de ces échanges, le Collège n'a pas encore statué sur la demande ni même pris connaissance de manière approfondie de cette demande. Mon équipe et moi-même ainsi que l'ensemble du Collège Communal nous tenons évidemment à l'entière disposition de chacun des citoyens qui peut naturellement continuer à nous contacter et nous faire part de ses réflexions sur ce dossier. Contrairement à ce qui a pu être dit et à ce que j'avais moi-même considéré dans un premier temps en reprenant le dossier, ce permis n'a pas été refusé en fait, c'est-à-dire que le demandeur a fait part de son souhait à l'époque de déposer des plans modificatifs suite d'ailleurs déjà à la levée de bouclier qui était intervenue à l'époque dans le cadre de l'enquête publique et à la réception d'avis réservés de différentes instances sur ce projet. Les modifications apportées concernent essentiellement l'égouttage compte tenu du dépôt de ces plans modificatifs, un corollaire à l'étude d'incidence a été établi et ces plans ainsi que ce corollaire sont ceux qui ont été soumis d'ailleurs à l'enquête publique tout récemment. Compte tenu de la sensibilité de cette demande, j'ai demandé au Service de l'Urbanisme à ce qu'un rapport détaillé sur le projet soit présenté au Collège dès la fin de l'enquête publique, ce qui n'est pas dans les us et coutumes sur le plan de la procédure administrative, de sorte que l'on puisse très en amont de la procédure être rendus attentifs au niveau de l'ensemble du Collège sur le projet et l'ensemble de ses conséquences, je dirai, le plus vite et le plus rapidement possible. Ce rapport nous permettra de prendre connaissance des tenants et aboutissants du permis d'urbanisation, si je ne peux préjuger naturellement de l'analyse que nous en ferons sur base des éléments fournis par l'Administration, je peux cependant affirmer sans ambiguïté et avec force que nous serons particulièrement attentifs cette fois encore, ai-je envie de dire, aux réclamations déposées dans le cadre de l'enquête, comme nous l'avions déjà été dans le cadre des avis qui avaient été transmis précédemment au niveau des différents services administratifs, nous serons attentifs à l'évaluation environnementale du projet, à ses incidences ainsi qu'à son implication sur le cadre de vie des citoyens. Concernant l'égouttage, il n'appartient pas à la Ville de trouver des solutions pour raccorder le terrain, bien entendu s'agissant d'un projet privé, si le promoteur veut pouvoir défendre son projet et le rendre acceptable, il devra lui-même trouver des solutions en formulant des propositions que nous analyserons alors avec le Bureau d'études. Donc, en l'état actuel des choses, je dirai, compte tenu de l'ancienneté du projet et de son passif, nous allons être extrêmement vigilants, redoubler de prudence et traduire cette prudence redoublée concrètement dans un rapport spécifique que nous demanderons à l'Administration au terme de l'enquête publique.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Merci beaucoup mais, très concrètement, est-ce qu'on a votre engagement qu'il n'y aura pas de rejets intempestifs dans une zone verte, alors vous n'avez pas tout à fait la main dessus mais c'est tout à fait inacceptable, vous comprenez bien, d'abord 28 maisons, c'est une densité énorme. Après ça, c'est une question de goût, ils ont fait une petite rue en lui donnant une courbe, ils ont mis 28 maisons – 14 de chaque côté – c'est atroce, je m'excuse beaucoup, c'est très personnel, mais c'est moche et en plus, il y a les conséquences environnementales. J'aimerais bien que vous puissiez prendre cet engagement de ne pas laisser faire un tel projet, de refuser un projet dont l'égouttage se déverserait en zone verte.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Si je puis me permettre avec l'accord du Bourgmestre, j'aimerais pouvoir avoir votre liberté de ton, la seule différence c'est que je suis soumis ainsi que l'ensemble du Collège, à une instruction administrative et le fait de pouvoir s'engager dès à présent avant même que le dossier n'ait été présenté au Collège, ce ne serait ni correct, ni respectueux des règles. Néanmoins, je me permets simplement de vous rappeler que ce que vous soulevez à présent, nous y avons déjà été attentifs à l'époque et ce n'est pas pour rien que le projet ne s'est pas réalisé à l'époque et que le promoteur a dû revenir vers des compléments, re-procéder à des compléments d'enquête. Il y a une règle M. HAMBYE qui dit qu'on n'interroge pas l'Autorité sur ses intentions, par définition puisque celle-ci est soumise à une instruction administrative et je le répète encore une fois ici si besoin, ce n'est pas l'Echevin ou le Collège selon ses goûts ou ses souhaits qui remet une décision, il y a une instruction administrative, des avis mais l'aspect sur lequel vous intervenez ne manquera pas de retenir à nouveau notre attention et notre plus grande vigilance sur le sujet.

M. Frédéric HAMBYE, Conseiller : Merci beaucoup mais vous ne me ferez pas croire que vous manquez de liberté de ton ni vous ni le Collège, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos. Mme DE JAER avec les aires de jeux du Clos Victoria Cross.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, lorsqu'ils ont acheté leur maison, les habitants du lotissement dit "Clos Victoria Cross" ont reçu l'affirmation de la part de Thomas et Piron qu'un espace commun de vie devait voir le jour sur le lotissement. L'espace a bien été délimité, les lampes et bancs sont sur place, mais il n'y a rien au milieu. Le lotissement compte énormément d'enfants en bas et moyen âges et nombreux sont les riverains qui souhaitent une plaine de jeux, un espace de rencontres, bref de l'espace de jeux pour leurs enfants. Quelque chose est-il prévu du côté de la Ville pour installer des jeux à cet endroit ? Il me semble qu'un espace de jeux gérés par les riverains - qui ont d'ailleurs créé un

comité de quartier - serait tout à fait possible et s'intègre dans votre volonté de privilégier ce type d'espace. Si vous considérez qu'il s'avère être du ressort de Thomas et Piron de construire la plaine de jeux, n'y a-t-il pas moyen de négocier avec eux lors de la rétrocession et incorporation dans le domaine public des voiries du Clos ? Par ailleurs, les habitants du Clos utilisent la rue Duquesne à pieds, pour rejoindre le centre de Saint Symphorien (école, commerces). Nous avons déjà relevé à de nombreuses reprises des problèmes de vitesse dans cette rue. Un moyen efficace de protéger les familles qui empruntent ces rues serait de replanter une haie aux endroits où ils en manquent pour créer une barrière naturelle pour les enfants. Serait-ce possible ? Ce n'est pas très onéreux. D'avance, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci, Madame la Conseillère, je vais répondre sur le plan de la procédure urbanistique sachant que votre demande porte également sur l'aménagement d'une aire de jeux et implique la collaboration de ma collègue Madame HOUDART. Je voudrais simplement vous dire que dans le cadre de ce dossier, il y a eu un plan d'aménagement du quartier qui a été établi, que ce plan prévoyait bien la création d'une zone récréative mais ne détaillait pas, à l'époque, les équipements éventuels à y implanter tels que des jeux pour enfants par exemple. Compte tenu de l'ancienneté du lotissement et du fait que la réception a été accordée à Thomas et Piron, il ne nous est plus possible de manière contraignante si je puis dire, d'intervenir auprès de la Société, même si nous ne manquerons pas de les sensibiliser à ce sujet. Toutefois, ce terrain fera l'objet d'une future rétrocession à la Ville de sorte que la possibilité d'installer des éléments complémentaires n'est pas à exclure. Le Collège va donc examiner votre demande, étant entendu que l'entretien de ce type de dispositif peut s'avérer, bien entendu, contraignant mais vous y avez vous-même apporté une piste de solution en évoquant une participation citoyenne. J'en ai parlé avec ma collègue Catherine HOUDART qui va d'ailleurs étudier la faisabilité sur base des crédits disponibles de l'installation de dispositifs de jeux, tout en étant attentifs à différents éléments car concernant les plantations le long du cheminement de la rue Arthur Duquesne, le Service de la Voirie m'a confirmé qu'il s'agissait là d'une voirie régionale, qu'il convenait donc d'interpeller le SPW, ce que la Ville, à travers le Collège, ne manquera pas de faire quant aux possibilités d'aménagement du cheminement. J'espère avoir été complet dans mes réponses.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : D'avance, je vous remercie, je renverrai votre réponse aux riverains et je leur dirai de prendre contact avec Madame HOUDART pour voir comment on peut mettre en place un vrai projet de plaine de jeux, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, Monsieur LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci, c'est juste un petit renseignement pour Madame DE JAER, si elle écrit aux riverains, signalez-leur qu'il y a une belle plaine de jeux sur la place de St-Symphorien, c'est 150 m à pieds, il y a un petit chemin qui l'amène le long de l'église, ce n'est pas très loin même avec une poussette, un petit chemin facile et la plaine de jeux est tout à fait optimale.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je crois qu'ils ont aussi envie que leurs enfants puissent aller à la plaine de jeux par eux-mêmes et que le chemin n'est pas sécurisé, mais je leur dirai votre intervention, il n'y a pas de souci Monsieur LECOCQ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, l'incident est clos. Madame, puisque vous avez la parole et que vous semblez en grande forme, si vous y alliez sur le carrefour Warocqué ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, les jeunes écologistes de l'UMons ont lancé une pétition concernant le carrefour à Warocqué, celle-ci relayée notamment par l'organisation représentative des étudiants, a recueilli plus de 600 signatures. Cette pétition demande à ce que les autorités publiques fassent quelque chose face à la dangerosité bien connue de ce carrefour pour les piétons. En effet, quand le feu est vert pour les piétons - majoritairement les étudiants de l'UMons - les voitures venant du rond-point du parc s'engagent sans respecter la priorité des usagers traversant. Les étudiants ont particulièrement été choqués d'avoir été verbalisés par des policiers il y a plusieurs mois alors que traverser au vert est suicidaire voire impossible. Monsieur le Bourgmestre, est-il possible d'organiser une action de verbalisation, non pas des piétons mais des voitures qui ne respectent pas ce feu vert ? Est-il possible de visibiliser davantage ce passage pour piétons pour faire comprendre aux automobilistes qu'ils doivent s'arrêter ? Avez-vous d'autres idées pour sécuriser ce carrefour afin que les étudiants puissent traverser en toute légalité et en toute sécurité, ce qui n'est pas le cas actuellement. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je comprends parfaitement votre interpellation et salue le fait que vous soyez l'interprète au sein du Conseil Communal, je suis moi-même très sensible et je connais parfaitement le carrefour pour me rendre à l'Université fréquemment. Deux choses l'une, ou on considère que le système est ce qu'il est et au moment où c'est vert, les piétons sont prioritaires et les voitures devraient s'arrêter. Là où le problème se pose, c'est que les piétons sont prioritaires mais certaines voitures roulent à vive allure, même si elles viennent du rond-point de l'autoroute ou du rond-point du pont de Ghlin et donc, c'est vrai, que cela constitue un élément dangereux. La chaussée est une chaussée régionale, je pourrais demander qu'on essaie de concevoir autre chose. Les services de police me disent qu'on peut imaginer à un moment donné que quand c'est vert pour les piétons, c'est rouge pour tout le



reste. Mais alors les délais d'attente notamment pour les véhicules deviennent beaucoup plus longs. Donc, ce que je me propose de faire sur base de votre interpellation et la pétition des étudiants, c'est de demander au SPW Mobilité de réexaminer la situation. Moi, je suis convaincu mais peut-être que je me trompe, que c'est un endroit où un rond point pourrait faire l'affaire. Mais tout le monde n'est pas favorable aux ronds points et il faut un espace suffisant. Mais c'est vrai que ça reste dangereux. Si tout le monde respectait le Code de la Route, non mais en effet et par rapport à un usager faible, quand une voiture commet une infraction, les conséquences physiques et autres sont très importantes. Donc, je m'engage à solliciter le réexamen de la situation par le SPW dans des délais les plus courts possible, j'essayerai de faire ça si pas cette semaine, la semaine prochaine avec un coup de fil qui accompagnera la démarche.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci pour votre réponse mais je voudrais quand même souligner, pour finir, la difficulté que les agents de police aient été verbaliser les piétons. Déjà la population étudiante n'est pas toujours favorable malheureusement à nos policiers mais là, c'était vraiment donner le bâton pour se faire battre, puisqu'il n'y avait pas d'autre solution que de ne pas respecter la légalité, c'est même ce qu'on leur conseilleraient en fait. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, je ne vais pas prolonger le débat mais quand c'est rouge, ça permet aux gens qui viennent de la rue du Parc de traverser, quand c'est vert, il y a les gens qui viennent du rond point, mais il faut savoir aussi qu'il y a parfois, il faut garder le rouge pour les gens qui viennent de la gare et donc c'est assez complexe. Mais je vais interroger.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ca va ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. L'incident est clos. Mais c'est toujours vous, avec le food truck.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Monsieur l'Echevin du Développement Economique, j'ai appris avec grand plaisir que le Ville de Mons allait recevoir un festival du food truck tournant sur toute la Wallonie sur son territoire en septembre, ça va être sûrement un bel événement. Néanmoins, si les food trucks seront à l'honneur à Mons en septembre, force est de constater que ce n'est pas le cas le reste de l'année où les refus de s'installer notamment en Centre-ville, sont fréquents. Ces refus sont expliqués par une concurrence avec le secteur de l'Horeca traditionnel. La Ville de Bruxelles a mis en place un dispositif innovant et transparent pour permettre aux food trucks de s'installer sur son territoire. Ce dispositif se base sur 3 principes :

- que les food trucks fassent découvrir et promeuvent une alimentation de qualité et saine ;
- qu'ils utilisent de conditionnements respectueux de l'environnement ;
- et qu'ils permettent de créer de nouveaux lieux conviviaux au cœur de la Ville.

La Ville de Bruxelles a donc choisi 13 lieux où l'installation de food trucks respecteraient les prescrits urbanistiques, où la sécurité serait assurée n'étant pas trop proches de l'Horeca, tout en garantissant la tranquillité publique pour le voisinage.

Ensuite, ils ont sélectionné 25 food trucks sur base de différents critères, notamment ceux que j'ai décrit plus haut et aussi des critères gustatifs – cuisine créative, de qualité, esthétique, saine et rapide. Sur ces 13 endroits, ces 25 food trucks peuvent s'installer, c'est 13 endroits qui sont bien délimités dans lesquels les personnes savent qu'il y a des food trucks qui s'y trouvent et dans lesquels se créent de nouveaux espaces de convivialité, ce sont des nouveaux espaces publics qui sont habités, dirais-je, par des bruxellois.

Il me semble que cette approche est tout à fait pertinente et que nous devrions nous en inspirer pour modifier sans trop tarder notre réglementation.

Que pensez-vous de la piste utilisée par la Ville de Bruxelles ? Il me semble qu'elle allie à la fois le respect de l'Horeca existant, le développement de lieux conviviaux, tout en permettant à des food trucks de qualité d'exercer sur le territoire de la Ville de Mons. Pensez-vous pouvoir avancer et fournir un règlement clair sur la question des food trucks d'ici septembre ? Cela permettrait d'utiliser le festival pour communiquer sur ces règles et surtout pour permettre aux citoyens montois de donner leur avis sur les food trucks présents et pourquoi pas sur les lieux qu'ils voudraient voir développer ? D'avance, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Monsieur l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci Madame la Conseillère pour votre interpellation. Vous avez raison sur le principe, le Collège a été extrêmement jusqu'à présent extrêmement réservé pour des raisons que vous évoquez qui sont celles de la concurrence avec le commerce établi à l'année et notre option est de défendre, nous l'avons rappelé suffisamment ce soir, le commerce qui était établi à l'année dans la Ville, qui paie ses taxes notamment aux différents niveaux de pouvoirs publics et qui anime la Ville dans ses différents quartiers de manière permanente. Ceci étant, nous avons eu l'occasion de discuter avec beaucoup d'acteurs de terrain. Certains nous ont fait savoir qu'un événement de grande ampleur lié à la présence de food trucks pouvait représenter, en lui-même, une activité générant une attractivité importante et donc, beaucoup de publics et donc des retombées potentielles sur les tissus commerciaux locaux et donc, dans une optique d'ouverture, le Collège a souhaité procéder à un test. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté le principe de cet événement au mois de septembre.

Nous le ferons en concertation avec les Associations de commerçants et notamment, les représentants des cafetiers et du secteur HORECA, car ils seront directement impactés et donc, on va discuter avec eux d'ores et déjà de cet évènement. Quant au règlement de la Ville de Bruxelles que vous soulignez, c'est vrai qu'il ne manque pas d'intérêt, il propose quelques pistes intéressantes notamment liées au circuit court ou à l'animation de quartier qui ne sont pas couverts par des commerces sédentaires et donc, nous restons prudents mais ouverts à l'étude de ce principe, après concertation avec les acteurs commerçants qui développent leur activité tout au long de l'année dans notre Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Monsieur l'Echevin.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Merci beaucoup. On reviendra sur le sujet alors après l'évènement de septembre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur POURTOIS, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci, écoutez, c'est un sujet que je trouve extrêmement intéressant et j'ai lu avec beaucoup d'attention l'article qui était consacré à cette proposition et justement, moi, je me posais un tout petit souci en termes de cohérence. On a souvent ici, abordé le débat de l'attractivité du centre-ville, notamment et de l'importance de dynamiser nos commerçants et leur offre et je me demandais dans quelle mesure est-ce que justement l'offre en termes de food trucks dans l'intramuros ne suscitait pas une sorte de concurrence, alors, je ne parle de concurrence déloyale forcément mais en tout cas, une concurrence difficile pour nos commerçants et je voulais peut-être savoir la philosophie de l'Echevin quand une association vraiment active des commerçants dans cette logique-là, pourquoi pas notamment en associant plusieurs commerçants pour arriver à un résultat, par exemple, d'un stand global et alors voir si on ne pouvait pas, dans un premier temps, privilégier aussi l'extramuros par rapport notamment à une offre en termes d'entreprise ou là, clairement, il y a un intérêt et évidemment, vous l'avez souligné très justement et je salue votre réponse, quant à des évènements spontanés, des évènements bien déterminés, faire des tests pour ensuite voir le résultat. Donc, merci déjà pour les réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Oui, en quelques mots, donc, nous partageons vos préoccupations, Monsieur le Conseiller et d'ailleurs dans certains évènements, et je pense notamment aux Feux de la Saint-Jean et ma collègue Mélanie OUALI pourrait en parler mieux que moi, cette approche a déjà été suivie, c'est-à-dire que pour la présence de food trucks, il y a eu des appels préalables qui ont été faits aux commerçants locaux pour favoriser sur base de critères, des critères liés au circuit court notamment leur présence dans ces food

trucks. Ces appels n'ont pas eu un grand écho et c'est la raison pour laquelle, on se veut très prudents, que l'on veut agir dans la concertation avec les acteurs de terrain mais qu'on ne renie pas la possibilité d'avoir un événement qui puisse drainer beaucoup de monde, puisqu'il semble que cette formule ait un certain succès dans les autres villes et puisse avoir des retombées intéressantes sur le tissu local donc, nous sommes prudents mais ouverts au dialogue dans la concertation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Madame DE JAER, un dernier mot.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Nous, on est tout à fait ouverts à ce qu'il y ait des food trucks ailleurs que dans le centre de Mons, mais on ne ferme pas la porte à ce qu'il y ait des food trucks dans des endroits permanents, mais ce ne serait pas toujours le même food trucks à l'intramuros. Il y a des endroits de l'intramuros, par exemple, je pense au petit parc qu'il y a à côté de la Tour des Ecoliers, c'est un petit parc qui est très peu utilisé pourtant il y a pas mal de bureaux, ils mettent un food trucks, là, sur le temps de midi, cela permettrait sous doute à des travailleurs de réinvestir le parc, je ne pense pas que le marchand de sandwiches s'en verrait fortement diminué ? Par exemple, on parle de la place du Parc, il y a le café « La Fontaine », il y a la boucherie qui sont là sur le temps de midi, par contre, le soir en semaine, il n'y a pas d'offre et ce parc n'est pas très utilisé. On doit y réfléchir plus longuement, mettre un food trucks à ce moment-là ne permettra pas de leur faire concurrence. Evidemment, si on met des food trucks sur le Marché aux Herbes, dans la rue des Fripiers ou sur la Grand Place, même s'il y a déjà un food trucks sur la Grand Place, je rappelle que l'on peut manger des escargots montois, c'est une sorte de food trucks qui date depuis un petit temps, mais c'est un food trucks quand même dans la définition. Donc, voilà, c'est plutôt dans l'idée, Maxime, de redynamiser des endroits qui sont peu dynamisés plutôt qu'en effet, de les mettre de façon récurrente en face d'HORECA existants.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Soyons quand même exigeants sur ces food trucks et que ce soit de la qualité et qu'il y ait aussi du « sans gluten » et des choses pareilles. Monsieur le Conseiller BOUCHEZ sur le coût global de Mons Expo.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Simplement, Mons Expo va bientôt fêter son 20<sup>e</sup> anniversaire, si, je ne dis pas de bêtise, je crois que ça va arriver prochainement et force est de constater que cela a été un succès, c'est une salle qui était extrêmement utilisée et utile pour notre Ville. Néanmoins, au bout du 20<sup>e</sup> anniversaire et surtout avec l'apparition du Palais des Congrès, l'ensemble des événements qui ont pu avoir lieu au niveau de la Ville de Mons, également d'ailleurs le projet de salle pour les étudiants puisque Mons Expo est parfois occupé aussi pour des soirées étudiantes, j'aimerais

simplement vous poser quelques questions pour envisager l'avenir de Mons Expo positivement. Surtout que l'on a pu parfois avoir des bruits inquiétants, je crois que c'est important justement de faire le point de manière objective. Monsieur l'Echevin, est-ce que vous pourriez nous indiquer le coût de la création de Mons Expo mais également, son coût annuel, le coût de fonctionnement de ce Mons Expo ? Deuxième élément, le taux d'occupation annuel, savoir d'ailleurs si au passage, vous le considérez comme suffisant ou s'il y a une stratégie pour son développement ? Troisième aspect, le taux d'endettement, savoir si l'ensemble des prêts sont pris en charge uniquement par la structure Mons Expo ou s'il y aurait eu des prêts repris par la Régie, par la Ville, par exemple ? Et enfin, suite justement à la construction du Palais des Congrès, la question est de savoir si une nouvelle stratégie a été élaborée en ce qui concerne Mons Expo, c'est-à-dire, une stratégie en matière de recherche, de prospection de salons, par exemple ou d'activités, on le sait l'Ethias Trophy, apparemment, ne sera plus organisé chaque année au Lotto Mons Expo. Donc, quand est-il à ce niveau-là ? Est-ce qu'on essaye de remplacer par d'autres compétitions sportives ? Quand est-il est des salons et surtout comment se fait l'arbitrage entre le Palais des Congrès et Mons Expo lorsqu'une activité doit se dérouler à Mons ? Vous allez me dire qu'il n'offre pas nécessairement le même service, mais parfois, on pourrait se retrouver en concurrence, par exemple, le hall d'entrée du Palais des Congrès est parfois utilisé pour des activités qui pourraient se retrouver dans une petite salle de Mons Expo. Donc, ce serait intéressant de vous entendre sur la stratégie qui est menée pour faire perdurer ces deux salles importantes pour notre Ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Merci, Monsieur le Président. Puis-je remercier Monsieur BOUCHEZ de l'opportunité qu'il m'offre par ces questions de répondre à diverses interrogations quant à la situation générale de la société Mons Expo SA filiale de la Régie communale autonome de Mons-Capitale. L'intérêt de Monsieur le Conseiller pour Mons Expo rejoint l'attention que je porte à cette structure en tant que Président de la RCA, actionnaire à 99 % de Mons Expo. Je vous propose donc une réponse en deux temps. D'une part, sur la chronologie des débats, dans un second temps, sur diverses informations en ma possession qui devraient vous rassurer. En tant qu'ancien Echevin des Finances, vous avez directement participé à une série de décisions relatives à des sociétés dépendantes de la Ville dont Mons Expo. A ce titre, Monsieur le Conseiller, vous connaissez parfaitement les mécanismes qui président aux emprunts liés à l'infrastructure de Mons Expo. Vous connaissez, bien entendu, les montants du budget communal réservés au remboursement des

emprunts contractés soit par Mons Expo, soit par la Ville pour l'emprunt TVA. Ces montants se montent à près de 1.621.000 euros. Par ailleurs, en tant que Chef de file du MR, vous n'ignorez pas que votre Parti dispose de deux représentants sur les 10 membres du Conseil d'administration de Mons Expo. Le Collège est représenté au Conseil d'administration par ma voisine, Madame OUALI, quatre conseillers communaux y siègent également, Monsieur Cédric MELIS qui en assure la présidence du Conseil, Madame Catherine MARNEFFE, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Maxime POURTOIS. Vous ne manquez pas non plus de dialoguer régulièrement avec un autre administrateur MR, Monsieur Bernard PINCHART. Monsieur PINCHART a d'ailleurs reçu un courrier le 26 mai dernier du Président du Conseil d'administration répondant à diverses interrogations qui rejoignent en partie les vôtres et lors de la constitution de la Société Mons Expo, ce fut votre collègue, Conseiller Communal, Monsieur Jean-Marc LECOCQ qui fut nommé Trésorier. Comme vous le savez sans aucun doute déjà, Monsieur le Conseiller, le prochain Conseil d'administration de Mons Expo se déroulera le mardi 28 juin 2016 à 19h30, et comme j'ai pu le constater en lisant l'ordre du jour, il est proposé aux administrateurs au point 2, l'examen des comptes au 31 décembre 2015. Vos représentants vous ont certainement déjà transmis toutes les informations nécessaires. Moi aussi, je dispose également aujourd'hui de toutes les données financières nécessaires pour vous répondre mais pour ma part, je préfère respecter la chronologie des débats. D'abord, attendre la décision du Conseil d'administration de Mons Expo quant à l'approbation des comptes, ensuite, attendre l'Assemblée générale qui se tiendra une dizaine de jours après, les comptes seront alors remis officiellement à la RCA et au Département des Finances de la Ville. Enfin, ils seront présentés au Conseil Communal avant la fin de l'année et là, nous aurons encore l'opportunité d'en débattre. Je suis certain qu'en tant que juriste respectueux des règles, vous partagez ma position. La seconde partie de ma réponse, Monsieur le Conseiller, reprend une série d'informations dont je dispose et qui sont d'ordre général. Sur le suivi du dossier Mons Expo, dans le cadre de Mons Expo et à l'initiative de son Président Monsieur Cédric MELIS, un groupe de travail technique s'est réuni le 20 novembre 2015 pour analyser les différents dossiers de Mons Expo, ayant notamment, et non exclusivement, un impact financier, il s'agit des emprunts, de l'avenir de l'Ethias Trophy ou encore du dossier Loterie Nationale. A ma demande, deux de mes représentants ont participé à ce groupe de travail, en relation étroite avec les deux représentants du Département Finances de la Ville, des membres du Conseil d'administration et du réviseur. Diverses informations ont été communiquées au Conseil d'administration du 03 mars 2016. Vos représentants ont d'ailleurs demandé et obtenu des informations

complémentaires, notamment sur le Cash Flow, relatives à la période 2016-2020. Toujours à ma demande, les collaborateurs de la RCA ont encore participé à une réunion le 16 mars dernier pour préciser les flux financiers entre la RCA et Mons Expo. Enfin, j'ai également provoqué une réunion avec le nouveau responsable des finances, Marc BARVAIS pas plus tard que le 26 mai dernier. Sur l'Ethias Trophy, vous avez raison, l'Ethias Trophy est important pour l'équilibre financier de Mons Expo. Je puis donc vous rassurer, la collaboration avec Ethias a bien été contractuellement renouvelée mais vous le saviez sans doute déjà. Le tournoi de tennis se déroulera bien en octobre prochain, entre le 1<sup>er</sup> et le 09 octobre exactement. Une conférence de presse se tiendra en septembre prochain pour annoncer l'avenir de cette importante manifestation sportive qui attire à Mons plus de 18.000 spectateurs. Vous m'interrogez sur le taux d'occupation de Mons Expo. Pour les jours d'occupations techniques et publics, le total en 13 ans, représente 2.774 jours, soit une moyenne de 230 jours d'occupation par an. Et pour ce qui concerne le mois de juin 2016, je puis vous assurer qu'Erotix Mons a toujours autant de succès. Que vendredi et samedi dernier, le Salon de la voiture d'occasion s'est bien déroulé pour une première édition. Que pour la soirée des années 90 de ce vendredi 17 juin, il s'est vendu 6.500 places en moins d'une demi-heure. Qu'une soirée « mousse » à laquelle vous êtes invité, vous attend le 25 juin. Et que le bal des busés de l'UCL Mons du 27 juin attend plus de 2.500 étudiants et ils ne sont heureusement pas tous recalés en première session. Enfin, Monsieur le Conseiller, vous m'interrogez sur l'arrivée du marché montois du MICX - Centre de Congrès de Mons et la stratégie commerciale de développement de Mons Expo. Tout d'abord, relevons que tant l'infrastructure du MICX que son positionnement commercial ne nuisent en rien aux activités de Mons Expo, ils sont même complémentaires. Les infrastructures sont différentes, les activités sont différentes, les clients sont différents, la gestion par ARTEXIS est également différente. Pour ce qui a trait à la stratégie de développement de Mons Expo, le Conseil d'administration qui est souverain en la matière, a posé la réflexion. Un point à l'ordre du jour du prochain CA, le point 10 exactement, devrait débattre de l'opportunité de mettre en place un comité stratégique de ces objectifs et de sa composition. La décision formelle appartient au conseil d'administration. Un plan stratégique de développement pourrait être élaboré en son sein. Voilà qui clôture mon propos et je vous remercie, bien entendu Monsieur BOUCHEZ, de l'extrême attention que vous avez apportée à mes réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Merci Monsieur l'Echevin. Vous avez renvoyé plusieurs fois aux administrateurs et insisté sur ma qualité de

juriste. Justement, en tant que juriste, je peux vous dire que les administrateurs sont tenus à un devoir de confidentialité et donc, si, je vous pose la question, ce n'est pas par distraction, c'est qu'à un moment donné, on fait un choix très précis, soit on considère que comme c'est quand même de l'argent public, on peut avoir un débat public sur la base encore une fois de la même information, que l'on soit conseiller de la majorité, de l'opposition, ancien Echevin des Finances ou pas, soit on considère que tout doit se faire dans des organes, avec une représentation extrêmement limitée dans lesquels tous les partis, ou en tout cas, tous les élus ne sont pas représentés. Donc, l'objet de ma question, déjà, il y avait toute une série de questions que je vous ai posées dont je ne connais pas la réponse contrairement à ce que vous avez indiqué, j'ai eu la réponse sur le taux d'occupation moyen, ça, c'est bien mais sur l'endettement global de la structure et l'ensemble des opérations qui ont été faites, je pense que cela aurait été intéressant de faire un petit rappel historique. Donc, voilà, moi j'entends vos réponses, j'attire juste votre attention sur une chose, c'est que les administrateurs ne peuvent pas divulguer l'information et je pense qu'il est quand même de bonne gestion que tous les Conseillers communaux aient cette information-là, parce qu'au départ, le capital est exclusivement un capital public et donc, je trouve que c'est un petit peu particulier la manière dont vous avez abordé le point. En ce qui concerne la stratégie, même chose, vous avez raison, elle relève du Conseil d'administration, je pense qu'il n'est pas inutile non plus que les élus de la Ville, à un moment donné, puissent avoir une opinion ou du moins, puissent avoir une orientation sur un outil qui est quand même important dans l'organisation stratégique de notre ville. Donc, je reviendrai avec d'autres éléments, mais en tous cas, je ne voudrais pas mettre les administrateurs MR en porte à faux car chez nous, le respect du code des sociétés est extrêmement important. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller. Vous voulez ajouter quelque chose, Monsieur DARVILLE, vous avez été si complet ?

M. Marc DARVILLE, Echevin: Je partage votre avis, M. BOUCHEZ, donc, je n'essaye pas de ne pas répondre à vos questions, je vous demande juste de postposer le débat et dès que les différentes instances auront statué, on pourra reprendre le débat ici même, donc, je partage votre avis, on peut étendre le débat à l'ensemble du Conseil Communal pour que les réponses ne soient pas uniquement confinées mais je vous demande juste de respecter une chronologie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. L'incident est clos. M. BOUCHEZ, la dernière interpellation sur les conséquences de la taxe kilométrique pour la Ville de Mons.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Merci, M. le Bourgmestre. La taxe kilométrique a fait couler beaucoup d'encre et il y a eu beaucoup de débats à ce niveau-là, au niveau wallon,



mais force est de constater que si au départ, cette taxe kilométrique avait pour objectif de faire payer les transporteurs étrangers qui empruntent nos autoroutes, elle a été imposée à l'ensemble des pouvoirs locaux de manière relativement incompréhensible. Les pouvoirs locaux subissent cette taxe de deux manières. La première façon, c'est déjà pour tous les poids lourds que les pouvoirs locaux ont pour exercer leurs activités, on a parlé tout à l'heure des déchets et bien, à chaque fois qu'il y a des camions qui ramassent les poubelles publiques, la taxe kilométrique doit être prélevée sur ces camions, même chose sur toute une série de camions utiles, par exemple, pour les travaux de voirie ou de réfection. Même chose aussi quand on a des autocars, quand on a des engins lourds, à partir du moment où ils font 3,5 tonnes et bien, ils rentrent dans le champ d'application de cette taxe, avec des exceptions qui ne sont pas toujours, en tout cas, qui ne sont pas fixées clairement puisqu'il faut poser la question à la SOFICO qui répond au cas par cas. La question est très simple, c'est de savoir le coût pour la Ville de Mons puisque j'ai évoqué le coût direct par rapport aux véhicules mais il y a également un coût indirect que les Intercommunales vont également subir, c'est le coût que tous les sous-traitants vont faire payer à la Ville et par exemple, quand vous allez faire appel à des sous-traitants peut-être pour certains travaux qu'on ne sait pas exécuter nous-mêmes, pour une série de prestations et bien, ces sous-traitants vont impacter le coût de la taxe kilométrique dans la facture qu'ils vont donner à la Ville, qu'ils vont remettre à la Ville. Que les choses soient bien claires, celui qui la paiera en définitive et donc, en cela, on peut quand même considérer que c'est de la taxation déguisée, c'est toujours le citoyen. Un exemple très concret, la taxe déchets. On le sait, la taxe immondices, c'est un coût-vérité, c'est-à-dire qu'on paie le coût réel du ramassage des déchets qu'on répartit sur l'ensemble des citoyens pour générer la taxe déchets et bien, à partir du moment où il y a une taxe kilométrique qui va être imposée aux camions de ramassage et bien, le coût du ramassage des déchets va augmenter et donc, la taxe du citoyen également. Premier aspect, M. l'Echevin, est-ce que vous pourriez nous indiquer le coût global pour la Ville ? Deuxième élément, est-ce que sur la base de ce coût, vous vous joignez à l'Union des Villes et Communes de Wallonie qui a clairement demandé le retrait de cette taxe pour les pouvoirs locaux ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. le Président du CPAS.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre, M. le Conseiller, voici, quelques réponses à votre interpellation. D'après les premières estimations réalisées par les Services Techniques de la Ville et du CPAS, le coût généré pour la taxe kilométrique pour la Ville sera de l'ordre de 42.000 euros par an et de 3.000 euros pour le CPAS, mais ce coût ne comprendrait pas le coût des boîtiers de type OBU qui est de 135 euros par véhicule. Il faut

savoir qu'il y a 43 véhicules impactés au niveau de la Ville et 2 au niveau du CPAS, ce qui engendre un coût de 6.075 euros. Pour ce qui est des coûts indirects, c'est encore évidemment impossible à chiffrer à l'heure actuelle. La Ville de Mons se joint à l'Union des Villes et Communes de Wallonie qui souhaite une compensation afin de réduire l'impact de cette taxe kilométrique pour les pouvoirs locaux ainsi qu'une dispense pour les véhicules destinés à l'entretien des abords des voiries. Cette dispense n'étant applicable qu'à ce type de véhicules car ceux-ci sont destinés à une tâche que seul le pouvoir local peut assumer, ce qui ne crée aucune distorsion de la concurrence au sens de la directive 1999/62/CE.

Suite aux interpellations de plusieurs Bourgmestres dont le Bourgmestre de la Ville de Mons, le Ministre Paul FURLAN étudie une proposition d'accompagnement des communes wallonnes et en fera part prochainement aux différents pouvoirs locaux et nous ne tarderons pas à vous la communiquer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, M. le Bourgmestre. Merci, M. le Président pour la réponse. Tout d'abord, je me réjouis du fait que la Ville de Mons se joigne à l'Union des Villes et Communes et qu'apparemment, vous avez bon espoir d'avoir une réponse prochainement. Je suis un tout petit peu surpris, par contre, par les chiffres que vous évoquez parce que, sans rentrer dans des trop longs calculs mais à 20 cents du kilomètre, cela veut dire 200.000 kilomètres par an, vous avez évoqué presque 50.000 euros, il faut être tout à fait honnête, vous êtes un peu en-dessous mais plus de 3,5 tonnes, cela veut dire qu'ils font 4.000 km par an, donc, en moyenne, 10 km par jour, je ne sais pas comment les calculs ont été faits, 10 km par jour, c'est entre la caserne pour bien situer les choses et le centre-ville de Mons. Donc, je trouve que c'est un peu peu, mais peut-être qu'il y a des véhicules spécifiques, ce serait d'ailleurs intéressant parce qu'au départ, j'avais posé cette question par écrit mais je n'avais pas eu de réponse, si vous pouviez nous communiquer la liste des véhicules concernés, peut-être qu'il y a des véhicules qui sont peu utilisés, ce qui explique alors le faible kilométrage moyen par véhicule. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Mesdames, Messieurs, ceci clôture la séance publique, je remercie le public. Oui.

M. John JOOS, Conseiller : J'aimerais qu'on prenne acte au procès verbale de la séance publique vu qu'on y est encore que j'ai reçu des menaces d'un des collègues « tu auras mon coup de poing dans ta gueule si tu continues à faire le lien entre l'extrême droite et le MR ». J'estime que c'est mon avis, c'est la liberté d'expression qui est mise en danger, on a parlé de

la liberté d'expression aujourd'hui, donc, je veux faire prendre acte de cette menace physique qui a été faite à mon égard en ce qui concerne mes propos.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Qui est ce collègue ?

M. John JOOS, Conseiller : Je pense que tout le monde l'a vu ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moi, je ne l'ai pas vu, non.

M. John JOOS, Conseiller : Il s'agit de Lionel BONJEAN qui est ressorti après les débats et qui m'a clairement dit devant ma collègue et il m'a même dit que ma collègue pouvait l'entendre, qu'il me mettrait « le poing sur ma gueule » si je continuais à faire le lien entre l'extrême droite et le MR, ce que je continuerai à faire parce que je crois que c'est la cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je plaide pour que ce genre d'attitude stoppe immédiatement, chacun a le droit de s'exprimer et on peut très bien s'emporter verbalement sans proférer quelque menace que ce soit. Je remercie le public.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, j'aimerais quand même réagir aux propos de M. JOOS si vous me le permettez ? Premièrement, M. BONJEAN a dû partir pour des raisons familiales, mais deuxièmement, ce qui est inacceptable, M. JOOS, c'est que vous traitiez ma formation politique qui est une longue tradition de démocratie, d'extrême droite. Il faut savoir que M. BONJEAN a dans ses grands-parents, plusieurs personnes, moi aussi, qui ont été prisonnières dans les camps, alors, nous assimiler à l'extrême droite, s'il vous plaît, un peu de politesse, un peu de respect de l'Histoire parce que les libéraux ont toujours été opposés à l'extrême droite, alors, s'il vous plaît et je prie d'excuser le débordement de M. BONJEAN, mais vos propos sont inacceptables !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: La séance publique ...

M. John JOOS, Conseiller : M. DI RUPO, deux minutes, vous donnez la parole à quelqu'un qui l'a eue dans un débat qui n'est pas à l'ordre du jour du Conseil communal. J'ai fait prendre acte de cela. J'estime que ma liberté d'expression doit être respectée dans l'absolu de l'exercice de mon mandat et je n'ai pas à être menacé de coups physiques, à l'encontre des propos que j'exerce et du mandat que j'exerce, ici, au sein de ce Conseil. Si vous excusez ceci, vous excuserez tout monsieur et vous excuserez aussi le fascisme et vous excuserez aussi ce qu'il en sera demain.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Monsieur JOOS, je n'excuse pas vos propos et je vous demande d'excuser M. BONJEAN mais vu les propos que vous tenez, il a le droit, enfin, il n'a pas le droit...

M. John JOOS, Conseiller : Je n'excuserai pas les menaces de M. BONJEAN.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: La séance publique est terminée. Merci au public. Le huis clos commence.

La séance à huis clos s'ouvre avec 38 présents

Sont absents : MM. DUPONT, MILLER, DEL BORRELLO, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, MARNEFFE

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

41° Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – décision. Juridique Divis1

ADOPTE – 35° annexe

42° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Constitution d'une réserve de recrutement au grade de Directeur financier.  
GRH/HH/PA/Prom/61

ADOPTE – 36° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Nomination d'un Chef de bureau administratif à titre définitif. GRH/HH/PA/Recrut/35.

ADOPTE – 37° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Constitution d'une réserve de recrutement au grade de gradué en secrétariat. GRH/CC/PA  
RéserveSecret

ADOPTE – 38° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Constitution d'une réserve de recrutement au grade de gradué en GRH.  
GRH/CC/PA/RéserveGRH

ADOPTE – 39° annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Désignation d'un gradué en GRH à titre définitif. GRH/HH/PA/Recrut/38

REMIS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Désignation d'un gradué en secrétariat à titre définitif. GRH/HH/PA/Recrut/37

ADOPTE – 40<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Désignation d'un gradué en comptabilité à titre définitif. GRH/HH/PA/Recrut/36

ADOPTE – 41<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à temps plein à un chef de bureau administratif. GRH/SC/PA

ADOPTE – 42<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

i) Démission honorable d'une employée d'administration à titre définitif. GRH/HH/PA

ADOPTE – 43<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

j) Mise en disponibilité pour cause de maladie et mise à la pension d'office d'une employée d'administration définitive. GRH/SH/10280

ADOPTE – 44<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

k) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration.  
GRH/HH/PA/Nom/2016/EDA/01

ADOPTE – 45<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

l) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration.  
GRH/HH/PA/Nom/2016/EDA/02

ADOPTE – 46<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

m) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration.  
GRH/HH/PA/Nom/2016/EDA/03

ADOPTE – 47<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

n) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration.  
GRH/HH/PA/Nom/2016/EDA/04

ADOPTE – 48<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

o) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration.

GRH/HH/PA/Nom/2016/EDA/05

ADOPTE – 49<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

p) Nomination à titre définitif d'un employé

d'administration. GRH/HH/PA/Nom/2016/EDA/06

ADOPTE – 50<sup>e</sup> annexe

43<sup>e</sup> Objet : SERVICE PRÉVENTION

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Constitution de réserves de recrutement au grade d'agent technique D7 et agent technique en chef D9 – Conseiller Prévention Vol. GRH/CC/PREV/Réserve

ADOPTE – 51<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Nomination à titre définitif d'un agent technique D7. GRH/AJ/Prév

ADOPTE – 52<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Nomination à titre définitif d'un agent technique en chef D9. GRH/AJ/Prév

ADOPTE – 53<sup>e</sup> annexe

44<sup>e</sup> Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5e temps, à un ouvrier qualifié définitif. GRH/SC/PO

ADOPTE – 54<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier non-qualifié définitif.

GRH/SH/10041

ADOPTE – 55<sup>e</sup> annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

45<sup>e</sup> Objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Modification d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/AD/APE

ADOPTE – 56<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 11 mai 2016.  
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====